

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA REDÉFINITION DU CONCEPT DE SOPHISME PAR LA THÉORIE
PRAGMA-DIALECTIQUE DE L'ARGUMENTATION

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN PHILOSOPHIE

PAR
MAXIME BONIN

NOVEMBRE 2012

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	vii
INTRODUCTION	1
0.1 État du problème	1
0.2 Objectifs à atteindre	2
0.3 Méthode de recherche	2
0.3.1 Documentation	2
0.3.2 Méthode de recherche	3
0.4 Démarche et structure du mémoire	4
CHAPITRE I	
LE PROBLÈME DU CONCEPT DE SOPHISME	6
1.1 Sophisme et pensée critique	6
1.1.1 Les <i>Réfutations sophistiques</i> d'Aristote	7
1.1.2 Caractère polysémique du concept de sophisme	8
1.1.3 Théorie des sophismes	9
1.2 Hamblin et le <i>traitement standard</i> des sophismes	10
1.2.1 <i>L'amphibologie</i>	12
1.2.2 <i>L'accent</i>	12
1.2.3 <i>L'accident</i>	13
1.2.4 <i>Le secundum quid</i>	14

1.2.5	<i>L'ignoratio elenchi</i>	15
1.2.6	La pétition de principe	15
1.2.7	L'affirmation du conséquent	16
1.3	Hamblin et la conception dialectique de l'argumentation	17
1.3.1	Problème de l'identification des sophismes dans la pratique effective	19
1.3.2	La question des arguments aux limites de la logique	20
1.3.3	La conception dialectique de l'argument	20
1.4	Le problème du concept de sophisme : autres auteurs	23
1.4.1	Stephen E. Toulmin et le renouveau de l'étude de l'argumentation au XX ^e siècle	23
1.4.2	Jaakko Hintikka et le «sophisme des sophismes»	24

CHAPITRE II

EXPOSITION DE LA THÉORIE PRAGMA-DIALECTIQUE DE L'ARGUMENTA-		
TION		27
2.1	Quatre méta-principes méthodologiques	29
2.1.1	Fonctionnalisation	29
2.1.2	Externalisation	30
2.1.3	Socialisation	30
2.1.4	Dialectification	31
2.2	Les fondements de la théorie pragma-dialectique	32
2.2.1	Le domaine philosophique	32
2.2.2	Le domaine théorique	35
2.2.3	Le domaine analytique	37
2.2.4	Le domaine empirique	38
2.2.5	Le domaine pratique	39

2.3	Distribution des actes de langage dans la discussion critique	41
2.3.1	Le modèle idéal en quatre étapes	41
2.3.2	Dialectique et actes de langage	44
2.4	Le code de conduite et les règles de la discussion critique	48
2.4.1	Règle de la liberté	48
2.4.2	Règle de l'obligation de défense	49
2.4.3	Règle de la position	50
2.4.4	Règle de pertinence	50
2.4.5	Règle des prémisses	51
2.4.6	Règle du point de départ	52
2.4.7	Règle de validité	52
2.4.8	Règle de la forme argumentative	53
2.4.9	Règle de la conclusion	53
2.4.10	Règle de l'usage du langage	54
2.5	Application pratique du modèle pragma-dialectique	54
2.5.1	Reconstruction	54
2.5.2	Analyse	56
2.6	Les manœuvres stratégiques	57
CHAPITRE III		
ÉTUDE DE CAS I : LE CAS JEANSON ET LE SOPHISME <i>AD HOMINEM</i>		59
3.1	Caractérisation	60
3.1.1	Conception standard	60
3.1.2	<i>Ad hominem</i> abusif	61
3.1.3	<i>Ad hominem</i> circonstanciel	62

3.1.4	<i>Tu quoque</i>	62
3.2	Étude de cas	64
3.3	Analyse	70
CHAPITRE IV		
ÉTUDE DE CAS II : LE DIALOGUE MÉLIEN ET LE SOPHISME <i>AD BACULUM</i>		74
4.1	Caractérisation	74
4.2	Étude de cas	75
4.3	Analyse	80
CHAPITRE V		
ÉTUDE DE CAS III : DR HOUSE ET LA PÉTITION DE PRINCIPE		85
5.1	Caractérisation	85
5.1.1	Équivalence	86
5.1.2	Dépendance	87
5.1.3	Le <i>petitio principii</i> chez Aristote	87
5.1.4	Conception pragma-dialectique de la pétition de principe	88
5.2	Étude de cas	89
5.3	Analyse	96
CHAPITRE VI		
ÉVALUATION CRITIQUE		102
6.1	Guide pour l'évaluation critique de l'hypothèse	103
6.1.1	Les développements théoriques de la pragma-dialectique	104
6.1.2	Les développements pratiques de la pragma-dialectique	105
6.2	Retour sur les études de cas	107
6.2.1	Le cas Jeanson et le problème du mensonge	108
6.2.2	Le cas Jeanson et l' <i>ad hominem</i>	109

6.2.3	Le dialogue Mélien et le sophisme <i>ad baculum</i>	110
6.2.4	Dr House et l'accusation d'argument circulaire	112
6.2.5	Une approche constructive des sophismes	114
6.3	Critiques adressées à la pragma-dialectique	117
6.3.1	L'argumentation dans les discours écrits	117
6.3.2	Les limites du modèle dialectique de l'argumentation	119
6.3.3	Les limites du modèle normatif en théorie de l'argumentation	121
6.3.4	Sophistique, ruse et manipulation	124
6.3.5	La question de l'identification	124
	CONCLUSION	126
	BIBLIOGRAPHIE	129

RÉSUMÉ

Le présent mémoire de maîtrise déposé au département de philosophie de l'Université du Québec à Montréal s'inscrit dans le domaine de la théorie de l'argumentation et des logiques non formelles. Il traite spécifiquement du concept de sophisme. Traditionnellement conçu comme une forme typique de mauvais raisonnement, le sophisme est un concept fondamental dans l'enseignement de la pensée critique et de l'argumentation. Cette conception traditionnelle fut toutefois remise en question à la seconde moitié du XX^e siècle par des logiciens et des philosophes. Il semble qu'elle ne rende pas adéquatement compte des sophismes et présente des faiblesses tant sur les plans théoriques que pratiques. Suite à cette remise en question, plusieurs projets de recherche furent mis sur pied pour répondre au problème. La théorie pragma-dialectique de l'argumentation fut certainement des plus fertiles. Concevant l'argumentation dans un cadre dialectique et intégrant les outils descriptifs de la pragmatique linguistique, elle propose une redéfinition du concept problématique. Selon elle, le sophisme est une manœuvre argumentative illicite venant freiner le processus de résolution de conflits d'opinion par la discussion rationnelle.

Mots clés : Sophisme ; Argumentation ; Pensée critique ; Logique

INTRODUCTION

0.1 État du problème

Les départements de philosophie sont de plus en plus nombreux à proposer des cours axés sur le développement de la pensée critique ainsi que sur l'enrichissement de la pratique de l'argumentation. À ce titre, l'étude des sophismes constitue une excellente introduction. Ces arguments fallacieux sont des pièges dans lesquels un esprit éclairé doit éviter de tomber. Ce sont aussi des erreurs que l'on doit tenter d'éviter de commettre soi-même. Les manuels scolaires destinés aux étudiants décrivent habituellement de façon sommaire chacun des sophismes tout en les illustrant à l'aide d'exemples tirés de la tradition.

La discipline qu'on appelle «pensée critique» (*Critical Thinking*) partage un objectif commun avec la théorie de l'argumentation : distinguer les propositions et les arguments acceptables de ceux qui ne le sont pas. Dans le feu de l'action, une personne expérimentée est en mesure d'évaluer leur force, leur pertinence ainsi que leur acceptabilité. Certes, l'intuition et le bon sens peuvent l'aider mais, comme nous défendons un idéal de rigueur intellectuelle, on préfère plutôt des critères rationnels explicites et bien fondés. Ces critères peuvent reposer sur un savoir scientifique, sur des données statistiques ainsi que sur d'autres types de connaissance. Mais ils peuvent aussi reposer sur des normes abstraites : les normes de la logique, par exemple. En ce qui concerne notre projet de recherche, il sera démontré que les normes de la logique ne sont pas totalement adéquates pour rendre compte du concept de sophisme et, par extension, du concept d'argument en général. Ainsi, la théorie pragma-dialectique de l'argumentation sera considérée comme une solution potentielle au flou conceptuel existant autour du concept de sophisme. Cette solution est digne d'intérêt car, grâce à elle, nous disposerions enfin de critères explicites et bien fondés pour produire et évaluer des arguments et, bien sûr, rendre compte de façon adéquate de la nature fallacieuse des sophismes.

0.2 Objectifs à atteindre

La pragma-dialectique est une théorie élaborée à partir d'un ensemble de postulats philosophiques, théoriques et pratiques. Notre mémoire les présente mais n'en discute pas directement. Nous ne cherchons pas à évaluer la validité de la théorie. Notre projet est plutôt orienté vers l'évaluation critique d'une de ses thèses : la redéfinition du concept de sophisme. Cette redéfinition représente l'hypothèse principale du mémoire. Comme cette hypothèse ne s'inscrit pas en continuité avec le traitement traditionnel des sophismes, elle comporte un nombre de postulats et d'hypothèses secondaires. Sans entrer immédiatement dans une description détaillée, nous esquissons ici les éléments dont notre projet de recherche devra rendre compte pour remplir ses objectifs.

Nous devons d'abord expliquer pourquoi une théorie de l'argumentation est nécessaire pour résoudre le problème des sophismes. On expliquera aussi pourquoi on doit abandonner la conception de l'argument comme preuve déductive et pourquoi on préfère en adopter une conception dialectique. Ces explications nous conduiront à l'objectif principal : déterminer si la pragma-dialectique développe la conception la plus adéquate du concept de sophisme. Le principal objectif du mémoire est de déterminer si la définition proposée par la pragma-dialectique est adéquate. C'est-à-dire si elle rend compte de tous les sophismes connus. La nouvelle définition se doit aussi d'être plus éclairante et de mieux rendre compte de la nature et des conséquences nocives des sophismes dans la pratique de l'argumentation. En plus de cet objectif théorique, nous évaluerons aussi les mérites du modèle pragma-dialectique pour l'enseignement et la saine pratique de l'argumentation dans les différents contextes de la vie humaine.

0.3 Méthode de recherche

0.3.1 Documentation

Comme pour tout travail académique d'envergure, ce mémoire repose sur la littérature pertinente au sujet de la recherche. Nous avons concentré notre attention sur des livres et articles académiques publiés dans la seconde moitié du XX^e siècle : un moment clef dans le renouveau de l'étude de l'argumentation. Nous nous sommes spécialement appuyés sur le livre *Fallacies* (Hamblin, 1970) ainsi que sur *Speech Acts in Argumentative*

Discussions (Eemeren, 1984) : la « bible » de la théorie pragma-dialectique. Le livre d'Hamblin est incontournable pour tout chercheur s'intéressant à la question des sophismes. En plus de la critique du paradigme logique, Hamblin y présente une étude historique complète des sophismes depuis Aristote jusqu'au XX^e siècle. Il enrichit son enquête par un chapitre consacré à l'élucidation du concept d'argument et esquisse, dans un autre, un système de dialectique formelle. Le livre de Frans H. van Eemeren et Rob Grootendorst (1984) présente l'ensemble des thèses et des principes fondant la théorie pragma-dialectique de l'argumentation. Il contient en particulier un développement très éclairant sur le rôle exact des actes de langage dans le processus de discussion rationnelle en vue de la résolution d'un différend d'opinion.

En plus de nous référer aux manuels académiques contemporains, nous avons enrichi notre connaissance des différents sophismes grâce aux livres et articles publiés par les professeurs canadiens Douglas Walton et John Woods (1975, 1987, 1989, 1991, 1992, 1994, 2005, 2007). Leur approche multidisciplinaire des sophismes a créé un genre d'étude propre : les logiques non-formelles (*Informal Logics*).

Notre avons approfondi notre compréhension de la pragma-dialectique grâce à l'exposition systématique de la théorie dans *A Systematic Theory of Argumentation* (Eemeren, 2004). Ce livre, publié vingt ans après *Speech Acts in Argumentative Discussions*, représente la version finale de la collaboration entre les deux auteurs : « Ce livre — notre plus récent et dernier — sert de rapport final de notre collaboration. La mort précoce de Rob en 2000 a mis un terme définitif à notre merveilleux partenariat » (Eemeren, 2004, p.vii). Nous avons complété nos recherches par l'étude d'articles publiés par van Eemeren, Grootendorst et Houtlosser au cours des trois dernières décennies. Ces articles précisent certains aspects de la théorie comme ses fondements philosophiques, sa méthodologie ainsi que l'intégration de concepts issus de la rhétorique dans le processus de la discussion rationnelle.

0.3.2 Méthode de recherche

Afin de vérifier l'hypothèse proposée par la pragma-dialectique, nous appliquons sa méthode d'analyse à quelques cas de sophismes commis dans un contexte argumentatif. Pour demeurer fidèle à l'esprit de la théorie, nous avons choisi des cas tirés de discussions réelles et fictives. Nos études de cas sont constituées d'une enquête journalistique, d'un dialogue tiré de *l'Histoire de la guerre du Péloponnèse* de l'historien grec Thucydide et d'une série

télévisée populaire : *House MD*. Ces études de cas sont composées de trois sections. Nous caractérisons d'abord le type de sophisme étudié à l'aide de descriptions et d'exemples tirés de la littérature spécialisée. Nous reconstruisons ensuite le discours selon les paramètres définis par le modèle pragma-dialectique. Nous analysons finalement le discours reconstruit afin de déterminer s'il y a eu infraction aux règles de la discussion. Le but de cette analyse est de comparer l'approche pragma-dialectique avec l'approche traditionnelle. Les études de cas nous permettent de mettre en évidence les apports du modèle pragma-dialectique en termes de richesse et de rigueur de l'analyse.

0.4 Démarche et structure du mémoire

La démarche adoptée dans notre projet de recherche est semblable à celle d'une discussion critique. Nous constatons d'abord qu'il y a un problème : la définition problématique des sophismes. En prenant appui sur différents auteurs, nous approfondissons les tenants et aboutissants du problème. Ce faisant, nous découvrons que le concept de sophisme est intimement lié au concept d'argument. On découvre que la formalisation donnant à l'argument la forme du raisonnement déductif est la source du problème. On propose alors que seule une théorie de l'argumentation adéquate peut résoudre le problème de la définition du concept de sophisme.

La théorie pragma-dialectique se présente comme une théorie systématique de l'argumentation. Elle élargit le domaine des arguments à tous les actes de langage contribuant à la résolution d'un conflit d'opinion. Ainsi, une question, une mise au défi de défendre une position et une clarification conceptuelle sont toutes considérées comme des actes argumentatifs ; au même titre que les preuves et les démonstrations. Après l'exposition de la théorie, nous cherchons à la mettre à l'épreuve au moyen d'études de cas. Ces études de cas consistent en l'analyse de différents sophismes à l'aide de la méthode d'évaluation développée par la théorie.

Le mémoire se divise en trois parties. La première partie traite du problème du concept de sophisme. Le second est consacré à l'exposition de la théorie pragma-dialectique : ses fondements, son modèle idéal en quatre étapes ainsi que les dix règles de la discussion critique. La deuxième partie du mémoire est constituée de trois chapitres comportant trois études de cas. Nous y étudions les sophismes *ad hominem*, *ad baculum* et la pétition de principe. On développe finalement, au dernier chapitre, une évalua-

tion critique de l'hypothèse proposée par la pragma-dialectique : la conception du sophisme comme infraction aux règles de la discussion critique.

CHAPITRE I

LE PROBLÈME DU CONCEPT DE SOPHISME

La définition du concept de sophisme est problématique. Elle ne rend pas compte de tous les sophismes et ne réussit pas à les expliquer adéquatement. Comme l'examen minutieux des différentes facettes d'un problème nous aide habituellement à le résoudre, nous consacrons le premier chapitre du mémoire à étudier les explications et les arguments relatifs à ce problème. Nous mettons l'accent sur le livre *Fallacies* de Charles L. Hamblin (1970). Ce livre a agi comme catalyseur de la crise des sophismes au XX^e siècle. L'auteur y explore l'origine des sophismes, sa transmission et ses mutations au fil de l'histoire. On y passe au crible les raisons et les conséquences négatives d'un traitement inadéquat.

1.1 Sophisme et pensée critique

Les sophismes ont bénéficié d'une attention soutenue de la part des intellectuels depuis le Moyen Age jusqu'à aujourd'hui. Hamblin remarque que «le plus remarquable élément de l'histoire de l'étude des sophismes est sa continuité. Malgré les vagues de désintérêt et de rébellion qui l'ont ponctué, et malgré des changements fondamentaux dans la doctrine logique, la tradition a été insatiable». Il ajoute que «la leçon de cela doit être qu'il y a quelque chose d'important en elle» (Hamblin, 1970, p.191). Nous expliquons cet intérêt viscéral en partie parce que l'étude des sophismes représente une porte d'entrée privilégiée dans le domaine de la pensée critique. C'est pourquoi on en discute invariablement dans les manuels et dans les cours de logique, de pensée critique, d'argumentation et de philosophie.

Le catalogue contemporain des sophismes diffère de la liste restreinte des treize sophismes originaux. Il n'en demeure pas moins qu'ils conservent tous un certain *air de famille*. Une définition adéquate demeure problématique mais tous s'entendent sur leur carac-

tère négatif. On énumère leurs caractéristiques semblables : ce sont des erreurs, des faux pas argumentatifs, des tactiques déloyales, des réfutations apparentes, etc. Bref, tous s'entendent sur la nécessité de les éviter et sur l'importance pédagogique du catalogue proposé par la tradition. Malgré certaines inconsistances dans le traitement et certains flous conceptuels, le catalogue des sophismes facilite leur identification dans les textes et dans le discours oral. Comme ils sont conçus comme des patterns intrinsèquement fallacieux, leur identification peut se faire rapidement. Elle est souvent basée, correctement ou pas, sur une ressemblance ou un *air de famille*. Dans tous les cas, l'objectif des philosophes est de les éviter par respect des idéaux de vérité et de rationalité. À cet égard, le sophisme est un concept régulateur : il nous informe de l'existence de formes argumentatives intrinsèquement mauvaises. On préconise alors la prudence car ces formes sont souvent semblables à d'autres types d'arguments tout à fait légitimes.

1.1.1 Les *Réfutations sophistiques* d'Aristote

Le premier livre traitant des sophismes, les *Réfutations sophistiques* d'Aristote, fut rédigé avec un souci de prudence intellectuelle. Après avoir examiné les principes de la logique et l'art de la dialectique, Aristote termine son œuvre logique, l'*Organon*, en mettant ses étudiants en garde contre certains types de mauvais arguments : les sophismes. Ils tirent leur nom de ses adversaires intellectuels : les sophistes. À cette époque, ces maîtres de la rhétorique faisaient fureur à Athènes. Les philosophes leur reprochaient d'enseigner l'art de faire triompher l'argument le plus faible. Dans son traité, Aristote décrit cet art sous l'angle de la réfutation. La réfutation est une forme d'argumentation où l'on argumente afin de démontrer la contradictoire de la thèse défendue par l'adversaire. Une réfutation sophistique est une réfutation où une thèse est seulement contredite en apparence. Aristote identifie treize stratagèmes grâce auxquels les sophistes paraissaient réfuter leur adversaire alors que ce n'est pas le cas. Les sophismes que nous connaissons aujourd'hui sont donc nés de ce contexte particulier : le débat dialectique.

En explicitant les tactiques et les arguments trompeurs de ses adversaires, Aristote nous lègue un avertissement contre les ennemis de la rationalité. Ces gens qui s'intéressent davantage à leurs propres intérêts qu'au progrès social. Les *Réfutations sophistiques* peut être considéré comme le premier manuel de pensée critique du monde occidental. C'est-à-dire un livre dévoilant les stratagèmes des charlatans et insistant sur le développement de

l'autonomie intellectuelle.

On pourrait penser que ces maîtres de la rhétorique soient disparus et que, par conséquent, l'étude des sophismes ne serait plus qu'un aspect vétuste de la logique et de la philosophie. Malgré tout, il existe toujours aujourd'hui des charlatans et des manipulateurs d'un autre ordre. Ils sont plus ou moins bien intentionnés. Ils ne prétendent pas offrir un enseignement utile mais exigent toujours une rétribution : les politiciens réclament nos votes, les médias influencent nos opinions et nos décisions, les compagnies veulent que nous achetions leur marchandise et leur service, etc. Ces groupes veillent d'abord à leurs propres intérêts et disposent de nombreux moyens pour les satisfaire. L'utilisation de sophismes et de différentes manœuvres argumentatives discutables font partie de leur arsenal. Ainsi, il est toujours aussi pertinent dans le monde de l'éducation supérieure d'intégrer les sophismes au programme d'études afin d'affûter le sens critique et éviter de se laisser berner par l'apparente acceptabilité des arguments de ces divers groupes d'intérêts.

1.1.2 Caractère polysémique du concept de sophisme

Depuis les treize réfutations sophistiques originales, des dizaines de sophismes se sont ajoutés au répertoire. Au fil du temps, avec les changements motivés par les nouvelles doctrines logiques et épistémologiques, des sophismes furent rajoutés et d'autres furent interprétés de manière différente. Même les philosophes de la Modernité, en rupture avec la tradition aristotélicienne, adaptèrent les sophismes à leur propre cadre théorique. Par exemple, Francis Bacon, le pionnier de la méthode scientifique au XVII^e siècle, intégra la notion de sophisme à ses travaux. Il délaissa la conception du sophisme comme réfutation apparente pour en adopter une conception psychologique : «il y a une espèce beaucoup plus importante et profonde de sophismes dans l'esprit de l'homme qui n'a jamais été étudié» (Hamblin, 1970, p.144). Il les appelait «idoles» et les dénonçaient comme des fausses croyances causées par la faiblesse de l'entendement humain. Par exemple, il appelait «idoles de la tribu» les croyances dues au relativisme et «idoles du théâtre» les croyances issues de la philosophie dogmatique (Hamblin, 1970, p.145-146).

Ce processus dynamique d'invention et de renouvellement est toujours à l'œuvre aujourd'hui : il est fréquent que de nouveaux «sophismes» soient inventés pour décrire une fausse croyance ou une technique d'argumentation jugée déplorable. Par exemple, Paul, un personnage pédant du film *Midnight in Paris* de Woody Allen (2011), réfute la thèse du per-

sonnage principal par une telle accusation. Gil, le personnage principal, s'émerveille de la beauté de Paris et se désole de ne pas y avoir vécu pendant les Années folles. Le pédant contredit cette opinion en soutenant qu'il s'agit là du sophisme de l'Âge doré (*Golden Age fallacy*) : une sorte de biais cognitif qui nous porte faussement à croire qu'une époque du passé était meilleure que le présent¹.

1.1.3 Théorie des sophismes

Une des raisons expliquant la multiplication des sophismes est l'inexistence d'une théorie officielle. Une théorie canonique définirait le sophisme une fois pour toutes. Elle nous aiderait à distinguer les vrais sophismes des faux. Cela serait particulièrement utile en raison de l'inflation du corpus. On pourrait d'emblée reconnaître l'autorité du texte d'Aristote et exclure tous les sophismes qui ne sont pas des réfutations apparentes. Néanmoins, en ce qui concerne notre projet de recherche, nous préférons adopter une position descriptive et neutre par rapport aux différentes significations du terme. Nous respectons l'usage et ne favorisons pas une conception au détriment d'une autre. D'abord parce qu'adopter une position normative fausserait l'évaluation de la solution apportée par la théorie pragmatodialectique. On fausserait l'évaluation en préférant, dès le départ, une conception dialectique à une conception logique ou épistémique. Malgré tout, nous en viendrons à préférer une conception dialectique en vertu des explications fournies par Hamblin. Nous n'évacuons toutefois pas la question des sophismes formels ni celle des nouveaux sophismes. En effet, s'il existe un consensus implicite dans l'usage selon lequel l'affirmation du conséquent, la question complexe et le sophisme de l'Âge doré sont tous des sophismes, il est important de trouver une définition dont le genre est assez général pour les inclure tous.

Il faut cependant être prudent et demeurer critique envers la possibilité d'une théorie des sophismes. Historiquement, il n'y en a jamais eu. Les *Réfutations sophistiques* n'était pas une œuvre autonome. Elle suivait et complétait les *Topiques* en décrivant le versant négatif de la dialectique : les réfutations apparentes. Les sophismes tiraient leur explication relativement aux normes de la dialectique. Le sophisme n'est donc pas un concept absolu mais un concept relatif. Il tire sa propriété essentielle, le fait d'être fallacieux, relativement à des normes théoriques positives. Ainsi, si la conception contemporaine des sophismes est problématique il s'ensuit probablement que son modèle théorique de référence est lui-même

1. Allen, Woody. 2011. *Midnight in Paris*, Film 35 mm, coul., 94 min, USA : Sony Pictures Classics

problématique.

1.2 Hamblin et le *traitement standard* des sophismes

Le concept de sophisme est souvent défini comme un argument persuasif mais invalide. Cette définition fut radicalement remise en question par le logicien australien Charles Leonard Hamblin dans un livre publié en 1970 : *Fallacies*. En s'attaquant à la définition naïve des sophismes, il a interpellé la communauté des professeurs et chercheurs œuvrant dans les domaines de l'enseignement de la logique, de la pensée critique, de l'argumentation et de la philosophie. Ses travaux ont provoqué une petite révolution au sein des départements de philosophie. Cette révolution s'est traduite par la réhabilitation de l'étude et de la pratique de l'argumentation dans les milieux académiques.

Le point de départ d'Hamblin est le constat de la faiblesse théorique du traitement des sophismes dans certains manuels de logique de son époque. Il critique plus spécifiquement l'immobilisme et la torpeur dans laquelle ce champ d'étude est plongé : «Après deux millénaires d'étude active en logique et, en particulier, après un peu plus de la moitié du siècle le plus iconoclaste, le XX^e siècle, on trouve toujours les sophismes classés, présentés et étudiés à peu près de la même façon ancienne. » (Hamblin, 1970, p.9). Cette classification, celle d'Aristote, fut acceptée et retransmise telle quelle depuis la redécouverte du texte par les Européens au XIII^e siècle.

Hamblin souligne que de nombreuses personnes écrivirent à propos des sophismes au Moyen Age : «un pape, deux saints, des archevêques à profusion, le premier recteur de l'université d'Oxford ainsi que l'évêque chancelier d'Angleterre » (Hamblin (1970), p.10). Malgré ces apports diversifiés, la tradition aristotélicienne l'a emporté. Il y eut aussi de sérieuses critiques relatives à la possibilité et la nécessité de considérer les sophismes comme un objet d'étude légitime de la logique. Pierre de la Ramée (Ramus, 1543), logicien du XVI^e siècle, considérait que l'enseignement du raisonnement correct était suffisant. Le célèbre logicien Augustus De Morgan (De Morgan, 1847) mettait en doute la possibilité même d'une classification, voire une théorie, des sophismes : «Il n'y a pas quelque chose comme une classification des manières par lesquelles les hommes peuvent arriver à une erreur : on peut même douter que cela soit même possible» (Hamblin, 1970, p.13).

Hamblin recense tout de même différents ouvrages portant sur les sophismes mais les

écarter pour différentes raisons : trop court, trop érudit ou simples commentaires d'Aristote. Il écarte même les *Réfutations sophistiques* qui « n'est à proprement parlé que le neuvième livre de ses *Topiques* (sic) » (Hamblin, 1970, p.11).

La principale critique d'Hamblin est qu'aucun de ces livres ne résout les questions théoriques inhérentes au traitement des sophismes :

La vérité est que personne, ces temps-ci, n'est particulièrement satisfait avec ce coin de la logique. Le traitement traditionnel est trop non-systématique pour les goûts modernes. Se dispenser de le traiter, comme certains auteurs font, laisse quand même un vide que personne ne sait comment combler. Nous n'avons aucune théorie du sophisme, dans le sens où nous avons des théories du raisonnement acceptable ou de l'inférence valide. (Hamblin, 1970, p.11)

Hamblin reconnaît l'importance de l'étude des sophismes pour le développement de la pensée critique. Habituellement exposés dans un chapitre distinct au sein des manuels de logique, ils en enrichissent l'apprentissage. Selon lui, leur étude souligne la portée et des limites des autres parties de la logique (Hamblin, 1970, p.12). Il se désole toutefois du traitement qu'ils y subissent. Le chapitre traitant des sophismes est isolé des autres. Les auteurs adoptent la même classification que celle d'Aristote et copient les exemples d'autres auteurs de la tradition. Le traitement des sophismes demeure traditionnel, voire dogmatique. Les auteurs isolent leur objet d'étude et ne l'envisagent pas d'un point de vue historique ou logique. Bref, aucune réflexion critique n'y est développée : on présente l'objet d'étude tel que traité dans les autres manuels. Hamblin le dénonce en disant que « c'est la partie du livre où l'auteur se débarrasse de la logique et conserve l'attention de son lecteur, ou pas, seulement en ressassant les mêmes jeux de mots, les mêmes anecdotes et les mêmes exemples simplistes de ses prédécesseurs » (Hamblin, 1970, p.12). Pourtant, les paramètres pour clarifier et classer les différents sophismes sont simples. Considérant que le sophisme est un argument invalide mais persuasif, il y a deux façons de les classer. On peut d'abord les envisager comme des arguments qui semblent valides et les classer d'après ce qui fait qu'ils ne le sont pas. On peut aussi les concevoir comme des arguments invalides et les classer selon les attributs qui les rendent persuasifs malgré tout (Hamblin, 1970, p.12). Mais aucune tentative de la sorte ne fut faite. Les auteurs préfèrent utiliser la classification traditionnelle. La distinction en deux classes de sophismes : ceux qui dépendent du langage et ceux qui en sont indépendants. Or, comme le montre Hamblin dans le premier chapitre de son livre intitulé « le traitement standard » (Hamblin, 1970, p.9-49), cette classification est

anachronique et inapplicable aux nouveaux sophismes inventés au cours des deux derniers millénaires. Afin d'expliquer et de démontrer l'inanité du traitement standard, il passe en revue les sophismes traditionnels et soulèvent les problèmes causés par les changements de paradigme et de doctrine depuis le cadre aristotélicien.

1.2.1 *L'amphibologie*

Aristote distingue les sophismes dépendants du langage de ceux qui en sont indépendants. La première espèce comprend l'équivocation, l'amphibologie, l'accent, la composition, la division et la figure de style. La définition standard des sophismes rend cette espèce problématique. D'abord parce que généralement ces expressions ne sont pas des arguments ou ne sont pas toujours utilisées avec une intention argumentative. L'amphibologie, qui signifie «double arrangement», mise sur la possibilité d'interpréter la même proposition de deux façons différentes. L'exemple le plus célèbre est celui où Crésus, le roi de Lydie, demanda à l'oracle de Delphes s'il devait faire la guerre aux Perses. L'oracle lui répondit que s'il allait en guerre un grand empire allait périr (sans préciser lequel). Trop enthousiaste, Crésus ne comprit pas le double sens de la prédiction et perdit la guerre : un grand empire, le sien, a effectivement péri. Est-ce que la prédiction équivoque de l'oracle peut-être interprétée comme un argument ? Il est difficile de croire que l'oracle de Delphes, l'institution ésotérique la plus respectée de l'Antiquité, ait voulu tromper Crésus. . .

1.2.2 *L'accent*

Le sophisme de l'accent pose problème. Certains auteurs pensent que ce sophisme n'est applicable qu'à la langue grecque. D'autres, comme le logicien médiéval Pierre d'Espagne, tentent tant bien que mal d'en rendre compte mais en donne une interprétation contraire à celle d'Aristote. Ce dernier repérait le sophisme de l'accent dans les textes et la poésie écrite (Aristote, 166a 39) tandis que Pierre d'Espagne les identifiait à la façon dont on disait à haute-voix certains mots. Il donnait comme exemple le mot latin *invite* qui signifie «contre la volonté de quelqu'un» alors que *in vite* signifie «dans les vignes». La phrase latine «*Deus nihil fecit invite, ergo vinum non fecit in vite* (Dieu ne fait rien contre sa volonté, donc il ne fait pas le vin dans les vignes) serait donc coupable du sophisme de l'accent (Hamblin, 1970, p.23).

Les auteurs modernes proposent eux aussi une interprétation contraire à celle d'Aristote. Ce sophisme serait d'ordre rhétorique et se traduirait par un usage particulier du ton de la voix : l'emphase mise sur certains mots, la répétition de certaines phrases et l'insertion de pauses dans le discours dans le but de provoquer un effet chez l'auditoire. Selon cette interprétation, le sophisme de l'accent ne concorde pas avec notre conception de l'argument. Il s'agit plutôt d'un artifice oratoire destiné à capter l'attention de l'audience. Le sophisme de l'accent serait donc utilisé dans un contexte argumentatif ; pas directement comme argument mais plus précisément comme technique oratoire de persuasion.

1.2.3 L'accident

La deuxième catégorie inclut les sophismes indépendants du langage : l'accident, la converse de l'accident (*secundum quid*), l'affirmation du conséquent, l'ignorance de la réfutation (*ignoratio elenchi*), la fausse cause (*post hoc ergo propter hoc*), la pétition de principe et la question complexe. Le sophisme de l'accident consiste à confondre une propriété accidentelle avec une propriété essentielle de l'objet en question. L'exemple du chien-père est le plus utilisé en guise d'illustration. Le sophiste s'amuse aux dépens de sa victime en argumentant ainsi : *Du fait que ce chien soit le tien et que ce chien soit père je conclus que ce chien est ton père*. Encore une fois l'exemple tient davantage de la blague que de l'argument potentiellement persuasif...

Hamblin souligne que ce sophisme est intimement lié à la doctrine essentialiste d'Aristote (Hamblin, 1970, p.27). Il est donc problématique de rendre compte du sophisme de l'accident si on n'adhère pas à ce modèle ontologique. En effet, on peut douter qu'il existe encore des partisans de cette doctrine. Néanmoins, s'il en existe encore, il demeure tout de même difficile d'établir ce qui appartient à l'essence de quelque chose et ce qui n'en est qu'un accident. Hamblin donne l'exemple des différentes races humaines : pour certains il existe des différences essentielles entre les races alors que pour d'autres elles ne sont qu'accidentelles (Hamblin, 1970, p.27).

Toujours dans l'intention d'exposer et illustrer les sophismes originaux, certains auteurs de manuel de logique ont tenté d'adapter le sophisme de l'accident à notre cadre contemporain non-essentialiste. Irving Copi, auteur du fameux manuel *Introduction to Logic* (1961), l'interprète ainsi : «Le sophisme de l'accident consiste à appliquer une règle générale à un cas particulier dont les circonstances "accidentelles" rendent la règle inapplicable»

(Hamblin, 1970, p.28). Par exemple, on reconnaît que l'on doit rendre ce qui nous a été prêté. Mais si un ami nous a prêté un revolver et qu'il nous le réclame après une dispute avec sa femme, on doit enfreindre notre maxime et ne pas lui rendre son arme. Selon l'interprétation de Copi, on commettrait le sophisme de l'accident en ignorant les circonstances particulières («accidents»), la possibilité que notre ami tue sa femme dans un excès de fureur, pour respecter une règle de conduite générale. Cette interprétation est problématique. D'abord parce qu'elle s'éloigne de la signification originale du sophisme de l'accident. Elle substitue la notion de règle générale à celle d'essence et la notion d'exception à celle d'accident. Ensuite, cette interprétation contemporaine est problématique puisqu'elle rend compte d'un autre sophisme : le *secundum quid*.

1.2.4 Le *secundum quid*

Le *secundum quid* est un argument invalide du particulier au général. C'est la converse du sophisme de l'accident et l'interprétation de Copi s'apparente davantage à celui-ci qu'au sophisme de l'accident. On commet le *secundum quid* si on soutient une conclusion par une généralisation injustifiée d'un cas particulier. On exemplifie ce faux pas par le syllogisme suivant : *Ce que tu as acheté hier, tu le manges aujourd'hui ; tu as acheté de la viande crue hier ; donc, tu manges de la viande crue aujourd'hui.*

Hamblin dénonce le traitement inconsistant des sophismes en soulignant que certains auteurs utilisent l'exemple de la viande crue pour illustrer le sophisme de l'accident alors que d'autres l'utilisent pour illustrer le *secundum quid*. Qui plus est, il semble que les auteurs ne distinguent pas bien les différences entre les deux puisqu'ils prennent leurs exemples les uns des autres :

Nous avons déjà remarqué qu'il n'y a pas une grande différence entre les deux catégories. Cependant, la reclassification de l'exemple peut très certainement être le résultat, non pas d'un dessein conscient, mais d'une erreur historique. Les auteurs de manuels prennent leurs exemples les uns des autres. [...] Il est clair que De Morgan prend l'exemple de la viande crue comme un cas de *secundum quid*, et par une lecture inattentive de son propos, on pourrait se tromper et le prendre pour un exemple de l'*Accident*. Quand on constate que cette confusion ne fut jamais commise avant De Morgan mais souvent après lui, la possibilité qu'il en soit responsable est fortement probable» (Hamblin, 1970, p.30)

1.2.5 L'*ignoratio elenchi*

Le sophisme de l'ignorance de la réfutation (*ignoratio elenchi*) pose un plus grand problème aux auteurs de manuel. Il n'y a pas vraiment d'exemples contemporains adéquats pour illustrer cette infraction au code du jeu de la réfutation pratiqué au Lycée d'Aristote. Le sophisme consistait à ne pas réfuter réellement la thèse adverse mais simplement à paraître la réfuter. Une bonne réfutation exige la démonstration de la fausseté de la thèse de l'adversaire ou, à tout le moins, la démonstration que la thèse adverse conduit à un paradoxe. Aristote disait que les sophismes étaient tous réductibles à l'ignorance de la réfutation.

Les auteurs modernes proposent une interprétation rompant avec la tradition dialectique. Certains parlent d'*ignorance de la question* ou de sophisme de la conclusion non-pertinente (Hamblin, 1970, p.31). Bref, on explique l'*ignoratio elenchi* en blâmant la non-pertinence des prémisses pour établir la conclusion. Hamblin critique ce traitement peu rigoureux : «[ils] le traitent franchement comme un [concept] fourre-tout » (Hamblin, 1970, p.31). De plus, il est problématique de traiter ce sophisme selon le critère de la pertinence comme on traite par ailleurs les sophismes *ad hominem* et *ad baculum*. Le mode d'opération de ces sophismes diffère de l'*ignoratio elenchi* en ce qu'ils s'adressent généralement à l'émotivité de l'autre partie (sentiments de respect, d'humilité ou de crainte de l'adversaire) pour défendre leur position. Il n'en est pas le cas avec l'ignorance de la réfutation : une mauvaise preuve formelle peut commettre ce sophisme dans un langage symbolique tout à fait neutre. Hamblin ne trouve malheureusement pas de traitement adéquat dans la littérature contemporaine : «Je n'ai pas été capable de trouver d'exemple adéquat dans les livres modernes » (Hamblin, 1970, p.31).

1.2.6 La pétition de principe

La pétition de principe, *petitio principii* en latin et *begging the question* en anglais, a vu aussi son interprétation glisser de la dialectique vers la logique. À l'origine, on commettait une pétition de principe dans le cadre du jeu de la question. Ce jeu dialectique consiste à argumenter pour ou contre une thèse en interrogeant une autre personne. Le questionneur cherche d'abord à déterminer les thèses acceptées par l'autre partie pour ensuite mettre ses concessions à profit pour en extraire les implications et les conséquences ainsi que pour s'attaquer aux possibles contradictions dans le discours de l'autre. Il est entendu que les deux

parties s'accordent nécessairement sur certains points. Sinon il n'y aurait aucune discussion possible. Ainsi, l'interrogateur demande au répondant de lui concéder certaines prémisses à partir desquelles il peut bâtir son argumentation. Il y a pétition de principe si l'interrogateur demande que lui soit concédé l'objet même de la dispute. Évidemment, l'interrogateur aura pris soin de reformuler cette prémisse. Il s'agit tout de même d'une proposition analogue au sujet de la discussion : on assume ce qui est à prouver.

L'interprétation logique de la pétition de principe est problématique. Il s'agit d'un raisonnement où on retrouve une formulation équivalente à la conclusion dans les prémisses. Or, une inférence de type $P \rightarrow P$ est parfaitement valide. C'est même un axiome de la logique classique exprimant la réflexivité de l'implication. Hamblin remarque que certains auteurs évitent de traiter le sophisme comme une inférence et préfèrent le traiter comme une preuve inadmissible en raison de sa circularité : « parce qu'il n'y a rien de mal à inférer quelque chose à partir d'elle-même sauf si on prétend que cela prouve quelque chose. » (Hamblin, 1972, p.33). Malgré cette précision, Hamblin persiste dans sa critique du traitement standard et observe que les exemples donnés par les auteurs de manuels ne sont pas adéquats. Un auteur donne l'exemple du Coran : « on argumente en cercle en tentant de prouver l'infailibilité du Coran en soutenant qu'il a été écrit par le prophète Mahomet et que la preuve du statut divin de Mahomet est assurée par l'autorité du Coran. » Un autre auteur donne l'exemple d'un homme et son gérant de banque : « "Mon ami Jones peut se porter garant de ma solvabilité". "Comment savoir si je peux lui faire confiance ?". "Je vous assure que vous le pouvez" ». Même la preuve de l'existence de Dieu n'est pas adéquate selon Hamblin : « [...] prouver l'existence de Dieu à partir de l'idée de Dieu existant dans l'esprit de l'homme et argumenter selon la fiabilité des pouvoirs humains de connaître l'existence de Dieu. » Hamblin critique le traitement et les exemples offerts car ceux-ci peuvent être confondus avec des arguments d'autorité (*argumentum ad verecundiam*) et qu'on s'attendrait à ce que de telles complications soient absentes d'ouvrages théoriques (Hamblin, 1970, p.34-35).

1.2.7 L'affirmation du conséquent

On affirme le conséquent quand en sachant que B suit nécessairement A, on soutient que A suit nécessairement de B. Il est évident que cette affirmation est erronée. Par exemple, il est vrai que s'il pleut alors le gazon sera mouillé. Mais si on constate que le gazon est effectivement mouillé il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il a plu. Il se peut que le gazon

fut arrosé ou que la rosée matinale en soit la cause. Le logicien formalise cette relation de conséquence par le *modus ponens* : *Si A implique B et que A est effectivement le cas, alors B sera nécessairement le cas*. L'affirmation du conséquent est la forme invalide du *modus ponens* où on tente d'établir la conclusion à partir du conséquent *B* plutôt que de l'antécédent *A* : *Si A implique B et que B est effectivement le cas, alors A est nécessairement le cas*.

Hamblin souligne que tous les manuels contemporains qu'il a passé en revue traite de l'affirmation du conséquent mais que la plupart n'en traitent pas dans le chapitre regroupant les autres sophismes (Hamblin, 1970, p.36). C'est pourtant le premier sophisme à recevoir une explication rigoureuse à partir des normes de la logique formelle. C'est aussi le premier sophisme à s'accorder avec la définition naïve des sophismes : l'affirmation du conséquent est fallacieux parce qu'il est un raisonnement invalide pouvant sembler valide à certaines personnes. Malgré tout, la plupart des auteurs l'ont retiré du chapitre consacré aux sophismes pour en parler plutôt dans la section logique où il est présenté comme l'application invalide de la règle démonstrative du *modus ponens*.

Hamblin mise sur cette constatation pour justifier la thèse selon laquelle le cadre logique n'est pas le cadre théorique approprié pour traiter de la question des sophismes. Il s'agit d'un paradoxe intéressant : on définit le sophisme selon la norme logique de la validité mais dès qu'un sophisme est conforme à cette définition on l'exclut de la classe des sophismes. Hamblin rajoute :

Le divorce entre les sophismes et le reste de la logique peut difficilement être plus complet. Dès qu'un sophisme entretient quelque relation avec le reste de la logique il est retiré du chapitre sur les sophismes. [...] Ce qui est moins clair c'est la raison pour laquelle [on l'identifie aux sophismes]. Toutes les formes déductives invalides pourraient, en théorie, être ennoblies d'un titre spécial. [...] Pourquoi pas le *Sophisme de l'inférence d'une conjonction de deux propositions à partir de leur équivalence matérielle* ; ou, disons, le *Sophisme de la distribution de quantificateurs sans égard aux symboles de négation* ?» (Hamblin, 1970, p.36-37)

1.3 Hamblin et la conception dialectique de l'argumentation

La section précédente concernant le traitement standard des sophismes dans certains manuels de logique témoigne de la difficulté de traiter cette partie de la logique de façon systématique. En insistant sur le retrait du sophisme de l'affirmation du conséquent du chapitre traitant des sophismes informels, Hamblin remet en question le traitement des arguments

fallacieux par la théorie de l'inférence valide. Il semble que les auteurs de manuel ne croient pas en la possibilité de définir ces arguments de façon rigoureuse et de les classer de façon adéquate. À leur décharge, on comprend que le traitement standard les présente comme des sophismes informels. C'est-à-dire comme un regroupement de patterns intrinsèquement mauvais mais n'étant pas organisés de façon officielle. Or, nous sommes satisfaits de cette explication pour tolérer ce désordre et ce flou conceptuel reviendrait à commettre le sophisme de l'accident. Les sophismes, ceux baptisés par Aristote et ceux créés au cours de l'histoire, ne sont pas inclassables par essence mais plutôt par accident. La preuve est, qu'à l'origine, les réfutations sophistiques étaient classifiées en deux groupes distincts et recevaient une définition adéquate dans le cadre de la théorie des jeux dialectiques. Ce n'est qu'avec l'abandon de la doctrine aristotélicienne depuis la Modernité, l'adoption de la méthode scientifique, et, finalement, l'incorporation de la théorie de l'argumentation à la logique que les sophismes perdirent leur signification stricte et gagnèrent l'épithète «informel». On peut conclure que la désorganisation régnant au sein du catalogue des sophismes n'est pas un mal nécessaire. Il s'agit plutôt d'un symptôme révélant l'incapacité du cadre de référence, la théorie logique, d'en rendre compte. En effet, les treize réfutations sophistiques d'Aristote recevaient leur explication à partir du cadre argumentatif correct décrit dans le livre des *Topiques* et dans les autres livres de l'*Organon*. Elles étaient jugées fallacieuses parce qu'elles n'étaient que des *apparences* de réfutations adéquates. Or, la logique n'est pas en mesure d'élucider le versant adéquat des sophismes. Sauf dans le cas du sophisme de l'affirmation du conséquent où elle l'explique correctement comme une erreur dans l'application du *modus ponens*. Ainsi, certains sophismes ne peuvent recevoir d'explication que dans un cadre théorique plus large que celui de la logique formelle déductive. Le sophisme de l'accident reçoit son explication par rapport à l'ontologie essentialiste d'Aristote. Le sophisme de l'accent reçoit son explication à partir de la rhétorique : l'art du discours persuasif. Il s'ensuit que nous avons besoin d'une nouvelle conception générale de l'argument et de l'argumentation car celle proposée par la logique est trop restreinte pour rendre compte de la diversité de la classe des sophismes informels.

À ce titre, le septième chapitre de *Fallacies* intitulé «The Concept of Argument » développe une réflexion sur le concept d'argument (Hamblin, 1970, p.224-252). Hamblin y adopte une stratégie de clarification du concept d'argument. En explicitant les conditions nécessaires et suffisantes de l'argument acceptable, il ne sera que plus facile, de façon converse, de comprendre la nature des sophismes.

Hamblin conteste la conception moderne de l'argument idéal comme raisonnement déductif valide. Pour ce faire, il lui oppose des problèmes. D'abord, le problème de l'identification des sophismes dans la pratique effective de l'argumentation. Ensuite, la question de l'ouverture du domaine des «bons arguments» aux raisonnements inductifs, statistiques, probabilistes ainsi qu'aux arguments d'autorité. Puis, la démonstration que le seul critère général d'évaluation des arguments est de nature dialectique : l'acceptation de l'argument par la personne à laquelle il est destiné.

1.3.1 Problème de l'identification des sophismes dans la pratique effective

L'assimilation du concept de sophisme à celui de l'argument déductif pose problème à la pratique de l'argumentation. Il pose plus précisément problème pour l'identification des sophismes dans les discussions réelles entre plusieurs personnes. Le *traitement standard* décrit le sophisme comme un pattern argumentatif intrinsèquement inacceptable : attaquer personnellement l'autre partie ou argumenter de façon circulaire. Si on adopte cette conception, Hamblin croit qu'il est impossible d'épingler de façon absolument concluante un sophisme commis par une autre personne dans un dialogue critique. Pourquoi ? Parce que l'autre partie peut toujours se défendre en disant qu'il n'était pas en train d'argumenter. Selon le paradigme logique, argumenter est équivalent à asserter une conclusion validement déduite de prémisses vraies. Ainsi la partie fautive peut échapper à l'accusation de sophisme en expliquant qu'il ne soutenait pas une thèse à l'aide d'une manœuvre fallacieuse mais qu'il faisait une simple remarque. Pour illustrer cette faille, il donne l'exemple du sophisme *ad hominem* (Hamblin, 1970, p.225). Une personne *A* soutient une proposition *P*. La personne *B* répond : « C'est *C* qui t'a dit ça (*P*) et il se trouve que sa mère trompe son père avec un membre de l'église de Scientologie ». La personne *A*, formée aux rudiments de la pensée critique, *épingle* le sophisme et répond à *B* : « Tu viens de commettre un sophisme *ad hominem* : la fausseté de *P* ne dépend aucunement des mœurs de la mère de *C* ». Malgré tout, *B* pourra toujours se soustraire à l'accusation en disant qu'il n'était pas en train d'argumenter ; qu'il ne soutenait pas que la fausseté de *S* découlait des mœurs de la mère de *C*, mais qu'il faisait plutôt une simple remarque.

1.3.2 La question des arguments aux limites de la logique

Le deuxième problème posé par la conception de l'argument comme déduction se traduit par l'exclusion d'arguments potentiellement valables. Ces arguments aux limites de la logique comprennent les raisonnements inductifs, statistiques et les arguments d'autorité (Hamblin, 1970, p.225-226). Malgré le fait que ces types d'arguments ne soient pas pris en charge par la logique classique, ce sont tout de même des formes d'arguments acceptables pour défendre une thèse. La question demeure : sur quel critère, autre que des critères logiques, pouvons-nous nous baser pour les évaluer ? En particulier, qu'est-ce qui distingue une induction acceptable d'une généralisation hâtive ? Il en est de même pour l'acceptation de l'opinion d'un expert : qu'est-ce qui distingue le recours légitime à une opinion d'expert d'un sophisme *ad verecundiam* ?

Le paradigme logique nous oblige à poser une question controversée : est-ce que ces arguments aux limites de la logique sont réellement des arguments ? En effet, la logique modélise l'argument comme une implication $P \rightarrow Q$ où la vérité de P (prémisses) garantit la vérité de Q (conclusion). Ni l'induction ni l'argument d'autorité n'est conforme à ce modèle. On ne dit pas : cette femme porte un sac à main, celle-ci porte un sac à mains, celle-là aussi donc toutes les femmes portent des sacs à main. On ne dit pas non plus « Le marchand m'a assuré que c'était un authentique Louis Vuitton, donc c'est un authentique Louis Vuitton ». On est plutôt porté à accepter la conclusion en se fondant sur le caractère raisonnable et probable des prémisses avancées pour la supporter. On fait alors preuve de prudence en modulant la conclusion en la précédant d'un « Il est probable que C » ou « Il est donc raisonnable de penser que C ». Hamblin accentue le caractère problématique de la relation entre ces types d'arguments et le raisonnement déductif : « [Les appeler] "arguments" souligne une similarité avec les arguments déductifs ; on le fait peut-être pour nous rassurer que les similarités sont vraiment aussi grandes que les différences. » (Hamblin, 1970, p.226).

1.3.3 La conception dialectique de l'argument

Le couple prémisses/conclusion est un schéma inhérent au paradigme dominant de la logique formelle déductive. Cette structure est le résultat de la formalisation du processus de l'argumentation. Par formalisation nous référons aux opérations de suppression, d'addition, de substitution et d'interprétation par lesquelles on réduit un discours argumenta-

tif à ses éléments les plus simples : les couples prémisses/conclusion. Or, cette procédure nous contraint à ignorer certains facteurs importants comme le contexte de l'argumentation, sa fonction, certains actes de langage essentiels comme l'interrogation et l'expression de doutes ainsi que la manière dont se déroule l'échange d'arguments. Hamblin souligne, qu'en anglais, le mot « argument » réfère autant à l'ensemble du processus de la discussion critique (*having an argument with someone*) qu'à la structure habituelle constituée du couple prémisses/conclusion :

On assume habituellement dans les livres de logique qu'un argument complexe puisse toujours être décomposé en plusieurs étapes où dans chacune des étapes il y a des prémisses et une conclusion, sans énoncés intermédiaires. Cela est vrai pour certains arguments mais pas pour tous ; et le mot 'argument' est, dans tous les cas, régulièrement et justement utilisé pour décrire l'ensemble des étapes aussi bien que les étapes elles-mêmes. (Hamblin (1970), p.229)

Hamblin propose l'abandon de la logique formelle comme théorie de l'argumentation. Il suggère qu'on élabore plutôt une théorie indépendante plus fidèle à la fonction et à la pratique réelle de l'argumentation (Hamblin (1970), p.231). Il plaide en faveur d'une conception dialectique de l'argument. C'est-à-dire une conception qui reconnaît que la fonction première de l'argumentation est de provoquer la conviction chez une autre personne. Cette conception rompt avec le modèle de l'argument comme produit pour s'intéresser tout autant au processus de l'argumentation : le dialogue critique entre deux parties.

L'élargissement du champ de l'étude de l'argumentation nous amène sur le terrain de la pratique où un argument est simplement qualifié de « bon » ou « mauvais » argument. Il n'est plus nécessairement question de vérité : ni celle des prémisses ni celle de la conclusion. À l'aide d'une simple démonstration par l'absurde, Hamblin explique pourquoi l'exigence de vérité est inadéquate au domaine de l'argumentation (Hamblin (1970), p.232-233). Conclure une vérité à partir de prémisses vraies est la fonction de la logique déductive. Or cette conception devient problématique lorsqu'on l'impose comme modèle de l'argumentation. L'idéal logique exige des arguments 100% bons : des arguments massues (*knock-down arguments*). Cependant, le monde de l'argumentation regorge de situations où, en même temps, s'opposent deux arguments forts. Hamblin souligne qu'à tout argument déductif valide peut s'opposer un autre argument déductif tout aussi valide. Il y en a certainement un des deux qui soit meilleur que l'autre. Mais les règles de la logique ne nous permettent pas de déterminer lequel. Il faut sortir de la logique pour le faire. La confronta-

tion de deux arguments forts nous laisse dans une situation intenable car on serait alors dans l'obligation de reconnaître que la conclusion et sa contradictoire sont toutes les deux vraies.

Sur le terrain tous s'accordent sur l'objectif et la fonction principale des arguments : convaincre autrui. Hamblin le reconnaît et ajoute que «notre critère [pour définir le bon argument] serait moins qu'adéquat s'il n'avait rien à dire pour justifier pourquoi un argument remplit cette fonction» (Hamblin (1970), p.241). Le véritable critère de l'argument serait alors l'acceptation (*acceptance*) de nos arguments par l'autre. En d'autres mots, un bon argument est d'abord un argument convaincant.

Le critère dialectique d'acceptation peut paraître discutable en raison de son caractère relatif. L'acceptation d'un argument est toujours relative à la personne à laquelle il s'adresse. Hamblin le reconnaît. Il soutient même, qu'en fin de compte, tout le monde, même le logicien, juge les arguments sur une base personnelle :

Quand il y a deux ou plusieurs parties à être considérées, un argument peut être acceptable à différents degrés aux différents individus ou groupes d'individus. Une évaluation dialectique peut être conduite sur différentes bases dépendamment de quelle partie ou quel groupe elle a en tête. Mais encore, même si on tente de se placer hors du débat pour l'évaluer et le juger, nous n'avons aucune base autre que *la notre* pour le faire. [...] Quand un auditeur qui ne prend pas part au débat prétend offrir une évaluation "absolue" ou "neutre" ce point de vue est largement le sien. (Hamblin (1970), p. 242-245)

Hamblin soutient que le critère d'acceptation est plus fondamental que celui d'acceptabilité logique (*soundness*). Le logicien qui analyse les arguments de *A* et *B* et dit que l'argument de *A* est valide mais qu'une des prémisses de l'argument de *B* est fausse exprime son jugement quant à la validité et l'acceptabilité des arguments. Un jugement éclairé mais pas absolu. Hamblin compare ce logicien à quelqu'un qui tenterait de se faire juge : «[Dans la pratique de l'argumentation] il n'y a pas de juge ni de cour. Il y a, au mieux, un participant éclairé. Il s'ensuit que ce n'est pas le rôle du logicien de déclarer la vérité d'aucune proposition ou *la validité d'aucun argument*.» (Hamblin (1970), p.244). Hamblin ajoute que, même en science, le critère d'acceptation prévaut sur les critères logiques :

La méthode scientifique et empirique ne peut faire économie du critère dialectique de l'argument. Même la science doit progresser en construisant à partir de la connaissance "acceptée" et toutes les thèses scientifiques doivent être supportées par des propositions dialectiquement acceptables [à la communauté scientifique]. (Hamblin (1970), p.248)

1.4 Le problème du concept de sophisme : autres auteurs

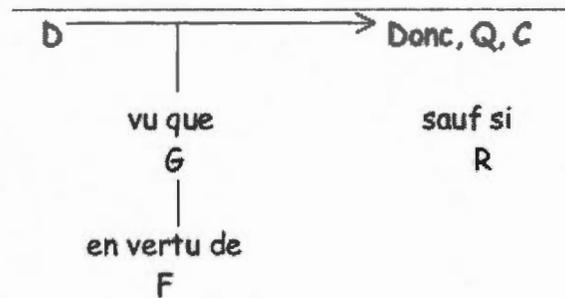
Le problème du concept de sophisme et la réflexion critique sur le concept d'argument préoccupèrent beaucoup d'autres auteurs du XX^e siècle. Bien que les travaux de Hamblin furent les premiers à développer une critique radicale du modèle logico-déductif, d'autres penseurs développèrent une conception alternative de l'argumentation. Nous profitons de cette dernière section pour en présenter deux, Stephen E. Toulmin et Jaakko Hintikka, et souligner leur contribution au domaine de l'étude de l'argumentation et de la pensée critique.

1.4.1 Stephen E. Toulmin et le renouveau de l'étude de l'argumentation au XX^e siècle

L'œuvre la plus influente en théorie de l'argumentation au XX^e siècle est certainement le livre *The Uses of Argument* du philosophe anglais Stephen E. Toulmin. Publié en 1958, ce livre inaugure la libéralisation de l'étude de l'argumentation dans le monde anglo-saxon. Il traite de l'usage des arguments dans des contextes aussi variés que les discussions éthiques, épistémologiques et juridiques. Ce livre s'adressait particulièrement aux philosophes et au mythe de l'argument massue : l'idéal de la preuve indubitable. Il s'adressait plus précisément à la croyance que l'on puisse réduire tous les arguments au modèle déductif. Toulmin critiquait les prétentions du modèle de la logique formelle déductive (*FDL : Formal Deductive Logic*) de représenter l'idéal de la connaissance humaine. Il fait figure de pionnier dans le domaine de l'argumentation. En proposant un modèle concurrent au modèle géométrique de la logique, il a ouvert la porte au développement de théories de l'argumentation plus adéquates pour rendre compte de l'argumentation dans son contexte naturel (i.e. informel).

En guise de substitut à la forme déductive, il propose un schéma alternatif pour décrire la structure de l'argument. Ce schéma est aujourd'hui appelé *schéma de Toulmin*. Il sert à analyser un argument en le réduisant à ses parties constituantes. Le modèle logique nous avait habitué à considérer un argument comme une dyade formée de deux parties : les prémisses et la conclusion. Toulmin propose plutôt une triade : l'argument est conçu comme l'expression d'une thèse (*Claim*) soutenue par des données (*Data*). Cette relation est soutenue à son tour par des garanties (*Warrant*). C'est-à-dire des principes tacitement acceptés par tous les participants dans le contexte où se déroule l'argumentation. De plus, le schéma intègre la modulation de la force de la conclusion en soulignant ses conditions nécessaires

et suffisantes sous la forme d'expressions contre-factuelles (*R*) :



Pour illustrer l'application du schéma, prenons un personnage fictif : Lotte. Cette dernière se rend à l'île d'Aruba, dans les Antilles néerlandaises, pour ouvrir un compte de banque clandestin. Nous doutons que cela soit possible et exprimons ce doute à une amie de Lotte. Elle nous assure que cette dernière réussira son entreprise (*thèse*) en soulignant le fait que Lotte soit née à Amsterdam et qu'elle possède un passeport néerlandais (*données*). Elle ajoute qu'en vertu des lois internationales des banques (*fondement* de la garantie), seuls les citoyens d'Aruba et du royaume des Pays-Bas sont autorisés à ouvrir ce genre de compte (*garantie*). Nous retirons donc notre doute et acceptons la thèse de l'amie de Lotte en vertu de la force de son argument².

1.4.2 Jaakko Hintikka et le «sophisme des sophismes»

Le philosophe et logicien finlandais Jaakko Hintikka est, lui aussi, insatisfait du traitement standard des sophismes. Il a même baptisé cette conception le *sophisme des sophismes* : «L'erreur en pensant que les sophismes traditionnels sont des inférences erronées est ce que je propose d'appeler le "Sophisme des sophismes" » (Hintikka, 1987, p.211).

Comme Hamblin, Hintikka a la ferme conviction que le cadre dialectique est la meilleure manière d'aborder l'étude des sophismes : «La meilleure façon d'exposer ce *sophisme* est de montrer que les sophismes traditionnels peuvent être discutés selon le cadre originaire du modèle interrogatif d'une façon plus intéressante que les expositions conventionnelles » (Hintikka, 1987, p.211).

2. Cet exemple est purement fictif et fut inventé par l'auteur de ce mémoire.

À ce titre, Hintikka propose de redécouvrir les jeux interrogatifs pratiqués à l'époque d'Aristote. Selon lui, la théorie des jeux interrogatifs permet de rendre compte de l'entière du corpus des sophismes. Le jeu de la question, ou enquête par interrogation, était à l'époque de l'Antiquité un instrument de la connaissance scientifique. Poser les bonnes questions permet en effet d'accroître notre connaissance. Le même processus interrogatif était aussi pratiqué pour critiquer et réfuter les fausses croyances. Dans la réfutation, les questions visent à amener l'autre personne à se contredire. Dans cette perspective, le sophisme était conçu comme une erreur dans le jeu de la question. Plus précisément, une réfutation *apparente* et illégitime. À ce titre, le genre commun de tous les sophismes était la mauvaise réfutation ou ignorance de la réfutation (*ignoratio elenchi*).

Hamblin a opposé certains problèmes à la conception logique des sophismes. À son tour, Hintikka soulève le cas d'un sophisme qui ne peut définitivement pas être conçu comme une inférence erronée : le sophisme de la question complexe. Cependant, le modèle du jeu interrogatif explique parfaitement la nature fallacieuse de cette manœuvre (Hintikka, 1987, p.224). Ce sophisme consiste en une question conçue de façon à ce que son répondant s'incrimine peu importe la réponse qu'il donne. Le cinéma policier en recèle d'exemples. Lors des scènes d'interrogatoires serrés, l'enquêteur tente d'obtenir des aveux de façon fallacieuse en posant une question dont la réponse implique nécessairement l'incrimination du suspect. L'exemple classique est celui de l'enquêteur demandant «Avez-vous cessé de battre votre femme ? Répondez par oui ou non ! ». Peu importe la réponse du suspect, cette question implique qu'il battait sa femme.

Ce genre de question n'est évidemment pas acceptée par le code du jeu de la question. Ce genre de tactique appelée "question tendancieuse" est même interdite au tribunal car elle permet de tirer profit de l'inattention ou de l'inexpérience de l'autre partie. Bien plus que de démontrer le manque de fair-play du participant, ce sophisme a pour caractéristique de ne pas être, à proprement parler, un argument. Il s'agit plutôt d'une façon déloyale de questionner quelqu'un afin de l'amener à se compromettre. C'est précisément ce genre de manœuvre douteuse qu'une théorie de l'argumentation peut expliquer plus adéquatement que la logique.

Conclusion

Le débat au sujet de la question des sophismes au XX^e siècle s'est conclu par un consensus entre certains spécialistes du domaine de l'argumentation. Nous avons passé en revue leurs arguments contre la conception standard des sophismes. Ils montrent que plusieurs sophismes ne peuvent pas être pris en charge par le cadre formel de la logique. Ils demandent qu'on élargisse ce cadre conceptuel pour rendre compte de tous les sophismes dans leur contexte originel : celui du dialogue critique entre deux personnes. Seul ce cadre, le cadre dialectique, permettrait une conception adéquate du concept.

Le problème des sophismes a des incidences théoriques et pratiques. Le *traitement standard* est théoriquement faible. On s'y contente d'explications *ad hoc* et on y dénature la description des sophismes traditionnels afin de les rendre conforme au traitement logique. Au cours du présent chapitre nous avons présenté des arguments en faveur d'une théorie autonome de l'argumentation. Une telle théorie, ancrée dans un cadre dialectique, serait plus adaptée pour résoudre le problème. De plus, en adoptant une théorie adéquate nous pourrions améliorer nos méthodes d'analyse et d'évaluation des arguments. Par conséquent, on améliorerait aussi l'enseignement et la pratique de l'argumentation et de la pensée critique aux niveaux collégial et universitaire.

Une telle théorie systématique de l'argumentation existe bel et bien. Elle fut développée par deux professeurs de l'université d'Amsterdam depuis les années 1970. Il s'agit de la théorie pragma-dialectique de l'argumentation. Ce mémoire ayant pour objectif la vérification de l'hypothèse selon laquelle cette théorie résoudrait le problème des sophismes, nous passerons le prochain chapitre du mémoire à explorer ses fondements théoriques et sa méthode d'analyse et d'évaluation des arguments.

CHAPITRE II

EXPOSITION DE LA THÉORIE PRAGMA-DIALECTIQUE DE L'ARGUMENTATION

Ce chapitre se consacre à l'exploration de la théorie pragma-dialectique : de ses fondements jusqu'à l'évaluation des arguments. La pragma-dialectique est une théorie de l'argumentation élaborée par deux professeurs hollandais enseignant au département de *Speech Communication* de l'université d'Amsterdam : Frans H. van Eemeren et Rob Grootendorst. Comme son nom l'indique, la pragma-dialectique est le produit de l'union de deux disciplines axées sur l'étude du langage naturel : la pragmatique et la dialectique.

La pragmatique permet une description fine et rigoureuse des éléments qui constituent l'argumentation : les actes de langage (*speech acts*). Cette approche remplaça progressivement la conception purement descriptive du langage. Elle s'impose dès les années 1960 comme la théorie du langage ordinaire. Le philosophe britannique John L. Austin (1962), à qui on doit la naissance de cette discipline, nous a convaincu de considérer certaines expressions verbales comme des actions. Certains énoncés ont des effets directs sur le monde : la promesse, l'ordre, le verdict d'un juge, etc. Un des premiers postulats de la pragma-dialectique est que l'argumentation est un acte de langage complexe. C'est-à-dire que l'argumentation est une forme de discours composé de plusieurs actes de langage ayant une certaine incidence sur le monde (Eemeren, 2004, p.2). Le principal effet de l'argumentation est de convaincre.

Le terme «dialectique» réfère à la fois à une conception de l'argumentation et à un système de normes régissant le dialogue critique. Le modèle dialectique propose une certaine conception de l'argumentation : l'argumentation est conçue comme une discussion critique dont la fonction est de régler un différend d'opinion (Eemeren, 2004, p.18-22). La

revalorisation de la dialectique au XX^e fut assurée par des philosophes comme Charles L. Hamblin (1970), Gilbert Ryle (1965) et Jaakko Hintikka (1987). Suite à la décadence du traitement standard des sophismes, ces penseurs sont revenus aux sources : Aristote, le premier théoricien des sophismes. Ils ont découvert que le concept de sophisme n'était pas tel que le traitement standard le prétendait : des raisonnements invalides utilisés pernicieusement pour tromper autrui. Ils soulignèrent que les *Réfutations sophistiques* portaient sur les réfutations apparentes. Ils ont compris que ces «réfutations sophistiques» ne pouvaient être traitées que dans un cadre dialectique. C'est-à-dire dans le cadre originaire de la pratique philosophique : les joutes dialectiques (Ryle, 1965). Comme l'affirmait Robinson (1971) et Hintikka (1987), on se trompe en concevant d'emblée les sophismes comme des arguments déductifs. Bien que certains auteurs de manuels de logique leur fassent faire des contorsions pour les amener à prendre la forme de déductions, il faut souligner que la substitution du cadre dialectique à l'approche déductive permet une description plus adéquate des sophismes.

Le modèle dialectique est aussi un guide pour la formalisation de l'argumentation (Hamblin, 1970, p.253-282). La dialectique formelle ordonne les *speech acts* composant l'échange argumenté (Eemeren, 2004, p.50-52). Elle promulgue un ensemble de règles autorisant ou interdisant certains actes de langage au cours de la discussion critique. Elle représente l'aspect normatif de la théorie. Elle distingue les mouvements acceptables de ceux qui ne le sont pas.

La pragma-dialectique adopte ces deux outils théoriques : pragmatique et dialectique, mais ne s'y résume pas. Elle se présente comme une théorie systématique de l'argumentation. Elle se veut complète autant du point de vue philosophique, théorique, analytique, empirique que pratique. En d'autres mots, la pragma-dialectique propose une certaine vision de l'argumentation. Elle lui attribue une certaine fonction. Elle utilise différents outils analytiques pour mieux l'étudier et propose différentes normes en vue d'améliorer sa pratique dans les différents contextes de la vie humaine.

Nous passerons ces différents aspects en revue afin de comprendre ses fondements, sa fonction et sa vision du monde de l'argumentation. Nous présenterons ensuite le modèle idéal en quatre étapes. Nous proposerons aussi une description des actes de langage présents dans l'argumentation. Avant de passer au traitement pragma-dialectique des sophismes, nous présenterons les règles pragma-dialectiques de la discussion critique.

2.1 Quatre méta-principes méthodologiques

Une théorie représente une façon rigoureuse d'aborder un aspect de la réalité. La rhétorique, la logique et la linguistique sont toutes des disciplines ayant élaboré une ou plusieurs théories rendant compte de la réalité argumentative. La pragma-dialectique, quant à elle, est une théorie foncièrement inter-disciplinaire axée sur une conception dialectique de l'argumentation et mettant à profit les nouveaux développements de la pragmatique linguistique (Austin, 1962 ; Searle, 1969, 1979 et Grice, 1975). Son point de vue sur l'argumentation est modulé par l'idéal du rationalisme critique (Popper, 1945, 1963, 1972, 2007) ainsi que par la volonté d'établir une théorie systématique combinant harmonieusement normativité et descriptivité. La pragma-dialectique ne considère pas l'argumentation comme un «fait brut» duquel elle offrirait une description fidèle. Au contraire, elle invite l'analyste à interpréter les différentes facettes du discours argumentatif selon les paramètres du modèle idéal. La théorie propose quatre méta-principes pour guider et justifier sa conception de la réalité argumentative : les principes de fonctionnalisation, d'externalisation, de socialisation et de dialectification. Elle ajoute que l'adoption de ces principes est une condition nécessaire pour le développement d'une théorie systématique de l'argumentation : « Une théorie de l'argumentation offrant un cadre adéquat pour l'analyse et l'évaluation de discours et de textes argumentatifs peut être développée seulement si ces principes sont pris comme lignes directrices méthodologiques» (Eemeren, 2004, p.53).

2.1.1 Fonctionnalisation

Le principe de base de la théorie énonce que tout usage du langage sert une fonction. La fonction du discours argumentatif est de supporter une position en réaction ou en anticipation des critiques. La fonction de l'argumentation est de réguler les désaccords de façon verbale (Eemeren, 1984, p.7-8). Les auteurs se détournent de l'approche logique qui, au lieu de rendre compte de la fonction de l'argumentation, sa *raison d'être*, a axé son modèle théorique sur la caractérisation de la structure correcte des arguments.

La pragma-dialectique, en vertu du principe de fonctionnalisation, minimise l'importance de la structure de l'argument pour mettre l'emphase sur sa fonction. La thèse défendue par Eemeren et Grootendorst est que la structure de l'argument est déterminée par sa fonction (Eemeren, 1984, p.8-9). L'objectif de la discussion critique est la conciliation entre deux

personnes. La manière correcte de mener une discussion critique, la structure et les critères d'acceptabilité des arguments sont donc orientés vers cet objectif.

2.1.2 Externalisation

Certains moments-clés de la discussion critique ont lieu dans l'esprit des participants. Ce sont des états mentaux. Être convaincu de quelque chose, être convaincu par un argument et douter d'une proposition sont d'abord des états internes. Il en est de même des opinions, des souvenirs et de l'imagination. Ils sont tous inaccessibles à autrui sauf s'ils sont exprimés par le langage.

Le principe d'externalisation exclut de l'analyse tout élément non-exprimable verbalement. Toute référence à des états psychologiques est inadmissible. Le «matériau» à partir duquel l'analyste travaille sont les expressions verbales : les actes de langage. L'analyste applique le principe d'externalisation aux actes de langage. Il extrait et rend explicite toutes les implications et obligations découlant des paroles de chacun. Ces données lui serviront dans la reconstruction et l'évaluation des arguments. D'autre part, il rejettera toute référence à des états d'esprit car ils sont essentiellement privés et invérifiables. Ils seront tout de même acceptés s'ils se traduisent par des engagements dans la discussion. Ainsi le fait d'agréer ou d'être en désaccord avec une proposition sera dépouillé de sa connotation psychologique et sera traduit par un engagement dans le processus de discussion (Eemeren, 1984, p.6).

2.1.3 Socialisation

Le principe de socialisation rappelle que l'argumentation est un processus public auquel plus d'une personne contribue (Eemeren, 2004, p.53). Ce principe critique la réduction de l'argumentation à sa structure logique. Le principe demande donc l'élargissement du spectre de l'analyse aux multiples manifestations publiques de l'argumentation : la façon dont les personnes réagissent aux positions soutenues, aux arguments avancés et aux objections soulevées. Ces éléments tissent des liens entre les arguments proprement dits. Ils appellent ou excluent certains arguments ou certaines positions. En effet, les actes d'accepter un argument, émettre un doute, demander une explication ou mettre l'adversaire au défi de prouver sa position ne sont pas immédiatement formalisables mais jouent un rôle essentiel dans l'enchaînement des arguments. Ils remplissent surtout la fonction de l'argumentation

telle que conçue par les pragma-dialecticiens : convaincre l'autre partie d'accepter notre position (Eemeren, 1984, p.9).

2.1.4 Dialectification

Le principe de dialectification insiste sur la forme que doit prendre toute argumentation : celle de la discussion critique (Eemeren, 2004, p.57). Il se rapporte tant à sa forme qu'à son esprit : l'un sert l'autre de façon réciproque. En concevant l'argumentation comme un dialogue critique, la théorie accentue sa différence avec la logique classique. La logique est envisagée comme une entreprise de justification. Elle cherche à justifier logiquement une proposition en examinant la validité de l'inférence qui la lie aux propositions qui la supportent. Même chose pour la rhétorique. La rhétorique est l'art étudiant les méthodes efficaces pour s'assurer l'approbation de l'audience. Ni la logique ni la rhétorique ne met l'accent sur l'aspect critique de l'usage de l'argumentation. Or, la fonction critique est essentielle à la pratique argumentative. La négliger revient à négliger la fonction et l'objet principal de ce domaine d'étude. En effet, avec l'évolution de la science moderne et son hyperspécialisation, le domaine de la connaissance démontrée échappe généralement aux profanes. Toutefois, les questions qui n'intéressent pas directement les scientifiques : les questions de valeurs, de goût, de politique et d'actions à privilégier bénéficient du traitement dialectique. Le principe de dialectification vise spécialement le traitement de ces questions par la discussion critique (Eemeren, 1984, p.15-18).

Ce principe valorise le développement de l'esprit critique. L'argumentation est d'emblée conçue comme une activité discursive ayant pour objectif de justifier et de prouver une conclusion. On oublie trop souvent que l'argumentation est aussi une activité critique. Le versant négatif de l'argumentation se traduit par le doute, la mise à l'épreuve et la réfutation. La discussion critique s'amorce toujours par une confrontation entre deux personnes relativement à l'acceptabilité d'une position. La personne qui émet un doute ou demande une explication ne soutient pas automatiquement le point de vue opposé. En tant qu'être rationnel, elle entre en dialogue afin d'être convaincue par l'autre (ou amener l'autre à abandonner son point de vue). L'exemple des entretiens de Socrate illustre le rôle du parfait antagoniste. Il n'apporte aucune opinion personnelle au débat. Il aime se comparer à une sage-femme car il aide son interlocuteur à *accoucher* de ses croyances. Il utilise la dialectique pour réfuter les fausses croyances de son adversaire. Grâce à la forme et aux qualités inhérentes de la

dialectique, une réfutation concluante provoque naturellement l'approbation de l'adversaire. La dialectique synthétise tous les bienfaits de la rhétorique (provoquer l'assentiment viscéral de l'autre) et de la logique (les arguments doivent tout de même obéir aux principes de la logique).

2.2 Les fondements de la théorie pragma-dialectique

2.2.1 Le domaine philosophique

La pragma-dialectique propose un cadre formel pour la discussion critique. Pourquoi l'accepter ? Cette question est sûrement la plus pertinente à poser pour justifier le bien-fondé des positions défendues par les théoriciens de l'université d'Amsterdam. Certaines des idées à la source de la théorie dépassent largement l'argument utilitaire. Une règle dirigeant la discussion ne peut être jugée acceptable en soi. Ce n'est pas parce qu'elle est utile que c'est une bonne règle. Dans le domaine philosophique, l'acceptabilité des règles de la discussion est toute relative. Elle est relative à l'accomplissement de la finalité souhaitée : l'idéal de rationalité dans la discussion critique. Le domaine philosophique se résume à une question : *Qu'est-ce que signifie pour un agent rationnel que de juger de façon raisonnable ?* (Eemeren, 2004, p.13).

Les théoriciens de l'argumentation distinguent trois objectifs possibles à l'argumentation (Eemeren, 2004, p.13) :

1. Prouver ou réfuter une position
2. Persuader un auditoire d'adopter certaines croyances et de poser certaines actions
3. Résoudre des conflits d'opinion de façon rationnelle

Ces trois finalités représentent trois différentes *philosophies de l'argumentation*. Et, encore plus profondément, ces trois fonctions de l'argumentation indiquent différentes conceptions de la rationalité. Van Eemeren et Grootendorst appelle «domaine philosophique» le lieu où les fondements de ces différentes théories peuvent être examinés et discutés.

La philosophie de l'argumentation a pour objet l'idéal philosophique de la rationalité. C'est à partir de cet idéal que les théoriciens construisent leur modèle théorique (Eemeren, 1996, p.10). Cet idéal nous guide dans l'évaluation de l'argumentation. Ce n'est qu'à l'aune d'une certaine conception de la rationalité que nous sommes en mesure d'évaluer l'accep-

tabilité d'arguments. De cette adoption découle aussi une myriade de prémisses et de présomptions de nature épistémologique, idéologique, didactique et pratique (Eemeren, 2004, p.13).

La première approche de l'argumentation est l'approche géométrique. Les auteurs l'ont nommé ainsi puisque sa quintessence fut réalisée par le géomètre Euclide dans ses *Éléments de géométrie*. L'idéal de l'approche géométrique est la démonstration et la preuve. Sa méthode est la déduction logique. Dans cet esprit, est rationnelle toute assertion évidente par elle-même ou dérivée correctement à partir d'énoncés et principes plus généraux (considérés vrais). La certitude est donc la conséquence immédiate de la démonstration. Ce modèle n'est pas le plus fertile en ce qui concerne la discussion critique. Les pères de la pragma-dialectique jugent même cette approche intrinsèquement anti-argumentative et véhiculant habituellement un dogmatisme voilé (Eemeren, 2004, p.14).

La deuxième approche de l'argumentation est celle de la rhétorique. Son objectif est de convaincre une audience particulière d'endosser une position ou de prendre certaines décisions. Elle développe un modèle réaliste et relativiste de la rationalité (Eemeren, 2004, p.14-15). C'est-à-dire qu'elle se fonde sur les normes et idéaux communément acceptés par les membres de la communauté où se déroule l'argumentation. Elle ne s'appuie donc pas sur un idéal de vérité universelle mais plutôt sur un ensemble de présomptions et de valeurs plus ou moins contingentes pour s'assurer l'assentiment de l'auditoire. Si x est une proposition mise de l'avant pour défendre une position P , alors x est acceptable si x est en accord ou compatible avec les valeurs et les croyances de l'auditoire. La norme de rationalité, selon la rhétorique, est relative à un ensemble d'individus concrets évoluant dans un temps et un lieu donné. C'est pourquoi les auteurs décrivent la rhétorique comme une approche anthropo-relativiste (Eemeren, 1996, p.11). Parce qu'elle considère que les normes de rationalité sont toujours relatives à ce que pensent une communauté d'humains vivant à une certaine époque et dans une certaine partie du monde.

Les pragma-dialecticiens se réclament de la troisième approche (Eemeren, 2004, p.16). Elle est la voie médiane entre les approches logique et rhétorique. Elle se distingue cependant de la rhétorique par le rejet du relativisme. Il est clair pour elle que l'homme n'est pas la mesure de toute chose. On ne peut pas se fonder sur les normes d'une société S évoluant dans un certain contexte social et historique. Le rationaliste cherche des normes universelles valant pour tous les humains, de tous les pays et de toutes les époques. Cette

norme suprême, universelle et absolue qu'on appelle «vérité» est l'idéal régulateur de la rationalité humaine. Or, l'acceptation du relativisme défendu par la rhétorique nous obligerait à accepter des «vérités» différentes et potentiellement contradictoires. Le pragma-dialecticien n'est pas un idéaliste dogmatique : il reconnaît volontiers que la «Vérité» avec un grand «V» est un idéal difficilement atteignable. Il est plutôt un idéaliste critique prêt à s'accommoder temporairement de conclusions raisonnables mais visant toujours une solution universelle.

Le concept de rationalité défendu par la pragma-dialectique est tributaire de cette exigence d'universalité. Par-delà l'accord intersubjectif conclu entre les participants d'une discussion critique, il y a une exigence de validité. En d'autres mots, «cet accord [doit être] atteint par une procédure valide» (Eemeren, 1996, p.11). Par cela il ne faut certes pas conclure que la pragma-dialectique prétende être une méthode de la découverte scientifique. L'idéal de la rationalité critique n'implique pas la nécessité d'arriver à des conclusions universelles et nécessaires. La rationalité de l'échange argumentatif se trouve dans la forme même de l'échange. D'abord dans la division du discours en quatre étapes successives. Ensuite dans l'édiction de règles autorisant et interdisant certains actes de langage à chacune des étapes.

L'approche critique demande une certaine attitude philosophique de la part des participants : «Le point de départ de la perspective *critique* de la rationalité est que, philosophiquement parlant, nous ne pouvons être certain de rien. Nous devons par conséquent demeurer sceptiques envers l'acceptabilité de toute assertion, indépendamment de qui l'énonce et de quoi il s'agit» (Eemeren, 2004, p.16). Cette attitude mêlant prudence et curiosité intellectuelle a pour objectif de favoriser la discussion. On encourage les participants à demander des explications et des justifications ; à approfondir leur compréhension mutuelle du problème en question. La perspective rationaliste critique fut inspirée par l'épistémologie de Karl Popper¹. Elle combine un intérêt envers la quête de validité de la logique et le facteur humain (anthropologique) dans la recherche de la connaissance. Nous discuterons à nouveau de l'approche épistémologique de Karl Popper lors du dernier chapitre consacré à l'examen critique de l'hypothèse du mémoire.

Dans le langage de la pragma-dialectique, il est question de validité problématique

1. Karl Popper est un philosophe autrichien connu pour l'invention du falsificationnisme, critère de démarcation entre science et non-science, ainsi que pour sa défense du libéralisme en éthique et en politique. Il est l'auteur d'ouvrages classiques tels *La logique de la découverte scientifique* (2007), *La société ouverte et ses ennemis* (1945), *Conjectures et réfutations* (1974) et *La connaissance objective* (1972).

(*problem validity*) et de validité intersubjective. La procédure formelle de discussion assure ces deux formes de validité. La validité problématique concerne le processus de résolution du conflit (Eemeren, 2004, p.17, 22, 57, 132, 134, 187). Le problème doit effectivement être réglé de façon rationnelle (ou raisonnable). Si cela est fait en accord avec les règles de la discussion alors on juge que la procédure est valide. Ici, la question de la validité n'est pas absolue comme dans la démonstration mathématique. La validité du processus et l'acceptabilité des arguments sont donc relatifs à leur apport à la discussion. C'est-à-dire que l'acceptabilité des actes de langage dépend de leur contribution à la résolution du problème. Tout acte de langage mettant le dialogue en péril est potentiellement invalide. Le concept de validité problématique tire son origine de l'idéal de validité régnant dans l'approche géométrique.

Le concept de validité intersubjective tire la sienne de l'approche anthropo-relativiste (Eemeren, 2004, p.17, 22, 57, 129, 132, 187). On s'attend en effet à ce que le conflit d'opinion soit réglé à la satisfaction des deux participants. La solution du conflit sera donc jugée intersubjectivement valide si les deux participants s'accordent dans la conclusion. Et il n'y a que deux conclusions possibles ! Soit le protagoniste a convaincu l'antagoniste et ce dernier a cessé de douter de la position en question. Soit le protagoniste n'a pas convaincu l'antagoniste et retire sa proposition initiale. Encore ici, la rationalité du processus n'est pas absolue mais relative au meilleur jugement de ces deux individus. La solution ne prétend pas être universellement valide mais elle l'est suffisamment pour régler un conflit entre deux personnes raisonnables ayant fait l'effort de réfléchir sérieusement ensemble.

Finalement, la question la plus pertinente à se poser dans le domaine philosophique est de savoir si une de ces trois conceptions de la rationalité peut nous permettre, à elle seule, de rendre compte des problèmes qui se posent dans les deux autres. Est-ce qu'une de ces trois approches nous permet d'envisager la question de la rationalité d'une façon globale ?

2.2.2 Le domaine théorique

Le domaine théorique est le lieu où se développent les théories de l'argumentation. Il existe de nombreuses théories de l'argumentation. Certaines sont purement descriptives, d'autres plus normatives. Les plus importantes sont relativement récentes. Elles remontent à la deuxième moitié du XX^e siècle. D'abord le modèle juridique de Toulmin (2003) et la *Nouvelle rhétorique* de Perelman et Olbrechts-Tyteca (1958).

Une théorie de l'argumentation, qu'elle soit rhétorique, juridique ou pragma-dialectique, concerne le développement d'un modèle idéal. Ce modèle incarne de façon fonctionnelle le modèle de toute rationalité philosophique (Eemeren, 2004, p.18-22). Il relie les conceptions abstraites de la rationalité et la pratique infiniment diversifiée de l'argumentation. Le modèle théorique donne forme à la fois à la pratique ainsi qu'à l'évaluation des arguments. La théorie, guidée par l'idéal philosophique de rationalité, sert d'étalon pour distinguer les arguments acceptables de ceux qui ne le sont pas. Bref, la théorie sert de guide et de rempart pour favoriser les bonnes habitudes argumentatives et prévenir les abus, comme l'utilisation de manœuvres fallacieuses, dans la discussion. Le modèle théorique, s'il est bien adapté aux idéaux philosophiques, remplira aussi un rôle heuristique, analytique et critique dans l'usage, l'analyse et l'évaluation du discours argumentatif (Eemeren, 2004, p.19).

La pragma-dialectique propose un modèle théorique hautement systématique et idéalisé. Elle est structurée par un modèle dialectique. Pour les pragma-dialecticiens, l'essence de l'argumentation est dialectique. C'est-à-dire que l'argumentation est toujours conçue comme un dialogue entre deux parties. L'action réciproque des parties tisse la trame d'une discussion critique. Pour qu'une discussion soit concluante, elle doit être menée conformément aux règles du modèle pragma-dialectique et être conclue à la satisfaction des deux parties.

Le modèle divise la discussion en quatre étapes successives. D'abord, l'étape de la confrontation où un différend d'opinion entre deux personnes concernant une position *P* est exprimée. Ensuite, à l'étape de l'ouverture, les deux personnes s'engagent à discuter du problème afin de le résoudre de façon raisonnable. L'étape principale de la discussion est le stade de l'argumentation où les participants tentent de justifier, réfuter et clarifier leurs positions. La dernière étape est celle de la conclusion où les participants établissent clairement et conjointement les résultats de leur discussion.

Le modèle théorique régleme aussi les actes de langage au cours de la discussion. À chacune des étapes, selon que le participant soit protagoniste ou antagoniste, certains actes de langage lui seront permis ou interdits. De plus, toujours pour assurer l'idéal philosophique du rationalisme critique, la théorie édicte une dizaine de règles générales visant à encadrer le dialogue à chacune des étapes.

Soulignons que ce modèle est idéal. Il est rare de trouver de telles discussions menées

dans les règles de l'art dans la vie réelle. Le modèle théorique pragma-dialectique doit donc être considéré comme un guide pour l'analyse, la reconstruction et l'évaluation des discours et textes argumentatifs. Bref, la théorie pragma-dialectique sert de lunettes minutieusement ajustées à la réalité argumentative.

2.2.3 Le domaine analytique

Le domaine analytique traite de la reconstruction de l'argumentation selon le modèle pragma-dialectique (Eemeren, 2004, p.22-26). La reconstruction remodèle la réalité argumentative selon le modèle idéal de la discussion critique. En reconstruisant un discours argumentatif, on l'élague des éléments superflus, on ajoute les éléments manquants et on ordonne les actes de langage selon les étapes essentielles à la résolution du problème. L'effort de reconstruction permet de mieux comprendre la valeur et la portée des arguments. Elle donne une image plus claire de l'usage argumentatif du langage dans la vie de tous les jours.

Les auteurs comparent cette activité à la pratique agricole du *polder* aux Pays-Bas : avant de cultiver il faut ériger des digues, creuser des fossés, combler le terrain et même créer des îles artificielles. Tous ces travaux sont justifiés et prennent sens lorsqu'on prend connaissance du plan global de développement de la région (Eemeren, 2004, p.22-23).

La reconstruction intègre à la fois un souci normatif et descriptif. C'est-à-dire qu'en plus de demeurer fidèle au discours original, elle lui impose certaines formes établies par la théorie. Ainsi, toute reconstruction cherche à établir un équilibre entre l'application des normes de la discussion rationnelle et l'idéal pratique qui est d'offrir une description éclairante de l'échange analysé (Eemeren, 2004, p.23).

Les auteurs soulignent la difficulté d'analyser systématiquement et méthodiquement les arguments. Dans le monde de l'étude de l'argumentation, plus souvent qu'autrement, les analyses sont basées sur l'expérience et l'intuition de l'analyste. La pragma-dialectique tente de définir une méthode d'analyse plus rigoureuse. En se basant sur un modèle idéal, l'analyste est en mesure de proposer une reconstruction plus satisfaisante. L'usage du modèle guide, assiste et facilite ce travail.

Le premier réflexe que doit développer l'analyste est d'établir la correspondance existante (ou pas) entre un acte de langage et la fonction qu'il accomplit dans la discussion (Eemeren, 2004, p.25). Cette correspondance permet de déterminer le rôle précis que jouent les

actes de langage dans l'interaction entre deux discutants. Comme l'usage du langage peut combiner, en même temps, une multitude de fonctions différentes, il est important de déterminer quelle est la fonction principale d'un acte de langage dans un contexte argumentatif. L'analyste cherche donc à établir quels actes de langage ont pour fonction principale la résolution d'un conflit d'opinion. Ce sont ces actes qui revêtent la plus grande importance dans la reconstruction. Le contraire est aussi vrai. C'est-à-dire que les actes de langage qui font obstacle à la discussion doivent aussi être traités avec le plus grand soin. Ces mouvements argumentatifs peuvent être fallacieux. Une fois les actes de langage pertinents identifiés, l'analyste détermine à quelle étape de la discussion critique ils appartiennent.

L'analyste peut aussi être appelé à transformer ou reformuler certains énoncés afin d'éclairer leurs rôles et leurs implications dans le processus de résolution. La théorie autorise différentes opérations dans la reconstruction. La première, nous l'avons vu, est celle de la sélection des éléments pertinents et essentiels au processus de résolution du conflit. L'analyste peut aussi être appelé à compléter certains arguments. Par exemple, il doit rendre explicite toute prémisses implicite afin de déterminer l'acceptabilité des raisonnements proposés. Il peut aussi reformuler une interrogation en assertion. Par exemple, en demandant «Comment peut-on penser que toute la richesse de la nature soit le fruit du processus aléatoire de la sélection naturelle ?», l'antagoniste pose un doute quant à la position évolutionniste avancée par le protagoniste. L'analyste serait donc justifié de transformer cette pseudo-question en affirmation : «Je doute que l'explication proposée par la théorie évolutionniste soit acceptable».

L'interprétation de l'analyste doit toujours pouvoir être justifiée. Une grande liberté lui est accordée mais il doit toujours demeurer fidèle aux indices implicites et explicites de l'argumentation réelle (Eemeren, 2004, p.110). Pour ce faire, il se basera sur sa connaissance du contexte de la discussion, sur certaines preuves et certains indices entourant l'échange. Plus précisément, l'interprétation proposée par l'analyste doit pouvoir être reconnue et acceptée par les deux parties. Protagoniste et antagoniste devraient idéalement y retrouver une version plus claire et intelligible de leur échange.

2.2.4 Le domaine empirique

L'endroit et le moment où le théoricien de l'argumentation «sort de son bureau » pour étudier de près les discours argumentatifs réels est appelé le domaine empirique (Eemeren,

2004, p.27-31). Ce domaine est la pierre de touche des théoriciens de l'argumentation. Le lieu privilégié où enrichir, informer et corriger la théorie. Il n'y a pas de meilleur laboratoire que le monde pour étudier l'argumentation. Les échanges argumentatifs sont omniprésents : dans les journaux, à la radio, à la télévision, au café, etc. Ici, le théoricien est d'abord un auditeur et ensuite, un chercheur. Le domaine empirique est infini et son exploration est nécessaire à une connaissance adéquate de la pratique de l'argumentation.

Peu importe son affiliation à une théorie particulière, le chercheur veut d'abord connaître et décrire la réalité argumentative : il cherche à établir des descriptions *justifiées* de la réalité argumentative (Eemeren, 2004, p.27). Il doit être en mesure de distinguer les arguments des utilisations non-argumentatives du langage (blagues, ragots, jeu de langage, etc.). Il doit pouvoir déterminer si certains gestes ou certains actes non-verbaux ont une portée symboliquement argumentative. Certains actes non-verbaux ont effectivement une portée argumentative. Par exemple, un dignitaire peut amplifier son désaccord en quittant une réunion officielle.

Ce n'est qu'ensuite qu'il appliquera son cadre d'analyse : logique, rhétorique ou pragma-dialectique. Van Eemeren et Grootendorst ne croient pas qu'il soit possible d'étudier «objectivement» la réalité argumentative (Eemeren, 2004, p.27). Le chercheur est toujours guidé par son cadre d'analyse : des *lunettes théoriques* spécifiquement ajustées pour accentuer un certain aspect de la réalité. La recherche empirique entraîne donc une certaine forme de réductionnisme. Les descriptions sont déterminées par les objectifs de la théorie. En ce qui concerne la pragma-dialectique, les recherches sont axées sur les éléments pertinents à la résolution du conflit. Le premier souci de l'analyste est de déterminer les facteurs influençant l'identification de certains actes de langage pouvant jouer un rôle dans une discussion critique (Eemeren, 2004, p.28). L'accent est toujours mis sur ce qui pose problème : les désaccords, les problèmes, les paradoxes, etc.

2.2.5 Le domaine pratique

Le domaine pratique concerne la pratique effective de l'argumentation (Eemeren, 2004, p.31-37). L'objectif de la théorie est l'amélioration de la pratique argumentative. D'abord par la confection d'outils et d'activités pédagogiques adaptés à différents publics : écoliers, étudiants d'université, professionnels, avocats et politiciens. Ces outils pédagogiques sont modelés par la redéfinition du concept d'argumentation. C'est-à-dire l'argumen-

tation conçue comme une discussion critique en vue de résoudre un conflit d'opinion. Selon Van Eemeren et Grootendorst, l'adoption du modèle pragma-dialectique améliore la pratique de l'argumentation ; autant sous la forme verbale qu'écrite (Eemeren, 2004, p.32-33).

Le modèle est souple : il tient compte du contexte pour l'évaluation des arguments (Eemeren, 2004, p.32). En effet, les différents contextes et les prémisses implicites représentent un facteur important dans l'analyse. Le modèle dépasse l'analyse strictement logique en mettant l'emphase sur le contexte pour en extraire une meilleure compréhension des arguments en présence. Comme le critère de rationalité des arguments et du processus de discussion critique remplace le critère de validité logique, la théorie mise sur différentes tactiques «extra-logiques» pour éclairer la discussion. Ces tactiques comprennent la clarification conceptuelle et l'adoption d'une attitude favorisant la résolution de conflit. La clarification conceptuelle consiste à expliciter l'implicite et rendre l'équivoque univoque. L'adoption et l'application de bonnes habitudes intellectuelles est souvent suffisante pour régler un différend d'opinion.

La pragma-dialectique ne propose cependant pas de révolution dans le domaine pratique. Il n'est pas question de recommencer à zéro et rééduquer nos étudiants. Les gens possèdent tous des compétences argumentatives plus ou moins suffisantes. Ils sont plus ou moins compétents selon le contexte. Par exemple, un chef d'entreprise peut être un très bon négociateur en affaires mais un piètre interlocuteur pour sa femme et ses enfants. La pragma-dialectique souhaite l'amélioration globale de la pratique grâce aux *insights* de la théorie. D'abord, par l'adoption d'une attitude propice à la discussion : ouverture au dialogue, valorisation de l'usage critique de la raison et respect du critère de rationalité. Ensuite, par l'application des règles du modèle et le rejet des manœuvres fallacieuses. Finalement, on souhaite remplacer l'incompréhension, les dogmes, les tabous et le recours à la violence par une utilisation consciencieuse, ouverte et pacifique de nos facultés intellectuelles pour la résolution de conflits.

2.3 Distribution des actes de langage dans la discussion critique

2.3.1 Le modèle idéal en quatre étapes

La théorie pragma-dialectique développe un modèle idéal de la discussion critique². Ce modèle divise tout discours argumentatif en quatre étapes. Le modèle idéal ordonne ces étapes de façon chronologique : de l'éclatement du conflit jusqu'à sa résolution. Bien sûr, les discussions réelles se déroulent rarement selon cet ordre. Il s'agit plutôt d'un carcan théorique facilitant l'analyse, l'interprétation et l'évaluation. Il sert donc davantage dans la reconstruction d'une argumentation que dans la pratique argumentative proprement dite. Il n'en demeure pas moins qu'on puisse l'appliquer dans notre pratique de l'argumentation. Il apporte une meilleure compréhension du déroulement de la discussion critique et permet de faire un meilleur usage des actes de langage dans la résolution de disputes. En effet, le modèle régleme l'usage des différents actes de langage à chacune des étapes. Cela signifie que certains actes de langage sont permis à certaines étapes alors qu'ils sont interdits à d'autres. Le modèle sert ainsi de norme d'évaluation pour toutes les discussions en déterminant les manœuvres interdites pouvant mettre en danger le processus de résolution de conflit.

Le modèle est construit en fonction de l'objectif principal de la théorie : résoudre des conflits d'opinion de façon rationnelle. Chacune des étapes de la discussion critique sert cet objectif. En soi, le modèle est rudimentaire. Il a pour fonction d'assurer la collaboration des deux parties et insiste sur la nécessité de mener la discussion à une conclusion acceptable à tous les deux. La discussion doit être orientée sur un conflit d'opinion. C'est-à-dire que la discussion porte sur l'acceptabilité d'une position ou d'un point de vue. Un conflit d'opinion naît quand une partie avance une position et que l'autre oppose un doute quant à son acceptabilité. Au terme de l'argumentation, seules deux issues sont possibles : le protagoniste abandonne sa position ou l'antagoniste retire son doute quant à l'acceptabilité de la position avancée.

2. La description des étapes du modèle pragma-dialectique de cette section est puisée dans (Eemeren, 1984, p.151-176) ainsi que (Eemeren, 2004, p.57-68)

Le stade de la confrontation

À l'étape de la confrontation il y a opposition entre deux points de vue. Ou bien les deux participants soutiennent des positions contradictoires ou bien un participant doute de l'acceptabilité de la position défendue par l'autre. La confrontation doit être assumée ou réelle. C'est-à-dire qu'il doit exister un certain conflit d'opinion entre les deux agents. Sinon il n'y aurait pas de dispute. La confrontation est assumée lorsque les deux parties savent qu'ils s'opposent sur un ou plusieurs points de vue sans avoir pris la peine d'explicitement l'objet de leur discord. La confrontation est réelle lorsque les deux parties ont explicitement déterminé l'objet de leur désaccord.

L'objectif de l'étape de la confrontation est de préciser la nature du problème et définir la position que chacune des parties adoptera dans la discussion.

Le stade de l'ouverture

L'étape de l'ouverture a pour fonction d'établir le point de départ de la discussion. Ce point de départ consiste en un accord mutuel sur la procédure à suivre ainsi qu'une reconnaissance des connaissances, opinions et valeurs partagées par les participants, malgré leur désaccord sur une position particulière.

Cette étape est habituellement implicite. En effet, le rôle précis de l'ouverture est de déterminer si une discussion critique est possible. Il y est donc question de la possibilité même de la discussion. On veut savoir si les deux parties partagent assez de points communs pour pouvoir amorcer une discussion rationnelle dans les règles de l'art. Les deux parties cherchent à établir un point de départ commun. C'est-à-dire un ensemble de prémisses communes acceptées par tous les deux.

Cet accord, qu'il soit tacite ou explicite, apporte plusieurs effets bénéfiques. D'abord il prévient le commencement d'une discussion qui n'aboutirait pas. Si les participants ne partagent pas certaines convictions, principes et valeurs, il est difficile de poursuivre un dialogue sain et efficace. Dans tous les cas on peut s'attendre à un «dialogue de sourd» où chacune des parties avance son point de vue sans tenir compte de l'autre. Or, quand les participants s'accordent sur un nombre suffisant de convictions communes, ils peuvent généralement mettre leurs efforts en commun pour résoudre le conflit.

L'étape de l'ouverture est primordiale. C'est à cette étape que les discutants manifestent une certaine ouverture d'esprit en acceptant, explicitement ou implicitement, d'avoir à abandonner leur position ou leur doute à l'égard de la position d'autrui à la fin de la discussion. C'est aussi à cette étape que les participants s'engagent l'un envers l'autre quant à l'issue de la discussion. Ils s'engagent à argumenter et à conclure la discussion en respectant les règles de la discussion critique.

Le stade de l'argumentation

Le stade de l'argumentation est le moment où l'acceptabilité de la position qui a donné naissance à un conflit d'opinion est testée. Il constitue l'essentiel de la discussion critique. On y identifie deux activités. D'abord, le protagoniste avance des arguments en faveur de sa position. Il cherche à convaincre l'antagoniste de l'acceptabilité de son point de vue. Plus spécifiquement, il veut que l'antagoniste cesse de douter de l'acceptabilité de son point de vue. Le rôle de l'antagoniste est d'examiner rigoureusement et de façon critique les arguments du protagoniste. Il lui fait donc part de ses réactions, réticences et contre-arguments. L'antagoniste peut aussi demander des explications et des éclaircissements afin d'explicitier les arguments du protagoniste.

Il est aussi possible que l'antagoniste défende lui-même une position contraire à celle du protagoniste. Dans ce cas, le stade de l'argumentation est dit «composé». C'est-à-dire que l'on peut distinguer deux rôles aux propos de l'antagoniste : réfuter la position du protagoniste ou justifier sa propre position. Dans ce cas l'analyste distinguera deux moments au stade de l'argumentation : celui où l'antagoniste remplit son rôle critique et celui où l'antagoniste se fait momentanément "protagoniste" d'une sous-discussion où il propose sa thèse en guise de réponse à celle du protagoniste.

Le stade de la conclusion

L'étape de la conclusion est celle où les participants établissent les résultats de la discussion. On juge que le conflit est résolu si et seulement si l'une des parties rétracte sa position ou si elle rétracte son doute relatif à la position du protagoniste. Habituellement, un seul des deux participants résume explicitement le résultat de la discussion tandis que l'autre l'approuve. Une fois la discussion close, on juge que le conflit est réglé et qu'aucune

autre discussion au sujet du même point de vue ne peut être menée. Bien sûr, les deux parties peuvent poursuivre une autre discussion à propos d'un point de vue remanié.

2.3.2 Dialectique et actes de langage

La conception de l'argumentation comme un processus dialectique est primordiale. Elle remet en question la conception de l'argumentation en terme des couples prémisses/conclusion ou proposition/justifications. La dialectique oblige les deux parties à tenir compte de l'adversaire et à intégrer son apport à la discussion. La dialectique représente un processus par lequel deux parties résolvent leur différend quant à l'acceptabilité d'une certaine position par une discussion critique (Eemeren, 2003, p.365).

Quant à elle, la pragma-dialectique propose une «procédure pour tester l'acceptabilité de positions de façon critique à la lumière des engagements assumés par les deux parties dans la réalité empirique du discours argumentatif (Eemeren, 2007, p.163).

Les mouvements dialectiques propres au discours argumentatif se réduisent à un petit nombre :

1. Présenter une position
2. Emettre des doutes quant à un point de vue présenté
3. Avancer des arguments en faveur d'une position
4. Demander des éclaircissements à propos de l'argumentation du protagoniste
5. Établir les conclusions d'une discussion

Le modèle prescrit à quelle étape chacun des actes de langage simples sont permis ou interdits. La théorie utilise les catégories proposées par John Searle qui classifient les énoncés performatifs en cinq types (Eemeren, 2004, p.62-68) :

- Les assertifs
- Les directifs
- Les commissifs
- Les expressifs
- Les déclaratifs

Si l'argumentation est un acte de langage complexe représentant une constellation d'actes de langage simples, il est nécessaire de comprendre d'abord la nature et la fonction de ces actes simples (Eemeren, 1984, p.18). Une connaissance approfondie des actes de langage et de leurs conditions de félicité est une condition *sine qua non* pour l'analyse rigoureuse de la discussion. Les conditions de félicité encadrant la production des *Speech Acts* représentent un outil de mesure précieux pour l'évaluation des arguments. Surtout dans les cas difficiles où il n'est pas évident si l'argument offert est fallacieux ou acceptable.

Les assertifs

La classe des assertifs comprend les assertions, les postulats, les suppositions et les hypothèses. L'assertion crée l'obligation : en l'exprimant, le locuteur s'engage envers elle. C'est-à-dire qu'il s'en porte garant et contracte l'obligation de la défendre si elle était mise en doute. L'École d'Amsterdam s'entend pour ouvrir le champ des assertifs à d'autres types d'énoncé que les assertions. L'assertion représente la forme la plus forte des assertifs. La force illocutoire véhiculée par l'assertion consiste en l'affirmation que la proposition est tenue pour vraie. L'assertion est l'acte de tenir une proposition pour vraie. Il est entendu que la supposition est une forme plus faible d'assertif. Toutefois, on tient à l'intégrer dans l'argumentation car elle permet l'élargissement du champ de la discussion critique. En effet, les discussions scientifiques progressent habituellement grâce aux énoncés hypothétiques et aux suppositions contrefactuelles (Eemeren, 1984, p.107-108).

Les assertifs sont utilisés à différents moments de la discussion. Ils servent d'abord à avancer une position. Ils font partie intégrante du stade argumentatif : nos arguments prennent la forme d'assertions. On les utilise pour réitérer ou rétracter une position. Ils servent aussi à établir les conclusions de la discussion (Eemeren, 2004, p.63-64).

Les directifs

La classe des directifs comprend les requêtes, les questions, les ordres et les recommandations. Un énoncé directif vise à voir l'action exprimée dans la proposition accomplie ou non. On cherche donc à encourager ou dissuader l'autre partie de poser une action. En vertu des conditions de félicité, il est attendu que le locuteur souhaite sincèrement voir l'action demandée réalisée (Eemeren, 1984, p.107).

Les directifs utilisés dans une discussion critique sont les requêtes et les «mises au défi» (*challenge*). L'étape de l'ouverture est constituée de l'expression d'un doute envers un point de vue. L'antagoniste met le protagoniste au défi de défendre sa position au moyen d'arguments. Les requêtes sont utilisées par les deux parties en vue d'obtenir des éclaircissements et des explications (*déclaratifs d'usage*). Autrement les directifs n'ont aucune place dans la discussion critique étant donné l'absence de relation d'autorité entre les parties (Eemeren, 2004, p.64).

Les commissifs

La classe des commissifs comprend les promesses et les accords entre deux locuteurs. Il s'agit de la classe d'actes de langage par lesquels le locuteur s'engage à accomplir (ou pas) l'action décrite dans le contenu propositionnel. En vertu des conditions de félicité de l'acte en question, il est attendu que le locuteur soit sincère lorsqu'il performe un commissif. On s'attend donc à ce que le locuteur ait réellement l'intention de remplir sa promesse. Surtout, dans le cas d'une discussion critique, il est attendu que le locuteur soit sincère lorsqu'il accepte un argument ou le résultat de la discussion (Eemeren, 1984, p.107).

Les commissifs peuvent être avancés à toutes les étapes de la discussion. Ils jouent différents rôles. Ils servent à accepter ou refuser d'entamer une discussion critique, accepter les règles de la discussion, accepter le rôle de protagoniste ou d'antagoniste ; accepter une position, une mise au défi, un argument de l'adversaire ou les conclusions tirées de la discussion (Eemeren, 2004, p.64-65).

Les expressifs

La classe des expressifs comprend les félicitations et les manifestations d'émotions comme la joie, la colère et la tristesse. Leur fonction est d'exprimer les états d'esprit du locuteur : ses émotions et ses sentiments. Néanmoins, la théorie les interdit. Elle justifie cette interdiction en soulignant que l'expression de sentiments ne remplit aucune fonction dans la résolution rationnelle d'un conflit d'opinion. Bien sûr, il arrive que des expressifs motivent et encouragent la discussion critique. Il n'en demeure pas moins qu'ils doivent être «sublimés» et externalisés en d'autres types d'actes de langage autorisés (Eemeren, 1984, p.106).

Les déclaratifs

Les déclaratifs sont des actes de langage ayant pour fonction la création de la situation exprimée dans le contenu propositionnel. Ils sont les premiers actes de langage élucidés par John L. Austin dans une série de conférences données à l'université Harvard en 1955³. En énonçant un déclaratif, on performe une action qui a une répercussion sur le monde. On compte la cérémonie du mariage et l'énonciation d'un verdict au sein de la classe des déclaratifs. Comme ces énoncés sont posés dans des contextes précis, sous les auspices d'une autorité institutionnelle, ils ne sont pas acceptés dans une discussion critique. Il serait d'ailleurs quelque peu étrange de les y retrouver. Peut-on vraiment accepter des énoncés comme «Par ces mots, je te convainc de l'acceptabilité de ma position» ? En effet, la pragma-dialectique fait plutôt la promotion d'une relation égalitaire entre les participants à la discussion. Or, l'usage de déclaratifs instaure d'emblée une inégalité entre le locuteur et le récepteur (Eemeren, 1984, p.106 ; Eemeren, 2004, p.66).

Les déclaratifs d'usage

Une exception est faite pour la sous-classe des *déclaratifs d'usage*. Les déclaratifs d'usage comprennent les explications, les explicitations, les élucidations, les amplifications et les définitions. Leur fonction est de préciser le sens d'un acte de langage afin d'améliorer la compréhension mutuelle. Ils sont utiles dans la discussion critique puisqu'ils préviennent les désaccords purement verbaux : les disputes causées par une mauvaise interprétation des mots et des propositions en jeu. Ce genre de malentendu représente un frein majeur à la résolution de disputes. Elle représente même la cause de plusieurs disputes qui pourraient être évitées si les deux parties donnaient le même sens aux mêmes mots. Ainsi, l'utilisation de déclaratifs d'usage est encouragée par la théorie. Contrairement aux déclaratifs, ils n'impliquent aucune relation d'autorité du locuteur sur le récepteur. Ils peuvent d'ailleurs être utilisés à toutes les étapes de la discussion et jouent un rôle important dans la discussion critique (Eemeren, 1984, p.66 et p.109-112).

3. La transcription des conférences ne fut publiée qu'en 1962, deux ans après sa mort, sous le titre *Doing things with words*.

2.4 Le code de conduite et les règles de la discussion critique

La pragma-dialectique propose un code de conduite pour la pratique de l'argumentation : une table des commandements pour le discutant rationnel. Ce code valorise certaines attitudes et édicte des règles régissant l'usage des actes de langage dans la discussion. Van Eemeren et Grootendorst ne garantissent pas que le respect des règles assure la résolution des conflits. Ils soutiennent néanmoins que le respect de chacune des règles représente une condition nécessaire à la résolution, mais qu'elles ne sont pas des conditions suffisantes (Eemeren, 1984, p.151). Le code de conduite est un ensemble de règles dialectiques. C'est-à-dire un ensemble de règles permettant ou interdisant certains actes de langage dans la discussion. Ces interdictions et permissions sont différentes selon le rôle adopté dans la discussion, protagoniste ou antagoniste, et selon l'étape de la discussion.

La théorie ne le précise pas mais prend pour acquis que certaines conditions doivent être remplies pour la réalisation d'une discussion critique. D'abord, des conditions socio-politiques : on assume que les agents vivent dans un pays où la liberté d'expression est assurée par la loi et où le respect de dogmes et tabous ne viennent pas à l'encontre des débats d'idées (Eemeren, 2003, p.385). On assume aussi que les agents ont la possibilité d'agir de façon rationnelle, qu'ils sont honnêtes et ouverts d'esprit. De plus, certaines conditions préalables sont inspirées des maximes de la conversation de Grice : ne pas mentir, être sincère, éviter les ambiguïtés, être concis et être pertinent (Grice, 1975, p.41-58). Bref, toutes ces conditions sont indispensables à la saine discussion mais ne sont pas immédiatement prises en charge par la théorie.

2.4.1 Règle de la liberté

La première règle assure le respect inconditionnel de la liberté d'expression (Eemeren, 2004, p.190-191). Elle comporte deux versants : un versant s'adresse à la liberté d'exprimer ses positions et l'autre s'adresse à la liberté de critiquer toute position. Elle interdit *ipso facto* toute forme de dogme et de tabou. Il n'y a pas de point de vue sacré. Tout peut être mis en question. Le principe de liberté nous demande d'agir en être rationnel : sublimer nos propres opinions et mettre notre émotivité entre parenthèses pour devenir un juge impartial. Le premier commandement précise l'absence de toute condition préparatoire pour l'expression d'une position : le statut social ou professionnel, par exemple (Eemeren, 2003,

p.367).

La règle souligne que «les partenaires ne doivent pas faire obstacle à l'expression ou à la mise en doute des points de vue» (Eemeren, 1996, p.229). Cette règle s'applique donc essentiellement au stade de la confrontation où la dissension s'exprime pour la première fois. Sa violation représente un obstacle majeur à la discussion. Comment la règle est-elle enfreinte ? La règle est enfreinte si l'une des parties interdit carrément l'affirmation de certaines positions ou interdit le doute relatif à certaines positions élevées au rang de dogme. Cela peut être fait de différentes manières. On pense évidemment au sophisme *ad hominem*. Ce sophisme où des pressions sont appliquées à l'adversaire en tant que personne. Une partie peut rabrouer son opposant l'accusant d'inconsistance : en soulignant que dans le passé il a agi de façon contraire à la thèse qu'il soutient maintenant. Il peut aussi exprimer des « doutes » quant aux motifs réels de l'adversaire : est-il en conflit d'intérêt ? Il peut aussi simplement attaquer son adversaire en lui disant qu'il n'est pas assez intelligent ou compétent dans le domaine pour oser exprimer ou critiquer ses opinions. Finalement, une partie peut menacer l'adversaire de représailles s'il ose exprimer une certaine position ou mettre une de ses croyances en doute (Eemeren, 1996, p.230).

2.4.2 Règle de l'obligation de défense

La deuxième règle oblige tout participant à défendre ses assertions si cela lui est demandé (Eemeren, 2004, p.191). Cette règle découle de la condition préparatoire de l'assertion : l'agent qui avance une assertion doit posséder une preuve la soutenant (Eemeren, 2003, p.369). Elle régule en quelque sorte le premier commandement en ajoutant qu'il n'est pas permis de dire n'importe quoi. Les participants sont responsables de leurs assertions. L'obligation de les défendre impose alors une certaine mesure à la liberté d'expression. Elle renforce aussi la qualité des assertions proposées dans la discussion. En effet, l'obligation de défense nous assure que toute assertion posée est pertinente pour la résolution du conflit. Le fardeau de la preuve repose évidemment sur celui qui la pose.

Ainsi, «la partie qui a avancé un point de vue est obligée de le défendre si l'autre partie le lui demande» (Eemeren, 1996, p.229). Toute tentative d'échapper à la charge de la preuve est une violation du deuxième commandement. Il existe plusieurs façons de le faire. Premièrement, au lieu de défendre son assertion, le protagoniste peut insister sur le fait que celle-ci est évidente et ne doit donc pas être défendue. Le protagoniste peut aussi manœuvrer

afin de rendre son point de vue imperméable à la critique (Eemeren, 1996, p.231). Finalement, le protagoniste peut tenter une manœuvre stratégique fallacieuse : transférer le fardeau de la preuve à l'antagoniste.

2.4.3 Règle de la position

Cette règle interdit l'attaque d'un point de vue ou d'une position qui n'a pas été effectivement avancé par l'autre parti (Eemeren, 2004, p.191). Cette règle assure que la discussion, surtout au stade de l'argumentation, ne dérape pas. En effet, la résolution du conflit est sérieusement mise en péril si l'antagoniste adresse sa critique à un autre point de vue que celui avancé par le protagoniste. La règle s'applique aussi aux cas où l'une des parties serait tentée de distordre la position de l'adversaire afin de faciliter (illégitimement) sa réfutation.

On viole le troisième commandement en attribuant une position fictive à son adversaire ou en la déformant. Cela peut être fait de plusieurs façons. D'abord, on peut exagérer la filiation de l'adversaire à un certain groupe en lui attribuant toutes les positions défendues par ce groupe. On peut aussi déformer la position de l'adversaire en prenant ses énoncés hors de leur contexte, en les simplifiant ou en les exagérant. Finalement, il peut aussi arriver que l'adversaire crée une opposition imaginaire de toute pièce (Eemeren, 1996, p.231).

2.4.4 Règle de pertinence

Une position ne peut être défendue que par une argumentation relative à cette position (Eemeren, 2004, p.192). Cette règle interdit toute forme argumentative non-pertinente. Ces formes d'argumentations sont généralement rhétoriques. On est souvent témoin de ce genre de violation dans les débats parlementaires. Au lieu de répondre à une question, l'adversaire s'adresse plutôt à un tiers parti, les électeurs, en utilisant les artifices de la rhétorique : *pathos* et *ethos*. La pragma-dialectique souhaite minimiser l'emphase mise sur les émotions de l'auditoire (*pathos*) ou l'exhibition des qualités de l'orateur (*ethos*). Cela ne signifie pas que l'utilisation de manœuvres stratégiques soit interdite. Cela signifie plutôt que l'utilisation de telles manœuvres ne doit pas se faire au détriment d'arguments directement liés au sujet discuté (Eemeren, 2004, p.192).

2.4.5 Règle des prémisses

Les discussions dans le langage naturel se fondent sur des présomptions et des valeurs communément acceptées de part et d'autre : les prémisses *implicites* (Eemeren, 1996, p.71-83 ; Eemeren, 2004, p.192-193). Par souci d'économie et d'efficacité, les discussions effectives comprennent une grande part d'implicite. De cela résulte que, malgré le principe méta-théorique d'externalisation, toutes les parties constituant l'argumentation ne sont pas nécessairement exprimées de but en blanc. Il y a des propositions implicites qui demeurent inexprimées puisqu'on présume que tous les membres de la communauté les partagent ; par exemple la valorisation et la défense de la vérité, de la justice et du bien commun. La théorie étudiée repose même sur une présomption : la concorde entre les personnes vivants au sein de la même communauté est préférable au désaccord (Eemeren, 1988, p.499). C'est pourquoi la pragma-dialectique cherche à élaborer une procédure ayant pour fonction de régler les différends d'opinion.

Cet accord peut toutefois être source d'infraction au code de conduite. En effet, une partie peut faussement attribuer une prémisse implicite à son adversaire alors que ce n'est pas le cas. D'autre part, une partie peut nier le fait qu'il s'appuie sur certaines prémisses controversées alors que cela est effectivement le cas. Les prémisses implicites représentent donc une difficulté considérable pour la critique de l'argumentation puisqu'elles ne sont pas explicitement avancées (Eemeren, 1996, p.158-166).

Il n'en demeure pas moins que les participants sont responsables des facteurs implicites impliqués par leurs propos. Ils sont donc obligés de défendre une prémisse implicite si l'adversaire le demande. D'autre part, un adversaire ne doit pas utiliser cette règle en représentant faussement les implications découlant de la position de son adversaire.

En effet, le but ultime de la discussion est de résoudre un conflit d'opinion. Il est donc attendu que les deux parties acceptent que leurs argumentations soient reconstruites de façon totalement explicite : en explicitant de façon méthodique les prémisses implicites (Eemeren, 1984, p.119-149). D'autre part, la «fausse représentation» des prémisses implicites de l'autre partie mine les chances de résoudre le conflit.

2.4.6 Règle du point de départ

Cette règle assure l'intégrité du stade de l'ouverture au cours de la discussion critique (Eemeren, 2004, p.193). Les deux parties s'accordent sur certains points lors de l'étape de l'ouverture : des valeurs et des positions mutuellement acceptées. Les participants s'accordent aussi sur certaines règles et certaines procédures de discussion envers lesquelles ils s'engagent (Eemeren, 2003, p.369). Tout ce qui est accepté au stade de l'ouverture ne peut être remis en question lors de la discussion critique (à moins de débiter une sous-discussion concernant le point litigieux).

Il y a violation du sixième commandement quand une des parties soutient qu'une position est acceptée par l'adversaire alors que ce n'est pas le cas. Dans le sens inverse, les deux parties doivent honorer leurs accords et ne peuvent renier une position envers laquelle ils s'étaient engagés. En effet, les positions acceptées lors de l'ouverture sont considérées comme des concessions et des obligations pouvant légitimement être employées ainsi par l'adversaire.

On viole le sixième commandement en présentant un point de vue comme évident (donc accepté par l'autre). Le fait de dissimuler un point de vue dans un présupposé ou dans une prémisse implicite est aussi une violation de la règle. Il en est de même si on tente de revenir sur le point de départ commun et rejeter une prémisse préalablement acceptée (Eemeren, 2004, p.167-175).

2.4.7 Règle de validité

Cette règle s'applique au stade de l'argumentation. Elle demande que toute argumentation présentée sous forme de raisonnement soit logiquement adéquate (*sound*) (Eemeren, 2004, p.193-194). La pragma-dialectique, malgré les apparences, ne se dérobe pas aux exigences de la logique et demande la même rigueur lorsque l'argumentation se présente sous forme de raisonnement. En raison de la présence de prémisses implicites, le raisonnement devra souvent être reconstruit avant d'être évalué selon la méthode logique.

Toute chose étant égale, le septième commandement réitère l'engagement de la pragma-dialectique envers les principes élémentaires de la logique. Par conséquent, l'École d'Amsterdam ne se présente pas comme une discipline qui méprise la logique formelle. Au

contraire, elle circonscrit l'applicabilité de la logique à une étape précise : le stade de l'argumentation.

2.4.8 Règle de la forme argumentative

Cette règle affirme qu'une position est défendue avec succès seulement si elle l'est par des formes argumentatives adéquates et acceptées par les interlocuteurs⁴ (Eemeren, 2004, p.194-195). Ce sont des « patterns stéréotypés des façons dont l'esprit humain raisonne » (Prakken, 2010, p.1-2). Elles sont conçues comme des arguments non-déductifs conditionnellement acceptables. On pense d'abord au raisonnement inductif qui permet des conclusions hautement probables en science. Il y a aussi le raisonnement par analogie, la référence à une autorité compétente, la connexion causale, etc. (Eemeren, 2003, p.378).

Le modèle permet l'utilisation de telles formes d'argument si les deux parties s'entendent sur leur acceptabilité. Cela implique aussi que les deux participants s'entendent sur leur procédure d'évaluation. Les arguments faillibles (*defeasible*) sont appelés à être évalués en temps réel par les deux parties. On les examine à l'aide de questions critiques. Par exemple, dans le cas d'un argument d'expert, on se demande si l'expert est crédible, s'il est un expert du domaine en question, si son opinion est en accord avec les autres experts du domaine et si l'opinion de l'expert est basée sur des faits et des preuves vérifiables (Walton et Gordon, 2005, p.104). L'argument est accepté s'il y a entente entre les deux parties, sinon il est rejeté.

2.4.9 Règle de la conclusion

La règle de la conclusion assure que la conclusion de la discussion critique suive le résultat établi au stade de l'argumentation (Eemeren, 2004, p.195). Ainsi, si le protagoniste n'est pas en mesure de défendre sa position de façon concluante, il doit retirer son point de vue. Si le protagoniste défend sa position de façon concluante alors l'opposant doit rétracter son doute. Ces deux conclusions sont les seules conclusions « heureuses » possibles selon le modèle pragma-dialectique.

Il y a violation de la règle de la conclusion si le parti vainqueur radicalise sa victoire.

4. L'auteur traduit le terme anglais « argumentative scheme » et « argument scheme » en français par « forme argumentative »

C'est-à-dire si le vainqueur exagère la portée de sa victoire «en concluant qu'un point de vue est juste simplement parce qu'il a été défendu avec succès» ou «en concluant qu'un point de vue est juste simplement parce que son contraire n'a pas été défendu avec succès» (Eemeren, 1996, p.232).

2.4.10 Règle de l'usage du langage

Le dixième commandement interdit l'usage d'énoncés obscurs, confus ou ambigus (Eemeren, 2004, p.195-196). Les formulations doivent être claires afin d'être interprétées le plus fidèlement possible. Il interdit aussi à l'adversaire de mésinterpréter de façon délibérée les propos de l'autre partie. Cette règle assure le bon déroulement de la discussion à tous les stades de la discussion. Elle interdit l'usage d'un langage vague ou équivoque. La résolution d'un conflit d'opinion exige un usage clair et explicite du langage qui minimise la possibilité d'une incompréhension mutuelle. On s'attend donc à ce que les participants fassent l'effort d'utiliser un langage clair et univoque.

Beaucoup de disputes naissent à cause d'un langage ambigu. Ce sont ces pseudo-problèmes que le dixième commandement cherche à prévenir. Les auteurs expliquent que certains exploitent le langage afin de remporter une joute oratoire. Les fautifs exploitent les obscurités structurelles, l'implicite, l'étrangeté, le vague et l'indéfinition conceptuelle ; des failles rendues possibles par la richesse du langage naturel (Eemeren, 1996, p.232).

2.5 Application pratique du modèle pragma-dialectique

2.5.1 Reconstruction

La reconstruction de l'argumentation est préalable à l'analyse proprement dite. Le discours étudié est reconstruit *comme s'il* s'agissait d'une tentative de résoudre un conflit d'opinion par une discussion critique. La reconstruction exclut tous les éléments qui ne sont pas pertinents pour la résolution de la dispute. La reconstruction inclut tous les éléments qui servent cette fin. Ceux qui sont implicites au discours : les positions «virtuelles» et les prémisses implicites. L'implicite est explicité. La discussion ou le texte brut est réorganisé dans l'ordre de la résolution car l'ordre séquentiel du texte brut ne reflète souvent pas le processus de résolution (Eemeren, 2004, p.96). Il est possible que la reconstruction ne reflète pas l'intention des participants. Cela n'est pas important. Notre objectif est de reconstruire

en fonction d'un modèle de l'argumentation idéale. Or, la légitimité de la reconstruction est assurée à la fois par le modèle idéal et par la réalité empirique. Toute transformation doit pouvoir être justifiée par l'un ou l'autre (Eemeren, 2004, p.110).

Le principe de communication et les règles du langage nous aident dans notre tâche : les actes de langage doivent respecter les conditions de félicité et les conventions décrites par les linguistes. Cela évite le soupçon d'une certaine forme d'arbitraire dans la reconstruction. L'analyste est appelé à «lire» la réalité empirique. Comprendre comment les gens utilisent des *patterns*, des structures conventionnelles et des stratégies dans la discussion. Comment un doute est exprimé. Comment une argumentation est demandée. Comment une inconsistance est mise au jour. Comment les interjections («oh !», «hein ?») sont utilisées, quelles sont leur fonction et ce qu'elles signifient (Eemeren, 2004, p.111-112).

La qualité de la reconstruction est aussi jugée selon sa cohérence : comment elle met en lumière la discussion. Un peu comme le principe de charité, les auteurs demandent d'appliquer la stratégie de la reconstruction maximale raisonnable (Eemeren, 2004, p.115). C'est-à-dire qu'en cas de doute, l'analyste choisira l'interprétation faisant de l'argument ou de l'acte de langage une contribution dans le processus de résolution. Il en va de même de l'interprétation. Les auteurs demandent d'appliquer la stratégie de la maximisation de l'interprétation argumentative (Eemeren, 2004, p.116). C'est-à-dire que certains actes de langage (directifs, déclaratifs, commissifs, expressifs) seront reformulés (opération de substitution) afin de les intégrer dans le discours reconstruit selon leur rôle dans la résolution du conflit.

Il y a quatre transformations autorisées dans la reconstruction (Eemeren, 2004, p.103-104 ; p. 108-100) :

1. Suppression : supprimer tous les éléments non-pertinents et les répétitions.
2. Addition : expliciter et ajouter les éléments implicites du discours original. Les prémisses et conclusions implicites, les doutes anticipés, les formulations indirectes, les présuppositions, les ellipses, etc.
3. Substitution : remplacer les formulations confuses et ambiguës par des formulations claires. Rendre les propositions univoques.
4. Permutation : réorganiser les parties du discours original afin de souligner leur rôle et leur pertinence dans le processus de résolution de conflit. Il s'agit de réorganiser les

parties du discours selon les stades auxquels elles appartiennent.

2.5.2 Analyse

Une analyse est d'abord un survol analytique de la discussion étudiée (Eemeren, 2004, p.118). On détermine dans quelle mesure le discours analysé correspond à une tentative de résoudre un différend d'opinion. Cela nous permettra de mieux moduler nos conclusions d'analyse. Surtout lorsqu'il est question de débusquer des sophismes, il faut avoir en tête le contexte de la discussion : était-ce une discussion sérieuse ou une discussion entre copains qui s'amuse à se contredire ? On doit déterminer le rôle des participants : protagoniste et antagoniste. On détermine aussi le point de départ commun. C'est-à-dire les points sur lesquels les participants s'entendent et qui constituent un ensemble de prémisses tacitement acceptées. On tente ensuite de décider du critère d'acceptabilité des arguments en établissant à qui s'adresse l'argumentation. En effet, parfois, l'argumentation s'adresse à une troisième partie : des électeurs, les spectateurs d'une joute orale, un jury, etc. (Eemeren, 2004, p.118-119).

Pour compléter l'analyse, on identifie les formes argumentatives utilisées dans l'argumentation (ex. : argumentation symptomatique, analogique, causale, etc). Chacune des étapes est caractérisée par son but dialectique. L'analyste porte donc une attention particulière aux manœuvres destinées à remplir le but souhaité à chacun des stades. Le but dialectique est de s'assurer une position favorable pour réussir son objectif principal : défendre sa position ou réfuter la position de l'autre (Eemeren, 1992, p.145). Le but dialectique est différent à chacune des étapes. On remarque que des manœuvres sophistiques sont fréquemment utilisées pour s'assurer cet avantage. Par exemple, le transfert du fardeau de la preuve à l'étape de la confrontation.

Le résultat de l'analyse n'est jamais absolu. On analyse en fonction de ce que l'on cherche à établir. Ici, notre tâche est d'évaluer l'acceptabilité des arguments et déceler les manœuvres fallacieuses. Il y d'autres formes d'analyses possibles (ex. : psychologique, sociologique, etc.) De plus, le processus d'analyse est cyclique. Il est possible que l'analyse révèle des faiblesses ou des erreurs dans la reconstruction. Il est alors nécessaire de corriger et améliorer la reconstruction. Une plus grande clarté en résultera.

2.6 Les manœuvres stratégiques

La pragma-dialectique n'est pas une théorie figée dans le temps. Malgré le décès de Rob Grootendorst en 2000, Frans H. van Eemeren a poursuivi ses recherches avec d'autres collègues. Notons la contribution de Peter Houtlosser qui a proposé d'intégrer des concepts propres à la rhétorique dans l'étude de la discussion critique (Eemeren et Houtlosser, 2003, 2006, 2007, 2009). En mettant l'accent sur l'aspect perlocutoire de l'argumentation, l'acte de convaincre autrui, il a développé une théorie des manœuvres stratégiques en argumentation. En effet, le modèle pragma-dialectique reconnaît désormais l'acceptabilité de certaines «tactiques argumentatives». Ces tactiques concernent des mouvements avantageux pour celui qui les utilise de façon appropriée. Par exemple, comme la partie responsable du fardeau de la preuve est défavorisée par l'obligation de présenter une défense concluante, il est stratégique de le refiler à son adversaire ... Les manœuvres stratégiques sont donc employées pour que le conflit se résolve en notre faveur. Il n'en demeure pas moins que tous les principes et les règles de la discussion promulgués par la théorie restent en vigueur. La thèse proposée par Houtlosser est qu'il existe des façons de discuter qui concilient l'exigence de rationalité du dialecticien et l'efficacité du rhéteur. La manœuvre stratégique est donc un juste milieu entre l'idéal de rationalité dialectique et l'idéal de persuasion de la rhétorique. Cet équilibre est parfois rompu et donne lieu à des «déraillements ». La manœuvre stratégique déraille lorsqu'elle rompt cet équilibre : quand la partie choisit d'enfreindre certaines règles pour gagner le débat.

La notion de déraillement s'applique également à des occurrences où une des parties néglige l'aspect persuasif et met de l'avant des mouvements moins efficaces. Il y a déraillement de cette nature quand la partie en question craint d'être considérée comme déraisonnable et met trop d'accent sur l'idéal de rationalité et sur le code de conduite du discuteur raisonnable. Cela est aussi le cas quand la personne est simplement mal entraînée à l'argumentation. On parle par extension de déraillement mais il ne s'agit pas de sophisme puisque, en fin de compte, la partie ne se nuit qu'à elle-même en négligeant ses options stratégiques. Il y a sophisme seulement quand l'usage des actes de langage sert un objectif purement rhétorique. C'est-à-dire que les règles de la discussion sont systématiquement enfreintes afin de gagner l'approbation de l'autre partie d'une façon fallacieuse.

La conception des sophismes défendue par la pragma-dialectique a aussi évolué. La nouvelle définition décrit les sophismes comme le «déraillement» d'une manœuvre stra-

tégique (Eemeren et Houtlosser, 2006, p.381). Nous intégrons quelques idées issues des nouveaux développements théoriques dans les études de cas qui suivent ce chapitre. Nous mettons de l'avant le principe de charité et de tolérance avancé par Houtlosser. En effet, il arrive que les participants commettent des fautes dans la discussion. Bien que certaines de ces fautes peuvent même être qualifiées de sophisme, elles sont souvent réparables. La théorie propose désormais différentes façons de remettre la discussion sur ses rails ; soit par l'ouverture d'une sous-discussion ou d'un méta-dialogue (un dialogue portant sur les règles et les principes de la discussion rationnelle) (Eemeren et Houtlosser, 2009, p. 202). En appliquant des principes qui tolèrent l'erreur le modèle augmente les chances de résoudre le conflit.

Conclusion

La théorie pragma-dialectique de l'argumentation est un projet de recherche conjoint développé vers la fin des années 1970 par deux universitaires néerlandais : Frans H. van Eemeren et Rob Grootendorst. Le noyau dur de leur théorie prend la forme d'un livre, *Speech Acts in Argumentative Discussions*, en 1984. Les monographies et articles publiés par la suite s'appuient toujours sur ce noyau théorique. La théorie fut finalement présentée de façon systématique dans le livre *A Systematic Theory of Argumentation : The pragma-dialectical approach* en 2004. Comme la théorie rejette toute forme de dogmatisme et encourage la critique, elle est ouverte aux avancées proposées par les chercheurs, qui s'inscrivent dans sa lignée. En ce qui nous concerne, pour les besoins du mémoire, nous mettons l'emphase sur le traitement des sophismes à l'aulne de sa méthode d'analyse. Les études de cas présenteront des analyses approfondies de sophismes à l'aulne de la théorie pragma-dialectique. Nous chercherons à apprécier et évaluer les apports du modèle sur les plans théoriques et pratiques. Au niveau théorique, on cherche à déterminer si la définition des sophismes proposée est adéquate. Au niveau pratique, on cherche à établir dans quelle mesure la pragma-dialectique permet l'amélioration de la pratique argumentative comparativement à l'approche traditionnelle. Ainsi, dans la prochaine partie, nous présenterons des études de cas où l'on soupçonne la présence de sophismes. À la lumière de ces études de cas, d'articles académiques pertinents et de réflexions personnelles, nous produirons ensuite une évaluation critique de l'hypothèse proposée au début du mémoire. L'hypothèse selon laquelle la nouvelle définition est plus riche que les définitions traditionnelles pour faire une analyse des arguments en situation de discussion critique.

CHAPITRE III

ÉTUDE DE CAS I : LE CAS JEANSON ET LE SOPHISME *AD HOMINEM*

Le sophisme *ad hominem* est certainement l'un des plus connus mais, malheureusement, l'un des plus commis. L'argument *contre la personne* est d'une efficacité redoutable pour qui ne veut pas s'engager à discuter de façon rationnelle. On peut éviter, en quelques phrases, d'avoir à discuter honnêtement d'un problème ou éviter d'avoir à remettre ses opinions en question. Il suffit de détourner la conversation du problème dont il est question en attaquant l'autre personne. Au lieu de discuter du problème, on cherche un défaut, une contradiction ou une inconsistance dans le comportement de l'autre personne. Par exemple, un mari se fait reprocher par son épouse de ne pas passer assez de temps avec sa famille. Il détourne la discussion s'il lui rétorque qu'elle ne lui fait pas de reproches à propos des produits de luxe qu'elle se paye grâce à son salaire élevé.

L'*ad hominem* est un frein à la découverte de la vérité et à la résolution de problèmes. Son efficacité tient à ce qu'il déplace l'objet de la dispute vers la partie adverse. Il contamine le problème avec ce qui tient le plus à cœur aux hommes : leurs opinions, leurs désirs et leur vanité. Les humains ne sont certainement pas de purs esprits mais, dans l'intérêt de la recherche de la vérité, il est nécessaire de distinguer les idées des personnes qui les expriment. Une idée n'est pas automatiquement géniale parce qu'elle est défendue par une actrice populaire. D'autre part, il est raisonnable d'accepter de suivre un régime si notre médecin nous le recommande : même si ce dernier est obèse.

3.1 Caractérisation

3.1.1 Conception standard

La locution latine *argumentum ad hominem* se traduit en français comme un « argument contre l'homme ». On attribue sa description au philosophe anglais John Locke qui est reconnu pour être le premier à décrire cette manœuvre argumentative dans ses écrits. On pense toutefois que la locution était déjà en usage à son époque. Au fil des temps, la signification du concept d'*ad hominem* passa d'un mode de réfutation acceptable à une technique argumentative fallacieuse. Pour Locke, l'*argumentum ad hominem* est une forme d'argument tout à fait légitime. C'est un mode de réfutation consistant à confronter l'adversaire avec les conséquences tirées de ses propres principes ou de ses concessions (Woods et Walton, 2007, p.55-56). En fait, les débats auraient les mains liées si cette manœuvre était interdite. Nous devons refuser les arguments entrant en contradiction avec d'autres assertions précédemment défendues par l'adversaire. Nous sommes aussi exposés aux contradictions et devons indiquer les implications fâcheuses de certains arguments. Il est, somme toute, raisonnable d'exiger que les règles élémentaires de la logique soient respectées dans la discussion critique.

Certains auteurs soutiennent même que l'argumentation *ad hominem* soit le seul mode d'argumentation en philosophie¹. Cette idée s'appuie sur la constatation que les discussions philosophiques dépassent généralement le monde empirique. Les discussions philosophiques portant plutôt sur les principes, les valeurs et les concepts, elles se développent plus naturellement sous la forme de dialogue où les mouvements argumentatifs reposent sur les réponses et les concessions de l'autre partie.

À l'évidence, la signification contemporaine de l'*ad hominem* s'écarte de la conception lockéenne. L'attaque personnelle est fréquemment évoquée pour l'expliquer. Ainsi, les insultes, les commentaires blessants et grossiers sont souvent pris pour des manifestations du sophisme.

1. Woods et Walton réfèrent ici à Henry W. Johnstone : un lockéen du XX^e siècle soutenant que tout argument philosophique correct est *ad hominem*.

3.1.2 *Ad hominem* abusif

On ajoute l'épithète «abusif» afin de distinguer l'usage fallacieux de l'argument contre la personne de son usage acceptable tel que décrit par Locke. On l'appelle aussi «attaque injurieuse». La pragma-dialectique identifie le caractère fallacieux d'un argument en déterminant sa fonction dans la discussion. Il s'agit de déterminer l'utilité d'une stratégie fallacieuse pour celui qui l'utilise. Dans le cas de l'attaque injurieuse, l'objectif est de discréditer son adversaire et le faire taire.

Bien que les insultes peuvent surgir à n'importe quel moment de la discussion, la reconstruction identifie l'*ad hominem* au stade de la confrontation. Au stade de la confrontation, un déséquilibre est causé par une partie avançant un point de vue ou mettant en doute une position. En général, dans les discussions effectives, les insultes arrivent quand une des parties réalise qu'elle ne contrôle plus la situation et que la «victoire» lui échappe. Si c'est le cas, on peut dire qu'il y a régression au stade de l'ouverture. Au lieu de se concentrer sur le problème, une des deux parties s'en prend personnellement à l'autre. C'est le propre de l'*ad hominem*. L'objectif implicite est de faire taire l'autre. Les insultes visent à diminuer la valeur de l'autre personne : mettre en doute ses qualités. Ainsi, l'insulte enfreint la première règle du modèle : « Règle 1 : Les partenaires ne doivent pas faire obstacle à l'expression ou à la mise en doute des points de vue » (Eemeren, 1996, p.229).

La théorie identifie spécifiquement les propriétés et la fonction de l'attaque injurieuse :

1. L'attaque injurieuse s'adresse à la personne et non pas au problème discuté.
2. L'attaque injurieuse a pour fonction d'empêcher l'autre personne d'avancer une position ou une critique.
3. L'attaque injurieuse consiste en une infraction de la règle 1 et peut être reprochée tant au protagoniste qu'à l'antagoniste.
4. Puisque l'attaque injurieuse met en péril la résolution d'un conflit d'opinion, elle est considérée comme un sophisme.
5. La reconstruction est nécessaire pour rendre compte de la nature et de la fonction de l'*ad hominem* abusif. Nous avons vu que, souvent, l'attaque injurieuse est une solution de dernier recours pour l'attaquant. Elle lui permet de sauver la face en faisant

régresser la discussion vers le stade de l'ouverture.

Le traitement standard décrit l'*ad hominem* abusif comme une attaque s'adressant à l'autre personne plutôt qu'au problème discuté. La pragma-dialectique accepte cette interprétation, mais ne considère pas que cet aspect soit responsable du caractère fallacieux de la manœuvre. L'*ad hominem* abusif est fallacieux car il a pour principale fonction de nuire au processus de résolution de problème. L'attaque injurieuse a pour objectif d'impressionner l'adversaire pour l'empêcher d'avancer une position ou une critique. Elle entre donc en contradiction avec l'esprit de l'argumentation rationnelle.

3.1.3 *Ad hominem* circonstanciel

L'*ad hominem* circonstanciel revêt la même forme que l'abusif. Au lieu de traiter directement de l'objet de la discussion, le fautif attaque son adversaire. Comme il est toujours le cas avec l'*ad hominem*, on néglige les faits, les raisonnements et les études pertinentes pour détourner la discussion vers certains traits négatifs de l'adversaire.

L'épithète «circonstanciel» signifie que l'accusation portée contre l'adversaire concerne certaines circonstances empêchant ce dernier de demeurer impartial dans la discussion. Par exemple, l'adversaire peut avoir un intérêt financier à défendre. Ce mode de défense est malheureusement devenu une seconde nature pour plusieurs esprits critiques. Par exemple, dans les débats sur des questions sociales et environnementales, on se demande à qui profite le «crime». Est-il raisonnable d'accuser son adversaire de partialité si ce dernier travaille pour une compagnie pétrolière ou un fabricant d'armes ? Cette tactique est souvent fructueuse dans les enquêtes policières dans la mesure où des preuves tangibles appuient les hypothèses de l'enquêteur. L'attaque a pour but de discréditer le participant en s'appuyant sur certaines circonstances qui l'empêcheraient d'être ouvert à la discussion, raisonnable et impartial.

3.1.4 *Tu quoque*

La locution latine *tu quoque* signifie «toi aussi» en français. Il s'agit d'une manœuvre argumentative où un participant refuse la position ou la mise en doute avancée par l'adversaire en raison d'une inconsistance entre ce qu'il avance, ici et maintenant, et ce qu'il a déjà soutenu dans le passé. Il y a aussi cas de *tu quoque* quand on refuse d'écouter l'autre

en vertu d'une inconsistance entre ses propos et ses actions. On qualifie cette faute de *sophisme performatif* et on le dénonce en disant que la personne ne pratique pas ce qu'elle prêche. Il semble raisonnable d'exiger que les gens pratiquent ce qu'ils prêchent. Pourquoi les philosophes soutiennent-ils que c'est un sophisme ?

Les philosophes dénoncent, dans une certaine mesure, le *tu quoque* pour la même raison qu'ils dénoncent l'*ad hominem* en général. Le *tu quoque* s'adresse à la personne et pas à ce qui est discuté. Il contamine l'argument en l'identifiant avec la personne qui l'avance. Par exemple, la thèse défendue par l'ensemble des médecins selon laquelle l'usage régulier de tabac est nocif pour la santé est indépendante des choix personnels d'un médecin en particulier. La réfutation adéquate de cette thèse doit s'adresser directement au lien causal entre tabac et les risques pour la santé. Toute référence à certains travailleurs de la santé qui sont aussi des fumeurs est irrecevable. On juge que la vérité des assertions est indépendante de la conduite de celui qui les avance. Il est donc fallacieux de soutenir qu'une thèse est fautive en s'appuyant sur des inconsistances entre celle-ci et les actes de celui qui l'avance.

La pragma-dialectique soutient que le *tu quoque* est fallacieux s'il est utilisé pour empêcher l'amorce d'une discussion critique. En soulignant la pseudo-contradiction entre les propos ou les actions passées de l'adversaire, le participant refuse en quelque sorte à l'autre le droit d'exprimer une idée. Bref, ce sophisme enfonce l'esprit même de la pragma-dialectique qui élève la liberté d'expression au titre de principe. Il y a sophisme puisqu'il y a infraction de la règle 1 : un des participants a fait obstacle à l'expression ou à la mise en doute d'un point de vue.

Il y a aussi sophisme puisque le participant utilise un acte de langage interdit dans la discussion critique : un directif n'ayant pas pour fonction de demander à l'autre partie de défendre un point de vue. Le seul «ordre» qu'un participant a le droit de donner est celui de demander à l'autre de défendre sa position en vertu du principe du fardeau de la preuve. C'est-à-dire que la pragma-dialectique nous impute la responsabilité de nos assertions. Si on nous demande de les défendre, nous devons être prêt à le faire. Autrement, la pragma-dialectique suppose que les participants sont des égaux. Aucun n'a le droit de donner d'ordre à l'autre. Dans le cas du *tu quoque*, l'ordre prend la forme d'une interdiction : «Tu ne peux soutenir ceci car tu fais exactement le contraire dans la vie de tous les jours».

Par principe, les pragma-dialecticiens rejettent toute attaque personnelle dans la dis-

cussion critique. Cela s'explique par un principe et par une règle du modèle théorique. Le principe de raisonnabilité demande un respect mutuel des parties. Le principe de raisonnabilité est au cœur du code du discutant critique. En plus de prescrire le respect des règles de la discussion, le code fait la promotion de certaines attitudes et valeurs que devraient entretenir les êtres rationnels. Frans H. van Eemeren les appellent conditions de second-ordre : la capacité de mettre son émotivité entre parenthèses et pouvoir détacher sa personne de l'objet du débat (Eemeren, 2004, p.189).

3.2 Étude de cas

L'étude de cas de l'*ad hominem* porte sur la rencontre entre l'ex-coureuse cycliste Geneviève Jeanson et le journaliste d'enquête Alain Gravel. Dans le cadre de l'émission *Enquête* produite par Radio-Canada, le journaliste a rencontré la cycliste québécoise à quatre reprises pour la confronter aux preuves scientifiques et l'amener à passer aux aveux : avouer qu'elle a utilisé des produits dopants pour gagner des courses². Pendant les trois premières rencontres, Jeanson nie tout et met en doute la fiabilité des tests antidopage. Toutefois, par d'habiles manœuvres, le journaliste réfute de façon concluante chacun des arguments de la coureuse. Acculée au mur, elle tente de stopper la discussion à l'aide de sophismes. Ces deux sophismes sont des *ad hominem* abusif et circonstanciel. Elle attaque d'abord l'intégrité des dirigeants de l'UCI (Union cycliste internationale) et les traite de «rats». Elle met en doute l'impartialité des spécialistes des laboratoires antidopage en insinuant qu'ils s'acharnent sur elle pour justifier leur emploi et leur position. Malgré ces manœuvres illicites, la discussion se termine finalement par des aveux de la part de Jeanson. Elle avoue s'être dopée depuis l'âge de seize ans, explique que la plupart des coureuses de haut calibre se dopent et explique comment ils font pour éviter la détection.

Confrontation

La confrontation entre la coureuse Geneviève Jeanson et les médias précède de beaucoup l'enquête du journaliste Alain Gravel. Beaucoup de journalistes sportifs et de membres du milieu du cyclisme la soupçonnaient d'utiliser des produits dopants. Les performances de la jeune cycliste étaient incroyables. Elle reçut le titre de championne mondiale junior

2. Le principal produit dopant utilisé dans le cyclisme de compétition est l'EPO (Erythropoietine) qui a pour effet d'augmenter l'oxygénisation du sang et favoriser le rétablissement des muscles après l'effort.

(moins de 23 ans) en 1999 au terme de performances inouïes pour une athlète de seulement dix-huit ans. Cela provoqua le doute. D'autres signes justifiaient le soupçon. Son entraîneur l'isolait du reste de l'équipe : il est fréquent que les coureuses dopés soient isolés des autres membres de l'équipe. Il est aussi attesté que les produits dopants ont des effets secondaires affectant le comportement. On note, entre autres, une augmentation de l'agressivité. Louis Barbeau, directeur général de la Fédération québécoise des sports cyclistes, qui connaît la coureuse depuis 1993, déclare à Alain Gravel qu'il a commencé à avoir des soupçons dès l'an 2000, année où il fut témoin d'une scène où la coureuse a « complètement disjoncté » aux championnats mondiaux.

Il faut donc élargir le stade de la confrontation à une période bien plus longue que celle des interviews avec le journaliste Alain Gravel. Ici, Alain Gravel devient, en quelque sorte, le porte-parole de la majorité des membres des médias, des associations sportives et de l'opinion publique. Il a synthétisé l'ensemble des arguments, faits, preuves et opinions pour affirmer sa position : Geneviève Jeanson a utilisé des produits dopant pour améliorer ses performances en cyclisme. Cette opinion n'est pas exprimée ainsi par le journaliste. Il utilise plutôt la forme de l'interrogation : « Est-ce qu'elle est dopée ou pas ? Avez-vous déjà pris de l'EPO ? Avez-vous déjà fait des auto-transfusions sanguines ? Avez-vous déjà eu des offres pour prendre de l'EPO ? Avez-vous l'impression que vous allez réussir à blanchir votre nom ? »³. Cette formulation indirecte peut être justifiée pour des raisons d'éthique journalistique et pour se prémunir contre d'éventuelles poursuites judiciaires.

Le journaliste adopte la position du protagoniste exprimant par procuration les soupçons entretenus relatifs aux causes illicites des performances de la double-championne du monde. La preuve de dopage fut établie par le laboratoire du Dr Catlin à UCLA et corroborée par le laboratoire du contrôle de dopage de l'INRS à Montréal dirigé par le Dr Christiane Ayotte. Les résultats prouvèrent à 100% que Geneviève Jeanson avait pris de l'EPO. Elle fut ensuite bannie à vie du cyclisme de compétition. Alain Gravel, dans le cadre de cette discussion, n'a pas l'objectif de démontrer qu'elle s'est effectivement dopée. D'une part, le public et les fédérations sportives en détiennent les preuves scientifiques. De l'autre, Geneviève Jeanson, en son for intérieur, connaît la vérité bien que peu encline à l'admettre.

Geneviève Jeanson assume la position de l'antagoniste. Par la plate-forme médiatique

3. Une transcription de l'émission *Enquête* est disponible au site : <http://veloptimum.net/courses/athletes/Jeanson/7/Enquete20sept.html> (Dernière consultation : 22 mars 2011).

qu'est l'émission de télévision respectée *Enquête*, elle exprime un doute quant à la validité du verdict de dopage qui a terni sa réputation et mis fin à sa carrière professionnelle. Sa stratégie est d'amener le public à entretenir un doute raisonnable relativement à la fiabilité de la preuve. En effet, l'antagoniste oppose un doute quant à la solidité de la position du protagoniste. Elle gagne la discussion si ce dernier n'est pas en mesure de récuser son doute. Soulignons que le défi de Jeanson aurait été beaucoup plus grand si elle avait été protagoniste. C'est-à-dire si elle avait eu à démontrer qu'elle ne s'était pas dopée. Et démontrer quelque chose qui n'existe pas est digne des travaux d'Hercule ...

Le stade de la confrontation comporte l'externalisation de la dispute. L'objet de la dispute est exprimé par au moins une phrase. Ici, la discussion s'amorce par la mise en doute des résultats de laboratoire. La reconstruction sera donc orientée en fonction de l'expression de ce doute par l'antagoniste. Il faut souligner que le caractère des deux participants aurait pu facilement faire dérailler toute tentative de discussion critique. D'une part, le journaliste aurait pu être tenté de manipuler la situation pour lui donner une saveur sensationnaliste. De l'autre, Jeanson aurait pu refuser toute rencontre et poursuivre sa vie dans l'anonymat de Phoenix en Arizona. D'ailleurs, lorsqu'Alain Gravel lui téléphona une première fois, elle lui raccrocha la ligne au nez. La deuxième fois, elle accepta une rencontre non filmée. Ensuite, elle accepta une interview en bonne et due forme. L'extrait suivant définit l'objet de la discussion entre l'ex-coureuse et le journaliste. Elle exprime un doute quant à la fiabilité du test antidopage qui a ruiné sa carrière :

(En entrevue) Alain Gravel : Pourquoi vous voulez parler aujourd'hui ?

Geneviève Jeanson : Pourquoi est-ce que je veux parler aujourd'hui ? Parce que je suis en paix avec moi-même. Parce que je crois que le test de l'EPO n'est pas à point.

Ouverture

Le cadre de la rencontre entre l'ex-coureuse et le journaliste nous renseigne sur les conditions et l'entente explicite entre les deux parties pour ouvrir une discussion critique. Il faut noter qu'il y a eu plusieurs rencontres entre les deux parties. La reconstruction les amalgame au sein d'une seule discussion. Soulignons néanmoins, qu'il y a eu répétition de l'engagement lors de chacune des rencontres. Cela est remarquable de la part de l'antagoniste qui n'était aucunement obligée d'apparaître sous un angle défavorable à la télévision nationale. L'engagement mutuel consiste d'une part en l'expression, de la part du journa-

liste Alain Gravel, du désir de rencontrer la cycliste pour découvrir la vérité sur cette affaire de dopage. D'autre part, Geneviève Jeanson, consciente des répercussions potentiellement négatives de sa participation à une émission de journalisme d'enquête, en se présentant à la caméra, accepte le défi de convaincre le journaliste et les téléspectateurs de partager son doute quant à la fiabilité des tests antidopage. Elle s'engage donc dans la discussion avec l'objectif de laver sa réputation en mettant en doute la fiabilité du test qui l'a déchu. Nous disons qu'il y a eu réitération de l'engagement car la coureuse a elle-même contacté le journaliste pour organiser la dernière rencontre où elle a finalement retiré son doute et avoué s'être dopée à l'EPO. Cet ultime expression de l'engagement a ainsi permis de résoudre le conflit d'opinion et clore la discussion.

En plus de l'expression d'un engagement mutuel entre le protagoniste et l'antagoniste, le stade de l'ouverture demande aussi que les participants s'entendent sur un point de départ pour la discussion. C'est-à-dire des prémisses mutuellement acceptées. Dans le cas qui nous intéresse l'entente est implicite. Il y a quand même des signes clairs que l'on peut utiliser comme des indices. Par exemple, la question de la gravité du dopage n'est pas remise en question. Certains sportifs et membres du milieu cycliste acceptent le dopage comme un mal nécessaire. En ce sens, les Européens sont plus conciliants et ont même une expression pour cela : se doper c'est *faire le métier*⁴. Les Américains adoptent une attitude moralisatrice et considèrent le dopage comme un vice et un crime. Ici, le journaliste et l'ex-coureuse, s'entendent sur l'opinion américaine : le dopage, c'est mal et honteux. Dans la discussion télévisée, il n'y a jamais eu de tentative pour minimiser la gravité du dopage ou de propositions visant à tolérer cette pratique dans le sport professionnel.

Il y a donc entente tacite entre les parties sur l'inacceptabilité du dopage sportif. Cette entente permet à la discussion de s'engager sur l'objet du litige : la fiabilité des tests antidopage qui ont terni la réputation de Geneviève Jeanson. La position d'Alain Gravel est qu'il y a des preuves de dopage alors que Geneviève Jeanson met en doute cette position.

4. Cette opinion est rapportée par Pierre Foglia, chroniqueur cycliste à *La Presse*. Cela est corroboré par Daniel Coyle, auteur d'un livre sur Lance Armstrong (2004, p.110).

Argumentation

L'émission de télévision ne présente pas la rencontre entre Geneviève Jeanson et Alain Gravel de façon brute. On assume qu'il y a eu un travail de montage vidéo important. Beaucoup d'arguments présentés par le journaliste sont en fait des interviews secondaires avec des personnes qui adoptent la position d'experts ou de témoins (Dr Christiane Ayotte, Dr Ivan Simoneau, Dr Audran, les cyclistes canadiennes Amy Moore et Manon Jutras). Geneviève Jeanson n'a pas bénéficié d'appuis supplémentaires : elle se défend seule.

L'argumentation est ici reconstruite en quatre mouvements. Le protagoniste présente la situation de la façon la plus objective possible. Il raconte l'histoire sportive de Geneviève Jeanson à l'aide d'extraits vidéos, de coupures de journaux et d'interviews. Cette histoire se termine par la preuve scientifique démontrant que Geneviève Jeanson avait des traces d'EPO dans son urine. Pour étayer la preuve, le journaliste utilise une argumentation symptomatique. C'est-à-dire qu'il présente des symptômes typiques venant consolider sa thèse. Ces symptômes sont l'irritabilité et l'agressivité de la coureuse (l'utilisation de stéroïdes et d'hormones de croissance peut rendre irritable et agressif), l'isolement dans lequel son entraîneur la maintient (il l'amène s'entraîner en Arizona et l'isole des autres cyclistes de l'équipe), elle omet de se présenter à un contrôle obligatoire après la course de la Flèche Wallonne en 2004 (elle avait quelque chose à cacher). Alain Gravel utilise aussi un argument de type causal : le Dr Maurice Duquette, qui avait Jeanson comme patiente, fut reconnu coupable par le Collège des Médecins d'avoir injecté de l'EPO à des athlètes, dont une cycliste de haut niveau, sans raison médicale valable. Finalement, un dernier argument concerne l'emprise totale qu'avait son entraîneur, André Aubut, sur elle. Il est suggéré qu'Aubut cherchait la victoire à tout prix. Il est donc raisonnable de penser que ce dernier aurait forcé la coureuse à se doper ou bien qu'il la dopait à son insu.

Ensuite, l'antagoniste se défend des accusations. Elle nie la preuve des laboratoires en mettant en doute la validité des tests antidopage. Elle explique le taux élevé d'hématocrite par l'utilisation d'une tente hypoxique. Elle invoque un rapport du Dr Ivan Simoneau, expert de l'Université de Sherbrooke, qui soutient cette opinion médicale. Elle explique l'événement de la Flèche Wallonne par une négligence de la part de son équipe : ils n'ont pas vérifié le tableau d'affichage à l'arrivée de la course. Après tout, elle venait tout juste de subir un test dans les jours précédents. Elle accuse l'UCI d'avoir magouillé pour l'évincer du circuit de la compétition internationale en s'acharnant sur elle : «C'est là que je me suis rendu compte

comment l'UCI c'est des rats. *I am using very strong words*. Ils sont capables de faire leurs petites magouilles. » Elle soutient que son test positif était un faux positif en se basant sur les études du Dr Joris Delanghe : son corps produirait naturellement de l'EPO. Elle explique que le test de UCLA est invalide puisqu'un deuxième test, soixante heures plus tard, s'est révélé négatif.

Alain Gravel répond ensuite aux arguments supportant sa mise en doute de la validité des tests antidopage en présentant des interviews et commentaires d'experts et de coureuses ayant fait partie de l'équipe de Jeanson. Le journaliste, s'appuyant sur l'expertise du Dr Christiane Ayotte, rejette la possibilité d'avoir un résultat faussement positif. Au contraire, la faiblesse des tests est la possibilité d'obtenir des faux négatifs : l'EPO n'est détectable dans l'urine que quelques heures après l'injection. Le Dr Audran soutient qu'en dix-huit heures on passe d'un test positif à un test négatif. L'argument de la tente hypoxique est aussi rejeté. Dormir dans une tente qui raréfie l'oxygène pour stimuler la production de globules rouges ne peut expliquer le taux anormalement élevé d'hématocrite dans le sang de Jeanson. Gravel attaque fermement l'argument de la tente hypoxique :

Alain Gravel : «Les gens disent : "C'est un alibi ". Les plus grands spécialistes. Tout le monde ! Ils te regardent avec un sourire en coin ...»

Geneviève Jeanson (en entrevue) : Tant mieux pour eux autres ! Je l'ai faite la tente, qu'est-ce que tu veux que je te dise ? Le corps humain c'est pas un robot que tu mets *on pis off*. C'est la seule explication que j'aie. Tant mieux pour eux autres, qui disent ça, tant mieux ! Je suis ben contente, validez votre job, ostie, allez-y. Tant mieux ! C'est la seule affaire que j'ai à dire. Je l'ai utilisée. J'ai couché là-dedans. C'était pas l'fun.»(sic)

De plus, le journaliste amène habilement Jeanson à révéler le véritable taux d'hématocrite détecté à Hamilton en 2003 : «Elle nous dévoile que son taux était de 56%, comme le voulait les rumeurs de l'époque et non de 53% comme elle nous l'avait déjà affirmé. »

Geneviève Jeanson (en entrevue) : 55... 55, 56, quelque chose comme ça. Regarde, j'ai eu tellement peur, je pensais que j'allais mourir, tout de suite sur la chaise, je pensais que j'allais mourir.»

La rencontre s'est terminée sur cette déclaration. On soupçonne que les arguments d'Alain Gravel aient eu raison de Jeanson. De retour à Montréal, il entre en contact avec le Dr Ivan Simoneau qui a défendu Jeanson après l'événement d'Hamilton. Le journaliste lui soumet le véritable taux d'hématocrite de Jeanson détecté à Hamilton. Un taux potentiellement mortel. Le Dr Simoneau décide alors de renier la validité de son rapport d'expert. Il

n'y a plus que l'EPO pour expliquer ce taux.

Conclusion

Alain Gravel contacte Jeanson par téléphone pour l'informer qu'elle s'est contredite en l'informant du réel taux d'hématocrite : 56% au lieu de 53%. Ce faisant, l'explication par la tente hypoxique ne tenait plus. Le Dr Simoneau ne veut plus la défendre. Après quelques hésitations, Jeanson avoue tout : elle s'est dopée à l'EPO.

Une nouvelle rencontre est organisée à Phoenix. Geneviève Jeanson avoue tout devant la caméra. Elle s'est dopée à l'EPO depuis l'âge de seize ans. Elle explique comment les coureuses peuvent réussir à ne pas être détectés par les tests. Elle explique aussi que, dans le milieu professionnel, le dopage est très répandu et nécessaire pour remporter la victoire.

La discussion se conclut en faveur du protagoniste. Sa position initiale, le dopage de Geneviève Jeanson, est maintenue. La mise en doute portée de l'antagoniste Geneviève Jeanson est retirée. Geneviève Jeanson reconnaît publiquement la véracité de la position initiale d'Alain Gravel.

3.3 Analyse

L'analyse de la discussion montre trois cas de sophismes dans les interventions de l'antagoniste. Selon la classification traditionnelle, il s'agit d'un cas d'*ad hominem* abusif, un cas d'*ad hominem* circonstanciel et d'un cas d'*ad misericordiam*. Dans aucun des cas, ils n'ont mis la résolution du conflit en jeu. On peut expliquer la relative innocuité des sophismes avancés par Jeanson par les compétences argumentatives et la ténacité du journaliste Alain Gravel. Peu importe les manœuvres fallacieuses, il a réussi à forcer l'antagoniste à admettre la vérité.

Geneviève Jeanson lance une insulte bien sentie aux responsables de l'UCI. Elle les traite de rats et les accuse d'avoir «magouillé» pour l'écarter du circuit des compétitions internationales. Elle tente de légitimer sa défense en attaquant la réputation d'une organisation internationale et en insinuant qu'elle fut victime d'une conspiration menée contre elle.

Il y a eu *ad hominem* circonstanciel quand Jeanson s'en prend personnellement aux personnes s'occupant des tests antidopage. Elle a soutenu la thèse que ni les tests antidopage

ni les conclusions des laboratoires officiels de UCLA et de l'INRS étaient valides puisque les gens qui y travaillent cherchent avant tout des sportifs coupables pour justifier leur titre et conserver leur emploi.

Il y a eu *ad misericordiam* quand Jeanson a tenté de détourner la conversation sur sa peur de mourir quand le laboratoire a détecté un taux d'hématocrite si élevé qu'il était dangereux pour sa vie lors d'une compétition tenue à Hamilton. Elle répète trois fois qu'elle avait eu peur de mourir. En terme d'acte de langage, il s'agit d'un expressif. C'est-à-dire que l'antagoniste exprime une émotion. Or, cette émotion ne joue pas de rôle dans la discussion. Au contraire, l'expression de cette émotion agit comme un frein à la discussion. Il s'agit d'un appel à la pitié (*ad misericordiam*) : une partie demande à l'autre de cesser de l'interroger en raison des émotions négatives que cela provoque.

Nous avons identifié ces trois sophismes en nous référant à la classification traditionnelle des sophismes. Rappelons que la pragma-dialectique soutient qu'il n'y a pas de sophisme *en soi*. Ce n'est pas parce qu'un argument possède une structure semblable à un type de sophisme qu'il est nécessairement fallacieux. L'identification des sophismes est relative au modèle idéal. L'interprétation des arguments se fait toujours à l'aune des règles de la discussion. Dans le cas qui nous intéresse présentement, il peut être déraisonnable de condamner catégoriquement ces faux-pas commis par l'antagoniste. Après tout, la discussion fut menée à terme et l'antagoniste a effectivement retiré son doute quant à la validité des tests antidopage.

La pragma-dialectique décrit l'*ad misericordiam* comme un sophisme consistant à «mettre la pression sur l'adversaire en jouant sur ses sentiments ou sa compassion.» (Van Eemeren et Grootendorst, 1996, p.234). Les auteurs le caractérisent comme une infraction commise par le protagoniste au stade de la confrontation. Or, notre analyse révèle que cette manœuvre fut posée par l'antagoniste à l'étape de l'argumentation. Par l'acte de langage directif, le protagoniste a demandé à l'antagoniste une information : son taux réel d'hématocrite détecté à Hamilton. L'antagoniste a respecté les règles en accordant l'information demandée. Or, elle a ajouté un expressif qu'elle a répété à trois reprises pour montrer à quel point cette expérience l'avait traumatisée : «j'ai pensé mourir». Le modèle refuse de tenir compte des actes de langage expressif dans la discussion. Il souligne même les risques de dérapage. Dans le cas qui nous intéresse l'expressif pourrait être pris comme pour un directif : «J'ai eu peur de mourir. Ne comprends-tu pas ? Cesse de m'interroger immédiatement !»

Cette interprétation est plausible. En général, les gens évitent de s'embarrasser mutuellement et essaient à tout prix de ne pas heurter les sentiments d'autrui. Cette règle de courtoisie ne s'applique pas dans le présent contexte. Il s'agit d'une émission de journalisme d'enquête. Les participants acceptent la confrontation : autant le journaliste que la cycliste. Nous ne condamnons pas l'usage de l'appel à la pitié par Jeanson car la discussion fut malgré tout résolue. Néanmoins, nous reconnaissons que l'usage d'un tel expressif n'est pas acceptable et aurait très bien pu mener à une impasse si Alain Gravel avait voulu ménager les émotions de l'antagoniste.

Notre analyse est moins clémente à l'égard des deux attaques *ad hominem*. L'attaque abusive était sans équivoque un sophisme : traiter la partie adverse de « rats » est déraisonnable. L'insulte est aussi accompagnée d'un premier *ad hominem* circonstanciel relatif aux motifs des membres de la direction de l'UCI. Le deuxième *ad hominem* s'adresse à la compétence et aux motifs des dirigeants de laboratoires antidopage. Ces sophismes ont eu lieu lorsque la discussion était passablement entamée. Le protagoniste a présenté des faits et des arguments en faveur de sa position. L'antagoniste a relativisé la valeur de certains faits et a présenté des arguments critiquant la position du protagoniste. Lors d'une deuxième ronde, le protagoniste a réduit à néant les arguments de l'antagoniste. En effet, l'antagoniste a révélé une information cruciale : le réel taux d'hématocrite détecté à la course d'Hamilton. Le protagoniste s'est servi de cette information pour réfuter l'explication de la tente hypoxique et réitérer que la seule cause possible d'un taux aussi élevé est la prise d'EPO. L'antagoniste ne pouvait qu'accepter cette conclusion puisqu'elle était endossée par le spécialiste auquel sa propre équipe avait accordé sa confiance pour la défendre devant les associations cyclistes. Le piège s'étant refermé sur elle, au lieu de retirer son doute et admettre la vérité, elle a tenté une ultime manœuvre : faire régresser la discussion au stade de la confrontation pour la tuer dans l'oeuf.

Conclusion

Geneviève Jeanson a contacté, quatre mois plus tard, Alain Gravel pour tout avouer. L'équipe de l'émission *Enquête* est retournée à Phoenix pour documenter les aveux de la coureuse. La question ultime est de savoir si ses aveux furent motivés par des soucis de rationalité. Il semble plutôt qu'avouer la vérité faisait partie, pour elle, d'un processus thérapeutique ; elle avait besoin de le faire pour sa santé mentale. Ce ne sont certainement pas

les arguments et la réfutation offerts par Alain Gravel qui lui ont fait réaliser qu'elle s'était bel et bien dopée ...

La particularité de cette étude de cas est le problème du mensonge. Geneviève Jeanson mentait. Elle ment depuis l'âge de seize ans. Il est difficile de juger dans quelle mesure les rencontres avec le journaliste représentaient une discussion critique. Notre reconstruction attribue le rôle d'antagoniste à Geneviève Jeanson puisqu'elle mettait en doute la crédibilité des tests antidopage. Mais quelle est la pertinence de ce pseudo-doute alors qu'elle savait très bien avoir pris de l'EPO ? La théorie est claire sur ce point : il n'y a pas de véritable discussion si un des participants ne remplit par certaines conditions préalables. Par exemple, le principe de communication (Grice, 1975) proscrit le mensonge et prescrit la sincérité. Il n'en demeure pas moins que la reconstruction des rencontres télévisées selon les normes du modèle nous a aidé à mieux comprendre la dynamique de l'argumentation. On doit tout de même demeurer conscient de la possibilité du mensonge dans la discussion critique. Celle que nous venons d'étudier nous a démontré qu'un interlocuteur rationnel, compétent, patient et tenace peut réussir à convaincre un menteur de passer aux aveux. La voie de l'argumentation est longue mais prometteuse.

CHAPITRE IV

ÉTUDE DE CAS II : LE DIALOGUE MÉLIEN ET LE SOPHISME *AD BACULUM*

En guise de deuxième étude de cas, nous proposons la reconstruction analytique d'un texte millénaire illustrant comment la menace de l'usage de la force peut influencer une discussion critique. Il s'agit du fameux dialogue Mélien tiré de l'*Histoire de la guerre du Péloponnèse* de Thucydide¹. Le sophisme *ad Baculum* fait partie des sophismes informels pouvant difficilement prendre la forme du raisonnement. Il semble en effet que la réduction de la menace à la forme du raisonnement ne rende pas compte de l'essence du sophisme : «Si tu mets ma position en doute, je vais te tuer ($p \rightarrow q$). Évidemment, tu ne veux pas mourir ($\neg q$). Donc, tu ne mettras pas ma position en doute ($\neg p$)» ...

4.1 Caractérisation

L'argument *ad baculum* se traduit en français par «argument de l'appel à la force». Littéralement, le terme latin *ad baculum* signifie «argument par le bâton». Son mode opératif est de forcer l'adversaire à accepter nos conclusions en le menaçant de représailles physiques, sociales ou financières. Malgré que l'on réfère au sophisme par une locution latine, ce sophisme, comme la plupart des sophismes «*ad*», origine du XIX^e ou du XX^e siècle (Hamblin, 1970, p.41). Il est classé dans la catégorie des «appels», comme l'appel à l'autorité, à la pitié, etc. L'aspect fallacieux de ces sophismes tient à la substitution illicite d'actes de langage s'adressant à l'émotivité de l'audience en lieu d'arguments rationnels. De plus, l'*ad baculum* enfreint systématiquement le concept de discussion critique. En me-

1. Il s'agit plus précisément du livre V dans la traduction J. Voilquin chez Garnier-Flammarion parue en 1966. Nous avons aussi consulté la version électronique commentée par le Professeur Normand Baillargeon à l'adresse suivante : <http://nbaillargeon.blogspot.com/2008/09/1e-dialogue-mlien.html>

naçant l'autre de lui causer un tort s'il n'accepte pas nos conclusions, l'intimidateur quitte le domaine de l'argumentation pour celui de la violence. Il évite l'échange pacifique tout en ne risquant pas de voir ses plans contredits en misant sur la supériorité de sa force physique, économique ou morale.

Les spécialistes de la questions des sophismes, les professeurs John Woods et Douglas Walton, nous mettent en garde contre l'*ad baculum*. Ils soutiennent même que l'appel à la force n'est pas un sophisme (Woods et Walton, 2007, p.47-53). Ils soulignent que pour être considéré comme un sophisme l'*ad baculum* doit remplir trois conditions nécessaires : être un argument, être un argument fallacieux ou incorrect et présenter une menace crédible à l'adversaire. Or, un argument est défini comme une paire ordonnée de deux ensembles de propositions : un ensemble unitaire appelé «conclusion» et un ensemble fini non-vide appelé «prémisses» (Vorobej, 2006, p.8). En d'autres termes, un argument est une séquence finie de propositions où la vérité d'une d'elles (la conclusion) est supportée par les autres (prémisses). Toutefois, les menaces n'ont pas de valeurs de vérité. Elles relèvent d'une autre espèce d'acte de langage que les assertifs. Elles ne peuvent donc pas être considérées comme un argument. Une menace du genre «Tais-toi ou je te casse les dents» est un directif : elle donne un ordre et expose les conséquences encourues si l'ordre n'est pas obéi.

Comme la théorie pragma-dialectique définit plutôt le sophisme comme une manœuvre verbale illicite, la thèse défendue par Woods et Walton ne représente pas un problème insurmontable. La seule implication de leur thèse est que l'appel à la force soit une manœuvre fallacieuse n'appartenant pas au stade de l'argumentation. Cela ne pose pas de problème, car la pragma-dialectique le situe plutôt au stade de la confrontation (Eemeren, 1996, p.125-126). L'appel à la force a donc pour objectif principal de s'assurer que l'adversaire accepte nos conclusions sans se plier aux exigences de la discussion rationnelle.

4.2 Étude de cas

Imaginons une dizaine de navires de guerre stationnés devant l'île de Mélos, dans la mer Égée. Énorme démonstration de force de la part d'Athènes : une des plus grandes puissances maritimes du pourtour méditerranéen. Les commandants athéniens débarquent pour rencontrer les chefs de la cité. Leur demande est déjà connue des Méliens : Athènes veut soumettre Mélos et l'annexer à Athènes à titre de colonie. Cela lui permettrait d'augmenter sa force militaire et économique. En effet, le modèle économique qu'établissait Athènes

avec ses colonies était avantageux pour elle. Athènes les laissait relativement libres quant à l'administration interne mais elle exigeait un impôt et une contribution militaire en hommes et en navires de guerre. Athènes s'arrogeait aussi tous les pouvoirs en matière de politique extérieure et dirigeait elle-même les opérations militaires.

Le dialogue Mélien est un texte classique étudié autant en philosophie, en science politique qu'en anthropologie. Il présente les arguments en faveur du réalisme politique de façon claire et concise. Les Athéniens réfutent point par point les arguments idéalistes des Méliens. Ces derniers défendent leur position en se fondant sur les nobles idées d'honneur, de justice et de pitié. Les Athéniens réfutent ces arguments à l'aide d'arguments basés sur les faits et sur le principe d'utilité. Bien qu'avec une armée à leur porte, les Méliens refusèrent de conclure un pacte avec Athènes. Par conséquent, Athènes appliqua sa menace : des milliers de soldats débarquèrent sur Mélos, l'assiégèrent et prirent le contrôle de la cité. Comme les Athéniens l'avaient prédit, les Spartiates ne vinrent pas à leur rescousse. Pire encore, quand les Méliens tentèrent de se révolter, Athènes massacra tous les hommes et réduisit en esclavage les femmes et les enfants.

Confrontation

Le conflit opposant Mélos à Athènes précède le débarquement des émissaires athéniens. Forte de soixante navires et deux mille soldats, Athènes avait déjà tenté de prendre Mélos et avait échoué. Ancienne colonie de Sparte, Mélos leur assurerait un appui militaire et financier si elle acceptait de se joindre à la coalition athénienne. Or, Mélos défend deux positions contre les représentants d'Athènes : elle veut conserver son indépendance et insiste pour demeurer neutre dans la guerre opposant Athènes à Sparte.

Thucydide résume la confrontation ainsi :

Athènes envoya contre l'île de Mélos une expédition comprenant trente vaisseaux athéniens, six de Khios, deux de Lesbos. Ils disposaient de douze cents hoplites athéniens, de trois cents archers à pied et de vingt archers à cheval et environ de quinze cents hoplites fournis par les alliés et les insulaires. Les Méliens, colonie de Lacédémone, refusaient d'accepter, à l'exemple des autres insulaires, la domination d'Athènes. Tout d'abord neutres, ils s'étaient tenus tranquilles. Mais sous la contrainte des Athéniens qui avaient ravagé leur territoire, ils en étaient venus à une guerre ouverte. Les stratèges athéniens Kléomédès fils de Lykomédès et Tisias fils de Tisimakhos avec les forces ci-dessus établirent leur camp dans l'île de Mélos ; avant de ravager le territoire, ils envoyèrent une

députation chargée de faire aux Méliens des propositions. Ceux-ci ne les introduisirent pas dans l'Assemblée du peuple ; mais les prièrent de communiquer aux magistrats et aux principaux citoyens l'objet de leur mission. (Thucydide, LXXXIV)

Ouverture

Le dialogue Mélien présente une particularité étonnante : l'étape de l'ouverture est totalement explicite. Autant la question de l'abandon de la forme rhétorique au profit du dialogue que l'accord sur le type d'arguments acceptables apparaissent *verbatim* dans le texte de Thucydide.

Comme les dirigeants de Mélos avaient demandé aux Athéniens de ne pas s'adresser directement à la population, les Athéniens proposèrent de rencontrer les dirigeants méliens en petit comité. On présume que le but de cette demande était d'éviter que le peuple se laisse persuader par les paroles convaincantes des Athéniens. Après tout, après avoir vu leur territoire ravagé par Athènes, la population serait possiblement disposée à se soumettre pour éviter la guerre. Athènes propose un réel échange dialectique : «Ne faites pas usage vous-mêmes d'un discours suivi ; répondez-nous point par point ; si nous avançons une opinion qui vous déplaît, réfutez-la sur-le-champ.» (Thucydide, LXXXV)

Ils préviennent les Méliens que la discussion devra être orientée sur les conditions actuelles et les arguments, supportés par des faits. Par conséquent ils annoncent qu'ils refuseront tout argument basé sur des principes moraux. Pour supporter cette requête ils soulignent le rapport de force avantageux pour Athènes : «la justice n'entre en ligne de compte dans le raisonnement des hommes que si les forces sont égales de part et d'autre» (Thucydide, LXXXIX).

Les Méliens acceptèrent la proposition d'Athènes : «cette réunion a également pour objet notre salut, nous consentons donc à engager la discussion, sous la forme que vous avez indiquée» (Thucydide, LXXXIX).

Pour déterminer laquelle des parties est protagoniste et antagoniste, il suffit d'imaginer l'ampleur de la confrontation. La puissante marine athénienne entoure le port de l'île. Les émissaires athéniens débarquent pour s'entretenir avec les chefs de Mélos. Comme ils sont les premiers à rompre l'équilibre initial en envahissant le territoire de l'autre partie et qu'ils débarquent avec une proposition, nous considérons que, dans cette discussion, les Athéniens

assurent le rôle de protagoniste. Leur proposition est simple : Mélos doit se soumettre au joug d'Athènes et devenir un allié dans la guerre contre Sparte. Quant à elle, Mélos, assure le rôle de l'antagoniste et cherchera à réfuter la position d'Athènes pour conserver son indépendance.

Argumentation

Les arguments d'Athènes en faveur de leur position initiale reposent sur la force et l'utilité. Les arguments de Mélos avancés contre la position initiale reposent sur la justice, l'honneur et la fortune (la chance). Athènes réfutera les arguments de Mélos de façon concluante alors que Mélos, en s'appuyant sur des conjectures et des concepts abstraits plutôt que sur les faits en présence, ne réussira pas à convaincre Athènes d'abandonner son projet initial.

On distingue deux objets de dispute dans le texte de Thucydide. L'objet principal de dispute est la position (p1) d'Athènes selon laquelle Mélos doit se soumettre à Athènes, devenir son allié et son tributaire. Mélos n'accepte pas la proposition d'Athènes. Elle propose une deuxième solution : conserver son indépendance et adopter une position de neutralité dans le conflit opposant Athènes à Sparte. Cette deuxième position (a2) est le second objet de la dispute.

Débat concernant p1 :

- P arg.1 : Le salut du peuple de Mélos dépend de son alliance immédiate avec Athènes.
- A contre-arg.1 : Mélos ne considère pas l'esclavage comme une forme de salut.
- P arg.2 : Mélos a le choix entre accepter les termes cléments d'Athènes ou entrer immédiatement en guerre avec elle.
- A contre-arg.2 : Cette menace n'est pas juste. Elle outragera les dieux et, témoins de cette injustice, les nations autrefois neutres prendront Athènes pour ennemie.
- P contre-contre-arg.2 : La notion de justice est irrecevable dans la présente discussion. Le principe de justice ne s'applique que dans les conflits entre deux parties égales. Or, ici, Athènes est beaucoup plus puissante que Mélos.

- P arg.3 : (Argument du réalisme politique) : Principe de domination nécessaire du plus fort : «Les dieux, d'après notre opinion, et les hommes, d'après notre connaissance des réalités, tendent, selon une nécessité de leur nature, à la domination partout où leurs forces prévalent.»(Thucydide, CV) Cet argument, présent dès le stade de l'ouverture, n'est pas discuté par Mélos. Il est vraisemblable que le concept de la politique réaliste défendu par Athènes dépasse totalement la compréhension des Méliens. Cela s'explique par l'avant-gardisme de cette idée : un type de machiavélisme avant la lettre venant contrarier une conception mythique de la justice et de la divinité.
- P arg.4 : «[En acceptant notre proposition] vous éviterez ce malheur et vous conviendrez qu'il n'y a rien d'infamant à céder à un État puissant, dont les propositions sont pleines de modération, lorsqu'on vous offre de devenir ses alliés et ses tributaires, en vous laissant la propriété de votre sol. Puisque vous avez le choix entre la guerre et votre sûreté, vous ne prendrez pas le plus mauvais parti» (Thucydide, CXI). Athènes explicite son principe de réalisme politique pour rassurer Mélos sur la façon dont elle sera traitée par Athènes : «Ne pas céder à ses égaux, mais se bien comporter avec les forts, user de modération avec les faibles : voilà les conditions essentielles de la prospérité d'un État» (Thucydide, CXI).
- A contre-arg.4 : Mélos préfère tenter sa chance et résister contre Athènes. L'issue d'une guerre demeure une chose incertaine malgré l'inégalité des forces des deux clans. De plus, Sparte, en tant qu'ancienne métropole de Mélos, se fera un honneur de venir à sa rescousse.
- P contre-contre-arg.4 : Sparte ne viendra pas à leur secours. Ils pensent avant tout à eux-mêmes plutôt qu'à secourir un autre peuple. Sparte ne s'allie qu'avec de puissants alliés. Mélos ne devrait donc pas espérer de soutien extérieur pour mener une guerre contre Athènes.
- P contre-contre-arg.4/ : La guerre aura lieu sur la mer. Or, les Spartiates sont faibles sur la mer.

Sous-débat concernant a2 :

- A arg.1 : Athènes doit laisser son indépendance à Mélos, car elle pourrait s'attirer

de nouveaux ennemis en attaquant une cité de façon injuste.

- P contre-arg.1 : Il y a moins à craindre des puissances étrangères que de ses propres sujets et de ses propres colonies se révoltant contre eux. De toute façon, actuellement, les puissances du continent ne réalisent pas encore la menace athénienne. Néanmoins, l'acceptation de la contre-proposition de Mélos serait perçue comme un signe de faiblesse par ses alliés. Ainsi, l'argument de Mélos n'est pas acceptable car, selon l'explication d'Athènes, elle court davantage de dangers à ne pas soumettre Mélos qu'à la soumettre de façon «injuste».
- A arg.2 : Il n'est pas nécessaire qu'Athènes assujettisse Mélos. En laissant Mélos libre, elle s'assure de sa neutralité dans la présente campagne contre Sparte.
- P contre-arg.2 : Il est nécessaire pour Athènes de soumettre Mélos. Si elle laisse l'indépendance à Mélos les nations voisines y verraient un signe de faiblesse. Car l'indépendance d'une nation est quelque chose qui se gagne par la force. Une nation assure son indépendance en inspirant la crainte à ses voisines. Ainsi, Athènes court un plus grand risque à laisser Mélos libre qu'en la soumettant.

Conclusion

Les Athéniens se retirèrent pour laisser le temps aux Méliens de décider s'ils renonçaient à leur indépendance ou s'ils restaient sur leurs positions. Les Méliens restèrent sur leurs positions. Ils demandèrent aux Athéniens de conclure un traité de paix avec eux ou de quitter l'île. Les émissaires d'Athènes assiégèrent immédiatement l'île. Sous le joug d'Athènes, certains Méliens se révoltèrent en tuant des marchands athéniens et en reprenant par les armes une partie de leur territoire. En guise de représailles, les Athéniens assiégèrent l'île de nouveau et «massacrèrent tous les adultes et réduisirent en esclavage les femmes et les enfants» (Thucydide, CXVI). Comme l'avaient prévu les Athéniens, Sparte ne leur vint pas en aide et aucune autre cité, sauf Corinthe, ne se souleva contre l'«injustice» commise à leur encontre.

4.3 Analyse

En choisissant d'étudier le dialogue Mélien, nous avons fait le pari de nous attaquer à un exemple classique d'argumentation *ad baculum*. Comme nous l'avons vu, le traite-

ment post-hamblinien du sophisme de l'appel au bâton est problématique. Woods et Walton concluent leur article sur l'*ad baculum* ainsi : «Jusqu'à maintenant, il ne nous semble avoir trouvé aucune instance véritable de l'*ad baculum*. Les conditions nécessaires d'une instance d'*ad baculum* indiquent qu'une séquence doit être (i) un argument, (ii) un argument incorrect ou fallacieux et (iii) une menace ou un appel à la force» (Woods et Walton, 2007, p.53) Nous avons opté pour le texte de Thucydide car il remplissait d'emblée deux des trois conditions. Il suffit donc à l'analyste de pointer quel argument fallacieux véhicule l'appel à la force. En terme pragma-dialectique, l'analyste doit montrer clairement quel mouvement enfreint une règle de la discussion critique. Toutefois, l'analyse montra que la plupart des infractions furent posées par Mélos ... Il n'en demeure pas moins que l'analyse, quitte à ne pas condamner les Athéniens pour appel à la force, éclairera notre conception de la discussion critique dans un contexte d'inégalité entre les parties.

L'étape de la confrontation, telle que nous avons reconstruit la discussion, couvre une longue période de temps. On la conçoit comme un résumé des relations politiques entre les deux cités. Avant les faits rapportés, Athènes avait déjà tenté de soumettre Mélos en -426 av. J.-C. Bien qu'elle usa de force et ravagea l'île, Mélos ne s'est pas soumise. Cet échec indique que l'argument de la force n'est pas définitif. Cela indique aussi que la menace, même mise à l'œuvre, n'a eu aucun effet sur la résolution des Méliens de demeurer indépendants. Pire encore, en ravageant Mélos, Athènes s'est fait du tort à elle-même. Elle désirait soumettre Mélos afin d'en tirer profit : augmenter sa flotte militaire, intégrer ses hommes dans ses armées et améliorer ses finances en percevant des impôts. Or, rien n'est moins profitable qu'un pays ravagé par la guerre.

Ce premier échec militaire aurait motivé Athènes à se montrer plus circonspecte cette fois-ci. C'est à la lumière de ces circonstances composant le stade de la confrontation que nous interprétons la volonté des Athéniens d'entrer en dialogue avec eux. Ils cherchent à expliquer franchement leur position aux Méliens et les invitent à exprimer ouvertement leurs objections afin d'y répondre. Tout ça dans le but de les convaincre de devenir leur alliée. Certainement, la décision prise par Athènes d'ouvrir un dialogue, tient davantage au calcul de ses intérêts qu'au réel souci de résoudre ce conflit de façon pacifique. En évitant l'affrontement, Athènes aurait accès à une flotte de navires en bon état et à des hommes en bonne santé pour affronter son ennemi du Péloponnèse.

Ainsi, notre interprétation du stade de la confrontation relativise l'appel à la force dans

la discussion proprement dite. Il y avait bien sûr une inégalité des forces. Or, en se référant à cet épisode passé, on comprend que les Méliens ne se laisseraient pas «convaincre» par la crainte de voir leur pays détruit : «Ils eurent beau ravager le pays, ils ne purent les amener à composition» (Thucydide, livre III, XCI). Les Athéniens en sont conscients. Nous rejetons ainsi l'accusation de sophisme *ad baculum* contre Athènes. Athènes possède une force supérieure, mais Mélos semble insensible à l'usage de la force. Les deux parties tiennent mordicus à leur position : Athènes veut soumettre Mélos et Mélos veut conserver son indépendance. La supériorité militaire d'Athènes est une réalité reconnue par les deux parties sans toutefois être utilisée sous la forme de cet argument fallacieux : «Acceptez notre proposition ou nous détruirons votre nation».

L'appel à la force est identifié par la pragma-dialectique comme une transgression de la première règle de la discussion critique au stade de la confrontation. La première règle a pour objectif d'assurer la libre-expression et la libre mise en doute des points de vue : «Les partenaires ne doivent pas faire obstacle à l'expression ou à la mise en doute des points de vue» (Eemeren et Grootendorst, 1996, p.126). Ni Athènes ni Mélos n'est coupable d'avoir transgressé cette règle. Au contraire, afin de favoriser la résolution du problème, Athènes accepte les conditions des dirigeants Méliens : une rencontre à huis clos. Pour sa part, prêts à tout pour conserver leur indépendance, les Méliens acceptent de participer à une discussion critique. De plus, en amorçant la discussion, Mélos accepte tacitement de ne pas défendre sa position par des considérations morales. Il ne lui est donc plus possible de revenir sur ce point de départ commun à propos duquel les deux parties se sont entendues au stade de l'ouverture.

Les Athéniens précisent que seuls les arguments basés sur les faits et les circonstances actuelles seront acceptés. Cette restriction sera déplorée mais acceptée par Mélos. Mais, une fois que son premier argument fondé sur l'utilité fut réfuté, les Méliens bravèrent la restriction en expliquant qu'ils préféreraient s'en remettre à l'espoir qu'à une servitude immédiate. Ils défendirent leur droit à l'espoir en soutenant que Sparte ou leurs alliés leur viendraient en aide. Ils soutinrent que leur ancienne métropole leur viendrait en aide par honneur ; argument que réfuta Athènes.

À la lumière de nos explications, nous avons déterminé que la discussion rapportée par Thucydide ne comportait pas de sophisme *ad baculum*. En effet, la théorie conçoit le sophisme *ad baculum* comme une tentative d'étouffer la discussion critique par la menace.

Elle situe précisément l'occurrence de l'appel à la force au stade de la confrontation par une infraction à la première règle de la discussion critique. Ainsi, la principale raison supportant notre décision repose sur le fait que la discussion entre les deux parties eut effectivement lieu. Malgré l'inégalité des forces en présence et la menace de représailles militaires Mélos a soutenu son désaccord en critiquant la position d'Athènes par des arguments fondés sur la justice, l'espoir et l'honneur.

Il n'en demeure pas moins que nous devons nous questionner sur l'imposition, par Athènes, des critères du réalisme politique dans la discussion. Athènes justifie effectivement sa politique d'après les principes de cette théorie politique. Sans masquer les motifs de ses décisions, Athènes explique même ses principes politiques à son ennemie. Il y a cependant une différence significative entre le fait de réfuter les arguments idéalistes de son adversaire en faisant appel à des arguments réalistes et déclarer au début de la discussion que tout argument idéaliste sera refusé. Une telle déclaration est une infraction à la règle des actes de langage permis. En interdisant l'usage de certains arguments, Athènes performe un acte de langage directif. Cet acte est interdit par la théorie s'il intervient pour appliquer un interdit ou un tabou dans la discussion. De plus, utilisé ainsi, le directif établit une relation d'autorité entre les deux parties. Finalement, la théorie interdit l'usage du directif s'il ne joue pas un rôle constructif dans la résolution du conflit (Eemeren, 2004, p.66).

La prudence est de mise. Il est d'abord tout à fait possible de ne pas interpréter les paroles des Athéniens comme un acte de langage directif. En disant «il nous faut, de part et d'autre, ne pas sortir des limites des choses positives ; nous le savons et vous le savez aussi bien que nous, la justice n'entre en ligne de compte dans le raisonnement des hommes que si les forces sont égales de part et d'autre» (Thucydide, LXXXIX), Athènes explique pourquoi les considérations de la justice ne peuvent s'appliquer dans la présente discussion. Il nous semble donc plus charitable d'interpréter ces paroles comme une prémisse préalablement acceptée par les deux parties. De plus, l'exclusion des arguments idéalistes et hypothétiques joue un rôle constructif dans la résolution du conflit. Athènes aide Mélos, dans une certaine mesure, à tirer son épingle du jeu. La restriction imposée oblige les Méliens à avancer des arguments acceptables aux yeux des Athéniens : des arguments fondés sur des faits et axés sur les circonstances actuelles. Les Méliens tentèrent tant bien que mal d'argumenter ainsi. Malheureusement, il semble que leur incapacité à évaluer correctement leur situation précaire au sein du monde grec de l'époque fut responsable autant de l'échec de la discussion

que, plus tard, du massacre de leurs citoyens révoltés.

Conclusion

Notre étude du dialogue Mélien avait pour objectif de débusquer le sophisme *ad baculum*. Les circonstances du débat indiquaient une possible infraction, de la part des Athéniens, d'une norme de la discussion critique. Toutefois, leur supériorité militaire et la menace d'envahir l'île de Mélos n'a vraisemblablement pas freiné la discussion. Au contraire, comme nous l'avons expliqué, elles l'ont favorisée. D'une part, Athènes, ayant déjà échoué à soumettre Mélos par la force, avait tout intérêt à régler la question d'une façon diplomatique. D'autre part, Mélos s'engagea dans la discussion en espérant convaincre Athènes de renoncer à son projet. Comme la discussion portait précisément sur ce rapport de force, il nous est impossible de condamner une des parties pour avoir commis le sophisme de l'appel à la force.

L'analyse de la discussion à l'aide du modèle pragma-dialectique nous éclaire cependant sur la question de l'inégalité des agents dans une discussion. Le dialogue Mélien montre que la discussion est possible même s'il existe un rapport de force entre les participants. Il nous rappelle d'une part que la violence n'est jamais la meilleure solution au conflit. Il est toujours plus avantageux, même pour le plus fort, de convaincre l'autre par la parole plutôt que par la force. Le dialogue nous enseigne aussi, même sans adopter les principes de la *Realpolitik*, que des arguments efficaces doivent d'abord être basés sur des faits plutôt que sur des conjectures et des idéaux moraux.

CHAPITRE V

ÉTUDE DE CAS III : DR HOUSE ET LA PÉTITION DE PRINCIPE

Pour clore notre série d'études de cas, nous proposons ici l'analyse du sophisme de la pétition de principe. Tout comme l'*ad hominem* et l'*ad baculum*, ce sophisme reçoit un nouvel éclairage grâce à la théorie pragma-dialectique. Avant d'entamer l'étude de cas proprement dite, nous présenterons différentes conceptions de ce sophisme. Comme la signification de la pétition de principe a évolué depuis les *Réfutations sophistiques*, il est nécessaire de prendre cette évolution en considération. Nous verrons que, malgré leurs différences, des traits communs persistent au sein de ces diverses conceptions. C'est-à-dire qu'il y a réellement un noyau dur qui caractérise ce sophisme et nous tenterons de déterminer dans quelle mesure la pragma-dialectique permet d'en rendre compte. À ce titre, la pétition de principe est particulièrement digne d'intérêt pour ce mémoire. Étant donné ses propriétés et sa fonction, il est difficile d'en rendre compte de façon rigoureuse et consistante.

5.1 Caractérisation

Le sophisme de la pétition de principe est aussi appelé raisonnement circulaire, *begging the question* en anglais et *petitio principii* en latin. Il en existe différentes conceptions mais, règle générale, on s'entend pour le caractériser comme un argument où une des prémisses présuppose (ou dépend de) la vérité de la conclusion. Son caractère fallacieux vient de ce que la prémisse fautive tire son acceptabilité de la conclusion alors qu'elle devrait plutôt la supporter. Ce schéma expose la circularité de l'argument qui ne repose pas sur des prémisses solides mais tourne en rond :

$$\left(\frac{P}{C} \right)$$

La pétition de principe est toutefois plus difficile à identifier lorsque la situation devient plus complexe. Par le fait même, sa fonction fallacieuse gagne en efficacité lorsqu'on élargit le cadre de référence : lorsque l'aspect circulaire n'est plus aussi évident ou lorsque les participants n'ont qu'un accès partiel à l'information pertinente. Dans ce cas, le penseur critique doit se faire enquêteur pour rassembler tous les éléments du puzzle. À ce sujet, Douglas Walton raconte une histoire illustrant comment des gens parfaitement sincères peuvent argumenter de façon circulaire. Au début de l'ère industrielle, un inspecteur visitant une usine pour évaluer sa productivité apprend que les employés retournent immédiatement au travail après la pause du dîner car un employé sur le toit tire un coup de feu dans les airs à 13h00 pile. L'inspecteur est impressionné mais demande tout de même à l'employé qui tire le coup de feu comment il sait qu'il est exactement 13h00. L'employé lui répond que, depuis sa position sur le toit, il peut voir l'horloge du magasin général. Pour savoir si l'horloge du magasin est vraiment à l'heure exacte, l'inspecteur va interroger le propriétaire du magasin et ce dernier lui dit que son horloge est à l'heure exacte car il se fie sur le coup de feu tiré à l'usine voisine à 13h00 pile. (Walton, 1984, p.16) Ainsi, seul celui qui a une vue d'ensemble peut *épingler* la circularité d'une situation complexe alors que les gens qui se fient aux données immédiatement disponibles ne le peuvent pas.

5.1.1 Équivalence

Les spécialistes reconnaissent deux conceptions de la pétition de principe. D'abord la conception de l'équivalence et, ensuite, la conception de la dépendance. Selon la conception de l'équivalence, un argument est circulaire quand la conclusion est, implicitement ou explicitement, assumée dans une des prémisses. La conclusion est ainsi équivalente, ou même identique, à une des prémisses. Cette conception met l'emphase sur la signification des expressions utilisées. L'aspect fallacieux de cette conception consiste en ce qu'exprimer la prémisses revient au même qu'exprimer la conclusion. La prémisses est sémantiquement équivalente à la conclusion (Woods et Walton, 2007, p.30).

Cette conception est problématique car il semble qu'on ne puisse tromper personne en avançant un argument où une des prémisses est équivalente à la conclusion. C'est-à-dire

si la prémisse et la conclusion sont formulées dans les mêmes mots. Cette formulation serait trop triviale pour convaincre quiconque. D'autres auteurs ont suggéré d'élargir le critère d'équivalence à des formulations suffisamment différentes pour dissimuler l'équivalence sémantique. Or, cet élargissement du critère d'équivalence viendrait compromettre l'acceptabilité d'une forme de raisonnement communément accepté : les inférences immédiates. Par exemple :

Tous les acrobates sont agiles
Donc, aucun acrobate n'est non-agile.

Le critère d'équivalence ainsi élargi viendrait disqualifier les inférences immédiates en les considérant comme des pétitions de principe (Woods et Walton, 2007, p.30).

5.1.2 Dépendance

La conception de la dépendance se fonde sur la dynamique de l'inférence : le « courant de l'inférence » qui part des prémisses pour établir la conclusion. Elle exprime l'idée qu'il y a un certain mouvement dans l'argument : celui qui relie les prémisses à la conclusion. Dans le cas d'une inférence valide et non-fallacieuse, le mouvement se fait uniquement des prémisses vers la conclusion. Ce mouvement est celui de l'implication et un argument est jugé non-circulaire seulement si on peut déterminer la vérité des prémisses sans avoir à l'inférer de la conclusion.

Dans le cas d'un raisonnement circulaire, il y a un second mouvement partant de la conclusion vers les prémisses. La conclusion implique une des prémisses. Pour connaître la vérité des prémisses, on doit assumer ou connaître la vérité de la conclusion (Woods et Walton, 2007, p.30-31). Si la conception de l'équivalence reposait sur la signification des propositions (prémisses et conclusion), la conception de la dépendance repose sur la relation inférentielle entre prémisses et conclusion. Plus précisément la relation d'interdépendance entre les deux : la vérité de la conclusion dépend de la vérité de la prémisse mais, fallacieusement, la vérité d'une prémisse dépend de celle de la conclusion.

5.1.3 Le *petitio principii* chez Aristote

La pétition de principe fut d'abord étudiée par Aristote. Le terme *petitio principii* référait alors à une infraction dans le dialogue interrogatif. Il se distinguait de notre conception

contemporaine : celle qui consiste à *assumer ce qu'on est sensé prouver* (Robinson, 1971, p.113).

Comme nous l'avons vu au premier chapitre, les sophismes étaient traités dans un cadre dialectique. Pour favoriser l'apprentissage, Aristote préconisait l'enseignement au moyen de dialogues et de débats. Les sujets et problèmes étaient examinés au moyen de jeux interrogatifs pratiqués par deux personnes : un questionneur et un répondant. Le répondant propose une thèse et le questionneur tente de la réfuter en posant des questions visant à l'amener à se contredire ou à arriver à un paradoxe. Ce type de jeu était régulé par des règles. Une des règles était que le questionneur devait procéder par une série de «petites» questions dans le but de réfuter la thèse du répondant. Bref, le questionneur veut amener le répondant à asserter la contradictoire de sa thèse. Or, s'il posait la «grande» question pour immédiatement arriver à la conclusion dès le départ, il commettait une infraction appelée pétition de principe qui signifie «demander la chose dès le début» (Robinson, 1971, p.115).

5.1.4 Conception pragma-dialectique de la pétition de principe

Le modèle pragma-dialectique s'apparente au cadre aristotélicien. Il s'inscrit dans un cadre dialectique concevant l'argumentation comme un processus dynamique entre deux personnes. Il considère aussi qu'un sophisme est une infraction aux règles de la discussion. Il envisage l'argumentation comme un processus de résolution de conflit dont les règles sont instrumentales à cet objectif. Ainsi, toute infraction aux règles met potentiellement cet objectif final en péril.

La pétition de principe est une infraction à la sixième règle de la discussion critique : la règle du point de départ. Le sophisme consiste à «présenter à tort quelque chose comme une prémisse partagée en avançant une argumentation équivalente à la prémisse» (Eemeren, 1996, p.235). Cette infraction est commise par le protagoniste à l'étape de l'argumentation. Elle est fallacieuse car elle esquivé le fardeau de la preuve. Le protagoniste fait croire à l'autre partie que la thèse avancée fait partie de l'ensemble des prémisses sur lesquelles ils s'accordent.

5.2 Étude de cas

Dr Gregory House est un génie de la médecine¹. Il est le maître incontesté des diagnostics difficiles. Comme il outrepassé régulièrement les règles de la médecine, il doit recevoir l'approbation de la direction pour conduire certains traitements controversés. Dans le cas qui nous intéresse, il se rend au bureau de l'adjointe à la directrice de l'hôpital pour recevoir l'autorisation de retirer le crâne d'une patiente pour vérifier un diagnostic improbable. Dr Cameron, représentante de la direction, lui demande des preuves corroborant le pronostic avant d'autoriser l'examen dangereux. Dr House s'insurge contre la demande car ce n'est qu'en conduisant l'opération qu'il sera en mesure de lui fournir des preuves².

L'extrait du dialogue illustre le Dr House accusant l'autre partie de commettre le sophisme de la pétition de principe. Il souligne la circularité de la demande de la direction : «Alors tu veux que je te fournisse la preuve avant que tu ne m'autorises à la chercher ?». Nous montrerons que l'extrait illustre plutôt le risque que l'on court en suivant la méthode d'identification des sophismes issue du traitement standard. Dr House exploite astucieusement cette faille en accusant la directrice de créer une situation absurde par sa demande. Il n'y a pas d'accusation directe de pétition de principe. Mais, l'accusation de House est encore plus efficace : elle met en doute la rationalité et la crédibilité de Dr Cameron, son ancienne employée au département de diagnostic de l'hôpital universitaire de Princeton au New Jersey. L'extrait choisi pour fin d'analyse illustre bien comment des gens instruits peuvent manier les sophismes à leur avantage.

Une analyse hâtive du dialogue condamnerait peut-être la jeune Dr Cameron d'avoir commis le sophisme de la pétition de principe. Si on isole l'accusation de House du contexte de la discussion, on reconnaît effectivement le pattern circulaire typique de la pétition de principe. Or, une lecture attentive de l'extrait expose plusieurs sophismes commis par Dr House. En effet, en tenant compte du contexte de la discussion, on est en droit de soupçonner Dr House de manœuvrer afin d'obtenir ce qu'il veut : ouvrir le crâne de sa patiente pour confirmer son pronostic. Après tout, le personnage incarné par l'acteur Hugh Laurie, est

1. Il s'agit du personnage principal d'une émission de télévision populaire : *House MD*. L'extrait étudié provient du treizième épisode de la cinquième saison de la série. (S05E13), 28 :00min

2. Une transcription complète, en anglais, peut être consultée sur Internet : <http://clinic-duty.livejournal.com/29279.html> (Dernière consultation : 12 avril 2012). Le texte présentée fut traduit de l'anglais par l'auteur.

connu pour ses fréquents recours à des tactiques frôlant l'illégalité pour arriver à ses fins. Il semble donc probable que House distord la demande de son adversaire. Dans ce cas-ci, il représenterait faussement la demande de l'adversaire pour lui donner une apparence de circularité et d'absurdité. Notre étude de cas cherchera donc à établir si cette accusation est légitime ou fallacieuse.

Ensuite, la dernière intervention de House détourne le sujet de discussion sur les motifs de l'intransigeance dont ferait preuve Dr Cameron. House laisse sous-entendre que son intervention, interdire une intervention médicale hautement risquée mais justifiée, poursuit un objectif personnel : s'assurer l'approbation de la directrice générale de l'établissement plutôt qu'un objectif médical : guérir une patiente. Finalement, House laisse malicieusement sous-entendre que la décision de Cameron causera la mort de la patiente.

Nous profitons de la complexité de l'extrait choisi pour démontrer le potentiel de la méthodologie pragma-dialectique. Nous poursuivons l'étude de cas en l'étayant par un survol analytique. Nous proposons ensuite une évaluation tenant compte du problème initial, de l'objectif de la discussion et de la conclusion tirée par les participants. Nous cherchons particulièrement à établir s'il y a eu pétition de principe ou si l'accusation de sophisme était, elle-même, une manœuvre argumentative fallacieuse.

Transcription de la séquence analysée

[Bureau de Dr Cuddy, directrice de l'hôpital. Dr Cameron est assise sur le divan. Elle lit une feuille épinglée sur une tablette. Dr House entrouvre la porte et passe la tête dans l'embrasure.]

- Dr House : Bonne nouvelle. Je n'ai pas besoin de ton approbation pour un traitement fou et non-prouvé. J'ai seulement besoin de faire un test.
- Dr Cameron : (Elle avait déjà été mise au courant par un des étudiants de House) Vous voulez enlever le crâne d'une patiente. Je n'avais pas réalisé que c'était un traitement approuvé par l'*American Medical Association* pour la sclérose en plaques.
- Dr House : Il n'est pas question de sclérose en plaques, mais de ce qui l'a déclenchée : l'encéphalite équine. Elle a tourné la douce brise qu'est la sclérose en plaques en ouragan de catégorie 5.
- Dr Cameron : Je n'ai pas réalisé que votre patiente était un cheval.

- Dr House : Il y a eu des cas humains.
 - Dr Cameron : Pas quand il fait -1°C à l'extérieur. La transmission se fait par les maringouins.
 - Dr House : Alors elle a été piquée il y a six mois ou bien c'est une autre sorte d'infection. Peu importe ce que c'est, une infection ravage le côté gauche de son cerveau. Laisse-moi la couper et je te donnerai les détails.
 - Dr Cameron : Vous me demandez de vous laisser couper le dessus de la tête de quelqu'un. J'ai besoin de plus qu'un : "je le saurai quand je le verrai".
 - Dr House : Alors tu veux une preuve avant de me laisser chercher la preuve ? C'est ça le test !
 - Dr Cameron : Vous devez me donner quelque chose ...
 - Dr House : Cuddy va t'adorer³. D'autre part, la patiente va te haïr ... jusqu'au jour où elle mourra la semaine prochaine. En fait, cette idiote va probablement te pardonner.
- [Il quitte]

Confrontation

L'objet de la discussion concerne un test à effectuer pour expliquer une série de symptômes graves : défaillance pulmonaire, saignements dans les organes vitaux et, éventuellement, une hémorragie au cerveau. Avant de rencontrer la représentante de la direction, Dr House a effectué des tests avec ses collègues. Ils ont confronté leurs opinions médicales selon la méthode du diagnostic différentiel :

Ce processus vise à poser un diagnostic plus sûr, en différenciant l'affection du patient d'autres maladies qui pourraient avoir les mêmes symptômes ou des symptômes proches. Ce diagnostic se fait méthodiquement, en prenant en considération tant les éléments permettant d'exclure une maladie que ceux permettant de la confirmer. Le diagnostic différentiel peut néanmoins, parfois, aboutir à plusieurs hypothèses impossibles à départager.⁴

L'opinion de ses collègues est que la patiente souffre probablement de sclérose en plaques. Toutefois, Dr House est convaincu que le problème vient plutôt du cerveau. Il pose l'hypothèse qu'il y a une inflammation dans l'hémisphère gauche de la patiente. Cette hypo-

3. Dr Lisa Cuddy est la directrice générale de l'hôpital.

4. *Wikipedia*, «Diagnostic différentiel», http://fr.wikipedia.org/wiki/Diagnostic_diff, (Dernière consultation le 18 avril 2012)

thèse est difficile à vérifier par des tests non-intrusifs. La seule solution pour vérifier l'hypothèse consiste à ouvrir la boîte crânienne pour effectuer des tests cognitifs et mesurer l'activité électrique des différentes parties du cerveau à l'aide de sondes directement posées sur celui-ci. Comme il s'agit d'une intervention dangereuse, House doit recevoir l'approbation de la direction.

Toutefois, la confrontation dépasse le simple désaccord relatif à une procédure médicale risquée. Habituellement, Dr House se rapporte à Dr Cuddy, la directrice de l'hôpital. Or, en son absence, elle fut remplacée par une ancienne étudiante et employée de House : Dr Allison Cameron. Ce changement contribue à la confrontation car celle-ci entretient un respect et une sympathie pour son ancien patron. Elle reconnaît son génie médical. Or, elle doit tout de même assurer la fonction de directrice et prendre des décisions rationnelles basées sur des preuves scientifiques.

Alors, l'évaluation de la discussion tient compte de ce contexte particulier. Autrefois, Dr House était le patron de Dr Cameron. Aujourd'hui, celle-ci le dirige. Il y a donc un «facteur humain» qui accompagne l'échange d'arguments. On peut raisonnablement croire que les parties aient recours à des manœuvres potentiellement non-rationnelles pour préserver leur statut hiérarchique et leur amour-propre. Donc, l'analyste doit être attentif à ces deux niveaux de confrontation pour bien rendre compte du processus de résolution du différend d'opinion.

Ouverture

L'attribution des rôles dans la discussion est facile à établir. Dr House est le protagoniste. Sa demande s'interprète comme l'expression d'une thèse. Il reste à déterminer de quelle thèse il s'agit. Il y a une ambiguïté. Il semble que Dr House soutienne que la patiente souffre de l'encéphalite équine (fièvre du cheval). Le personnage est connu pour ses diagnostics originaux qui se révèlent exacts la plupart du temps. Il est donc défendable de traduire la position de House ainsi. Toutefois, cette assertion est extrême, voire irrationnelle, puisqu'il existe d'autres diagnostics plus probables qu'un virus s'attaquant aux chevaux. De plus, à ce stade, Dr House n'a aucune preuve supportant son opinion médicale ; seulement une intuition. Le diagnostic provisoire, la fièvre équine, est instrumental pour House. Son objectif est de pouvoir effectuer un test sur le cerveau de la patiente. Ainsi, par principe de charité, nous préférons interpréter différemment la position du protagoniste. Nous préférons

affaiblir sa position en l'interprétant ainsi : ouvrir le crâne de la patiente est la seule façon d'établir un bon diagnostic.

Le rôle de l'antagoniste est assuré par le Dr Allison Cameron. Ancienne étudiante de Dr House, elle remplaçait ce jour-là la directrice de l'hôpital comme « gardienne » (*babysitter*) de House. En effet, Dr House cause souvent des remous à l'hôpital et, pour éviter des poursuites légales, la direction l'oblige désormais à demander une autorisation avant d'entamer des procédures irrégulières. Dr Cameron endosse donc un rôle d'antagoniste soutenue par une institution. Dans cette situation particulière, son rôle n'est pas de réfuter la thèse du protagoniste. Elle doit plutôt l'amener à expliciter les raisons et les preuves justifiant une procédure médicale délicate.

Le point de départ commun se divise en deux niveaux. D'abord, au niveau le plus général, on présume que les deux médecins s'entendent sur l'objectif premier de leur science : soigner, guérir et ne pas nuire au malade. Même si Dr House prend souvent des décisions extrêmes, on présume qu'il vise toujours le bien du patient. Ses décisions sont souvent basées sur une intuition divine et justifiées par le syllogisme disjonctif suivant : «ou bien je tente cette procédure dangereuse ou bien le patient meurt de toute façon». Ce type de raisonnement dérange certains de ses collègues et, malheureusement, la première option est parfois écartée par crainte de poursuites légales par la famille du patient. Néanmoins, au niveau général, les deux parties s'entendent sur les objectifs principaux de leur pratique médicale.

Comme nous l'avons souligné à l'étape de la confrontation, au-delà des arguments scientifiques, la rivalité entre les deux médecins influence la discussion. Lorsque Cameron accepte la première requête de House (pas celle qui est l'objet de cette analyse), il lui avoue que ses collègues et lui entretenaient un doute sur la rationalité des décisions qu'elle prendrait à la suite de sa nomination au titre de substitut à la directrice générale : «Certaines personnes pensaient que tu serais brutale, que tu marquerais ton territoire». À ceci, Cameron répondit qu'elle adoptera une position rationnelle : «Je ne jouerai pas de jeux. Si vous venez me voir avec une requête médicalement justifiée, je dirai oui».

Malgré tout, les deux étaient de mauvaise foi. Les deux parties le démontrent en confessant leurs stratagèmes à leurs collègues respectifs. En fait, la première demande de House était indéfendable d'un point de vue médical : la procédure demandée aurait tué la patiente. House avoua à ses étudiants que c'était «prématuré, téméraire et potentiellement

mortel». Il l'a demandé à Dr Cameron simplement pour la tester. D'autre part, Dr Cameron a autorisé la procédure dangereuse en sachant que House ne cherchait qu'à la tester. Bref, elle a manœuvré pour exposer le bluff de House.

En fin de compte, l'entente entre les deux parties est ambivalente. D'une part, les deux sont engagés par leur profession à soigner le plus efficacement les patients dont ils sont responsables. Ils doivent coopérer afin d'établir un diagnostic juste et un traitement efficace. D'autre part, les manœuvres de House et Cameron, tester l'autre en demandant (House) et en approuvant (Cameron) une procédure dangereuse et sans fondement médical, souligne qu'aucune des deux parties n'est immunisée contre des mouvements irrationnels.

En demandant la permission pour ouvrir le crâne de sa patiente, Dr House défend la position selon laquelle cette opération délicate est la seule option possible pour vérifier son hypothèse : il y a inflammation de l'hémisphère gauche du cerveau (P). Il défendra sa thèse avec succès s'il obtient l'autorisation de le faire. Pour sa part, Dr Cameron doit incarner le rôle de directrice de l'établissement. Elle doit donc n'autoriser que des actes médicalement justifiés (A).

Argumentation

Premier tour

Dr Cameron ouvre la discussion critique en avançant une première objection contre la requête de House :

- Dr Cameron. A1 : «Je ne savais pas que [ouvrir le crâne d'un patient] était un traitement approuvé pour la sclérose en plaques selon l'*American Medical Association*».
- Dr House. À cette objection, House précise sa position. Il est possible que la patiente souffre de sclérose en plaques, or il est improbable que la sclérose en plaques ait causé de si graves symptômes de façon si soudaine. Réponse à A1 et précision de P1 : «Je ne cherche pas si c'est la sclérose en plaques, mais ce qui l'a déclenchée : l'encéphalite équine. Elle a changé la légère brise qu'est la sclérose en plaques en un ouragan de catégorie 5.»
- Dr Cameron. Contre-argument s'adressant à P1 : «Je ne savais pas que votre patiente était un cheval.» Cette affirmation doit être interprétée comme une mise au

défi de défendre P1.

- Dr House. Défense de P1 en soulignant qu'il existe des cas où des humains furent atteints par cette maladie.
- Dr Cameron réfute P1 en soulignant que la transmission se fait par un maringouin, que c'est présentement l'hiver et qu'il fait -1°C à l'extérieur. House doit donc retirer P1.
- Dr House abandonne implicitement la défense de P1 en énumérant une série de possibilités plus ou moins crédibles : «Elle fut piquée il y a six mois ou c'est une autre sorte d'infection. Peu importe ce que c'est, il y a quelque chose qui ravage le côté gauche du cerveau de la patiente.
- Dr House abandonne provisoirement P1, mais demande que l'antagoniste lui accorde P sans justification pertinente : «Quand je serai là-dedans (le cerveau), je te donnerai les détails.»
- Dr Cameron refuse la demande et réitère sa demande : «Vous devez me donner quelque chose».
- Au lieu de répondre à la mise au défi, Dr House détourne l'objet de la discussion sur la personne de l'antagoniste : «Cuddy va t'adorer, mais la patiente va te haïr ... jusqu'à la semaine prochaine quand elle va mourir.» Il quitte ensuite le bureau de la directrice.

Second tour

Malgré tout, Dr House a tout de même accepté la requête de Dr Cameron. Il envoya ses étudiants à l'école où enseigne la patiente. Ils trouvèrent des moustiques morts dans la ventilation et recensèrent un élève souffrant de la grippe. Il revint rencontrer l'antagoniste pour lui fournir ces preuves :

- Dr House présente des mouches à fruit comme «preuve» de la contagion (P1).
- Dr Cameron refuse cette preuve.
- Dr House avance un nouvel argument P2. Le test endoscopique à ultrasons n'a rien trouvé.
- Dr Cameron critique la validité du syllogisme disjonctif soutenant P2 : « Prouver que ce n'est pas le pancréas ne prouve pas que le problème se trouve au niveau du cerveau. »

Troisième tour : retour au stade de l'ouverture et fin de l'argumentation

À ce stade, la discussion se métamorphose et Dr House initie un retour vers le stade de l'ouverture pour faire accepter sa position.

- Dr House change de stratégie. Il rappelle à Dr Cameron qu'elle faisait autrefois le même travail et qu'un tel raisonnement était considéré comme une preuve.
- Elle souligne qu'aujourd'hui elle endosse le rôle de directrice de l'hôpital et qu'elle ne peut accepter des mouches à fruit et un enfant grippé comme preuve.
- Dr House réitère le problème de la preuve : «Je ne peux pas t'offrir de preuve parce que la véritable preuve se trouve à l'intérieur de la tête de la patiente.
- Dr House explique ensuite le principe justifiant sa requête : «Ou bien je fais cela ou bien je ne fais rien.»

Conclusion

- Dr Cameron pose une question rhétorique : «Que voulez-vous que je fasse ? que je dise oui simplement parce que vous êtes House ?».
- Dr House répond par l'affirmative et Dr Cameron dit simplement «oui».

Ainsi, l'antagoniste concéda la victoire à l'antagoniste malgré l'absence d'argument probant pour soutenir sa position.

5.3 Analyse

Le reconstruction de la discussion entre les deux personnages de la populaire émission de télévision *House MD* met à jour différents aspects de la pratique de l'argumentation que l'on ignore habituellement dans le feu de l'action. Un recul est souvent nécessaire pour mieux comprendre la dynamique, les motivations véritables et la fonction des actes de langage posés dans la discussion. Le modèle pragma-dialectique nous permet de mieux comprendre et, par le fait même, mieux évaluer la portée et les limites des arguments. La reconstruction de la discussion critique entre les deux médecins a mis en lumière une situation où les arguments rationnels n'ont pas joué le rôle escompté pour la résolution du problème. La conclusion a montré que la discussion n'avait pas réellement pour objectif principal l'exposition d'arguments et de preuves légitimes pour autoriser la requête du protagoniste.

Nous avons choisi d'étudier un cas mettant en scène le personnage de Dr House. Ce personnage est un misanthrope qui n'hésite pas à harceler, intimider et même commettre des délits mineurs pour arriver à ses fins. Il manie habilement le langage pour toujours avoir raison. Surtout, il ne se gêne pas pour insulter, mettre en colère et manipuler les points faibles de ses interlocuteurs. Somme toute, Dr House est l'exemple contemporain du parfait sophiste. Si on se fie à l'analyse de la discussion, House aurait commis au moins cinq sophismes différents : le sophisme de l'épouvantail, un *ad hominem* circonstanciel, un *ad misericordiam* et un *ad verecundiam*. Cela est gênant pour nous. En effet, nous avons sélectionné l'extrait car House y accusait l'autre partie de commettre une forme d'argument circulaire. L'analyse révélera que l'autre partie n'est pas coupable de cette accusation et que, au bout du compte, le sophiste se révéla être celui qui accusa l'autre pour gagner la discussion !

Finalement, nous discuterons spécifiquement de la question du contexte dans la reconstruction et l'analyse d'une discussion critique. L'émission de la télévision offre au téléspectateur une vision globale de la situation : le conflit entre Dr House et Dr Cameron. Elle présente des discussions secondaires entre Dr House et ses collègues et entre Dr Cameron et la directrice de l'hôpital, Dr Cuddy. Ces discussions secondaires nous donnent plus d'informations sur les motifs et les objectifs implicites des deux parties. Nous avons utilisé ces informations pour mieux interpréter, reconstruire et analyser la discussion principale entre les deux parties. Or, dans quelle mesure ces informations, qui ne sont pas immédiatement disponibles aux deux parties, éclairent ou biaisent notre interprétation ? Nous répondrons à cette question à la dernière section du présent chapitre.

Infraction à la règle 9

La réfutation de l'antagoniste met à jour que la véritable raison justifiant la requête de Dr House n'était pas le soupçon de l'encéphalite équine. Une fois l'argument P1 fut adéquatement réfuté, il concède que ce n'est peut-être pas la fièvre équine mais un autre type d'infection s'attaquant au côté gauche du cerveau. Il retire alors son argument P1, mais maintient sa position malgré qu'elle ne soit désormais plus supportée par des preuves ou des arguments plausibles. Il demande alors à l'antagoniste de lui concéder l'autorisation (l'objet de la dispute) et, qu'après coup, il lui donnera un meilleur argument. Cela s'apparente dangereusement à la conception aristotélicienne de la pétition de principe ...

Cameron rejette la requête de House (P) en explicitant sa demande : «Tu me demandes

de te laisser ouvrir la tête de quelqu'un. J'ai besoin de [meilleurs arguments] que "je vais pouvoir te le dire une fois que je vais le voir".»

Comme l'argument (P1) de House fut adéquatement réfuté, il aurait dû retirer P1 et trouver d'autres arguments, d'autres preuves ou d'autres explications pour soutenir sa position P. Plus précisément, il aurait dû expliciter les raisons lui faisant croire à une infection au cerveau. Or, il manœuvre en demandant que sa requête lui soit accordée. Cela n'est pas acceptable et Cameron le lui expliqua. Elle explicita les critères à satisfaire pour qu'elle retire sa mise en doute. Il y a donc infraction à la règle 9 du modèle pragma-dialectique : «Si un point de vue n'a pas été défendu de façon concluante, alors le proposant doit le retirer» (Eemeren, 1996, p.230).

Pétition de principe

Le pragma-dialecticien conçoit le sophisme de la pétition de principe comme l'acte de présenter à tort quelque chose comme une prémisse partagée en avançant une argumentation équivalente à la prémisse (Eemeren, 1996, p.235). On identifie ce sophisme à l'infraction de la sixième règle de la discussion critique : «Une partie ne doit pas présenter une prémisse comme un point de départ accepté alors que tel n'est pas le cas.» (Eemeren, 1996, p.230). Bref, les caractéristiques traditionnelles du sophisme comme l'idée de circularité dans l'explication ou de relation d'identité entre une prémisse et la conclusion n'interviennent pas dans notre analyse.

Toutefois, une accusation d'argument circulaire fut faite par le protagoniste. Dr House accusa l'antagoniste de soutenir une situation circulaire, voire absurde. L'accusation semblait plausible : nous avons choisi de nous intéresser à la discussion en raison de cette accusation ! Malgré tout, après une lecture attentive, l'accusation de sophisme envers l'antagoniste se révéla être non-fondée. Après tout, la pétition de principe est habituellement une tactique adoptée par le protagoniste pour donner une apparence de rationalité à son argument. À moins de soutenir une position opposée, dans le cadre d'une dispute mixte, l'antagoniste n'a aucune raison d'argumenter de façon circulaire.

Au lieu de répondre aux exigences légitimes de l'antagoniste, le protagoniste l'accusa : «tu me demandes une preuve avant de me permettre de la chercher [la preuve]. C'est ça le test !». Il semble, au premier abord, y avoir une certaine circularité dans la demande de

l'antagoniste. On peut considérer l'assertion de House comme une remarque, une accusation ou une attaque. D'après le ton du protagoniste, nous interprétons le mouvement comme une attaque. Dans tous les cas, sa fonction n'est certainement pas de répondre à la requête de l'antagoniste : lui présenter des explications, des preuves ou des arguments justifiant sa requête. Elle lui répond ainsi : «Tu dois me donner quelque chose ...» pour signifier qu'elle ne peut lui accorder sa demande sans justifications.

Il faut reconnaître que la situation décrite par Dr House est circulaire : exiger la preuve pour autoriser sa recherche. Cependant, cette description du problème n'est pas exacte. L'antagoniste n'exige ni preuve ni démonstration apodictique. Dr Cameron, comme tout médecin compétent, reconnaît la difficulté de poser un diagnostic. Il y a des circonstances où les symptômes peuvent être expliqués par différentes maladies. Son rôle d'antagoniste est d'éviter que Dr House, fidèle à son habitude, pose des gestes médicaux pouvant mener à des poursuites légales. Elle doit donc être convaincue qu'il existe des raisons médicales suffisamment fortes pour donner son autorisation. Ces raisons ne doivent certainement pas être aussi fortes qu'une preuve empirique, comme le laisse entendre House. On est donc porté à croire que le protagoniste enfreint la cinquième règle : «Une partie ne doit pas attribuer abusivement à l'adversaire de prémisse implicite» (Eemeren, 1996, p.230). En dépeignant l'autre partie comme trop exigeante et, par le fait même intransigeante, le Dr House crée de toute pièce une situation absurde. Il accuse ensuite l'autre partie d'être responsable de cette exigence absurde, alors que l'antagoniste est plus conciliante que ne le dépeint House. En langage traditionnel, Dr House aurait commis le sophisme de l'épouvantail qui consiste à radicaliser une prémisse implicite de son adversaire (Eemeren, 1996, p.236). Dans le cadre de la discussion étudiée, la prémisse est même explicitée par l'antagoniste. Elle concerne le critère d'acceptabilité des arguments de l'antagoniste : « Je ne jouerai pas de jeux. Si vous venez me voir avec une requête médicalement justifiée, je dirai oui » Dr House a radicalisé cette prémisse en la présentant comme l'exigence d'une preuve irréfutable alors que ce n'est pas le cas.

Ad hominem et ad misericordiam

Avant de quitter la discussion du premier tour, le protagoniste détourne la discussion pour s'attaquer personnellement à l'antagoniste. Il soulève le contexte de la discussion pour expliquer le refus de l'antagoniste d'accepter sa position. Encore une fois, Dr House

n'avance pas d'argument rationnel pour convaincre Dr Cameron. Il attaque plutôt ses motifs et mise sur une attaque visant l'émotivité. Il l'accuse de refuser sa requête pour se faire aimer par la direction de l'hôpital ; pour favoriser sa carrière. Il s'adresse ensuite aux émotions de Cameron en soulignant que son refus mènera sûrement au décès de la patiente.

Dr House collectionne les infractions aux normes de la discussion critique. Après avoir faussement représenté la demande de l'antagoniste, il tente d'imposer sa position en questionnant les motifs de Cameron. Il s'agit d'une infraction à la première règle de la discussion critique qui assure le droit de critiquer une position. En termes traditionnels, cette attaque constitue un sophisme *ad hominem* circonstanciel. De plus, sous-entendre que le refus de l'antagoniste causera la mort de la patiente représente aussi une infraction à la première règle. Comme l'objectif de Cameron est de collaborer avec House dans le but de prendre une décision médicalement responsable, elle doit mettre en doute l'acceptabilité de la proposition avancée par celui-ci. En tentant de court-circuiter l'échange argumentatif en évoquant l'éventuelle responsabilité de Cameron dans la mort de la patiente, Dr House commet un dernier sophisme : le sophisme *ad misericordiam*.

Ad verecundiam

House revient à la charge dans un deuxième tour de dialogue. Il rouvre la discussion en présentant une preuve peu probante pour soutenir son argument P1 : un sac de plastique contenant des mouches. Cette preuve est rejetée par Cameron qui, exaspérée, lui demande si la seule raison pour laquelle elle devrait accepter sa requête est qu'il est «House». C'est-à-dire un médecin génial ayant la réputation de rarement se tromper. C'est d'ailleurs la seule raison pour laquelle l'antagoniste accepta de retirer son doute et autoriser le test diagnostic dangereux.

Cependant, mettre l'emphase sur les qualités personnelles d'une des parties n'est pas une manœuvre argumentative autorisée par le modèle pragma-dialectique. Il s'agit d'une infraction à la deuxième et la quatrième règle. La deuxième règle oblige le protagoniste à défendre sa position si cela lui est demandé. La quatrième règle contraint le protagoniste à défendre sa position qu'en avançant des arguments relatifs à ce point de vue. Une telle infraction caractérise le sophisme *ad verecundiam* : l'appel à l'autorité.

Nous sommes néanmoins étonnés car ce sophisme est habituellement réservé au pro-

tagoniste. On l'accuse de faire «appel à l'autorité» s'il utilise sa prestance, réfère à son expérience, son intelligence et ses qualités pour échapper à la nécessité de défendre sa position. Dans la discussion étudiée, c'est l'antagoniste qui propose cet argument fallacieux sous la forme d'une question rhétorique. De plus, il semble que ce soit grâce à cet argument que la discussion se règle.

Grâce aux nombreux sophismes commis par Dr House, la discussion se conclut en sa faveur. Il réussit à obtenir l'autorisation pour effectuer des tests sur le cerveau de sa patiente. Il obtint l'autorisation en misant sur ses qualités personnelles plutôt que sur la force de ses arguments. Il revint à la charge en radicalisant sa position : « ou bien je fais le test, ou bien je ne fais rien ». Il ne s'agit pas du sophisme du faux dilemme : tous les tests pertinents furent effectués et tous se révélèrent négatifs. Dr Cameron abandonna alors son critère d'acceptabilité et demande à House : « Que voulez-vous que je fasse ? que je dise oui parce que vous êtes House ? ». House acquiesça et Cameron lui donna finalement raison. Le conflit fut résolu et le test mena indirectement House à la preuve. La patiente n'avait pas d'infection au cerveau, mais plutôt un problème cardiaque. Toutefois, l'ouverture du crâne fut nécessaire à l'établissement du diagnostic.

CHAPITRE VI

ÉVALUATION CRITIQUE

La question du problème des sophismes fut une occasion privilégiée pour étudier un domaine peu discuté d'un point de vue théorique : le domaine de la pensée critique. Nous avons expliqué ce problème au premier chapitre du mémoire. Une théorie de l'argumentation, la pragma-dialectique, propose un modèle normatif permettant de mieux comprendre la nature et le rôle des sophismes. Nous avons présenté cette théorie au deuxième chapitre du mémoire. La deuxième partie du mémoire fut consacrée à trois études de cas où des cas potentiellement fallacieux furent analysés selon la méthodologie pragma-dialectique. Le présent chapitre sera consacré à l'examen critique de la thèse avancée par la théorie pragma-dialectique. Comme nous l'avons vu, sa proposition est de nous débarrasser de la définition standard des sophismes en lui substituant une définition plus large mais plus spécifique : le sophisme comme mouvement argumentatif enfreignant une des règles du modèle normatif. Notre examen critique peut être résumé en deux points. Premièrement, il faut déterminer si la nouvelle définition est adéquate. C'est-à-dire qu'elle doit être en mesure de générer et de rendre compte de tous les sophismes. Elle ne doit pas non plus être trop large et englober des éléments qui ne sont pas reconnus pour être des sophismes. Deuxièmement, il faut déterminer si la proposition de Frans H. van Eemeren et Rob Grootendorst représente une évolution bénéfique d'un point de vue théorique et pratique. On cherche à déterminer si la théorie explique mieux le domaine de l'argumentation que la logique classique. D'un point de vue pratique, il faut préciser les gains possibles pour la pratique de l'argumentation : le développement des compétences en argumentation et en pensée critique.

Afin d'assurer la rigueur de notre analyse critique, nous précisons d'abord les critères sur lesquels nous nous basons pour tirer nos conclusions. Étant donné l'ampleur de la tâche, nous ne répondrons pas exhaustivement à tous les critères. Il est néanmoins essentiel de

soulever les questions essentielles auxquelles une théorie émergente doit pouvoir répondre. Nous intitulons cette section «Guide pour l'évaluation critique de l'hypothèse» et nous y traitons des conditions nécessaires et suffisantes d'une bonne définition, des exigences propres à une théorie saine et des attentes relatives à la pratique de l'argumentation.

Nous poursuivons par un retour sur les études de cas effectuées au dernier chapitre. Ces études nous ont permis d'expérimenter la méthode d'analyse développée par la théorie. Nous mettons l'emphase sur les difficultés et les découvertes permises par cette méthode d'analyse. Ce retour critique sur les études de cas esquisse quelques réponses à la deuxième question posée au paragraphe précédent : dans quelle mesure la pragma-dialectique est-elle supérieure à l'analyse logique des sophismes ?

Finalement, nous présentons trois critiques pertinentes auxquelles les pragma-dialecticiens doivent répondre pour légitimer leur paradigme théorique et leur conception de la pratique argumentative. La première remet en question la pertinence du cadre dialectique dans un monde où le savoir se transmet principalement par des textes écrits. La seconde impose une limite au modèle dialectique de l'argumentation. Elle suit la première critique et soutient qu'à partir d'un certain niveau de complexité l'argumentation ne peut plus être conçue comme un dialogue critique. La troisième s'attaque aux prétentions de rigueur du modèle normatif. Selon une analogie avec le système judiciaire, on explique que malgré la précision des normes de la théorie, il n'en demeure pas moins que l'analyse des arguments nécessite le recours à l'interprétation de la part de l'analyste.

6.1 Guide pour l'évaluation critique de l'hypothèse

La question fondamentale posée dans ce mémoire consiste à déterminer si la pragma-dialectique propose une définition adéquate du concept de sophisme. Est-ce que, malgré la diversité des sophismes du catalogue traditionnel, sa définition est assez large pour les englober tous mais assez précise pour ne pas inclure des éléments qui n'en sont pas ? Telles sont les conditions nécessaires et suffisantes d'une bonne définition.

En ce qui concerne les sophismes dont elle doit rendre compte, il s'agit aussi bien des treize sophismes originaux que les nouveaux sophismes identifiés au cours de l'histoire et retransmis dans les manuels académiques. Ainsi, la nouvelle définition doit bien sûr rendre compte des sophismes étudiés dans les études de cas : *ad hominem*, *ad baculum* et pétition

de principe. Elle doit aussi rendre compte de la mauvaise conception de la réfutation (*ignoratio elenchi*), le passage inapproprié du particulier à l'universel (*secundum quid*), prendre pour cause ce qui n'est pas une cause (*non causa pro causa*), le dénombrement imparfait, le sophisme de l'accident, le sophisme de division et de composition, la conclusion hâtive, l'équivocation, l'amphibologie, les figures de langage, l'affirmation du conséquent, la question complexe, l'*ad verecundiam*, l'*ad misericordiam* et l'*ad ignorantiam* (Arnauld, 1992, p.227-244 ; Hamblin, 1970, p.9-49, p.62-63).

Au lieu de concevoir les sophismes comme des erreurs logiques, les pragma-dialecticiens préfèrent les concevoir comme des faux pas dans l'argumentation. Cette conception serait, selon eux, plus adéquate. Ils proposent la définition suivante : « un sophisme est défini comme un acte de langage frustrant ou causant un préjudice au processus de résolution d'un différend d'opinion et l'usage du terme «sophismes» est ainsi systématiquement lié aux règles de la discussion critique» (Eemeren, 1995, p.3-4).

6.1.1 Les développements théoriques de la pragma-dialectique

Les auteurs utilisent l'analogie des lunettes pour expliquer le concept de théorie (Eemeren, 2004, p.18-22). Une théorie nous offre une meilleure vision d'un aspect particulier de la réalité. Il s'agit d'un outil conceptuel et rationnel élaboré pour mieux comprendre, expliquer et faire des prédictions à propos de certains phénomènes. En ce qui nous concerne, le phénomène étudié est celui de l'argumentation : les arguments et les sophismes.

En évaluant la pragma-dialectique sous l'angle de la théorie, on se demande si elle nous permet une meilleure compréhension du monde de l'argumentation : sa fonction, ses techniques, ses concepts et ses normes. On compare bien sûr son apport en la comparant à une théorie concurrente : la logique. On essaie tout de même de dépasser cette comparaison en mettant l'emphase sur ses qualités intrinsèques.

Au plan théorique, une théorie de l'argumentation doit tenir compte des différentes fonctions et des utilisations variées de l'argumentation. En d'autres mots, elle doit épouser fidèlement son objet. Le même modèle théorique doit donc être en mesure de rendre compte de l'argumentation comme art de la persuasion, comme outil de réfutation, comme méthode d'interrogation, comme théorie de la décision rationnelle et comme guide pour la discussion critique.

En plus de développer une approche descriptive dont la finalité est de rendre fidèlement compte des diverses pratiques de l'argumentation, la théorie est normative. Ses normes servent autant à encadrer la pratique qu'à évaluer les arguments. Elles sont l'expression d'un idéal de la rationalité. Stephen Toulmin (1958-2003) dénombre trois approches de l'argumentation : les approches anthropologique, géométrique et critique. L'approche anthropologique est celle de la rhétorique où on apprend à mettre à profit sa connaissance de l'audience pour mieux la persuader d'adopter nos positions. L'approche géométrique est celle des mathématiques, de la logique, de certaines sciences et de certaines doctrines philosophiques. Elle propose une conception démonstrative de la rationalité. Seules les croyances justifiées par démonstration ou par déduction logique sont jugées rationnelles. Quant à elle, l'approche critique défend une conception «négative» de la rationalité. La rationalité se manifeste d'un point de vue critique. Cette approche valorise la fonction critique de la rationalité : on cherche à tester l'acceptabilité des croyances, des valeurs et des décisions par le dialogue critique.

Toute théorie de l'argumentation véhicule un certain idéal de rationalité. Certains idéaux sont plus contraignants que d'autres. L'approche anthropologique de la rhétorique pose le risque du relativisme dans le traitement de questions importantes. L'approche géométrique est trop catégorique pour s'appliquer aux domaines des discussions portant sur des valeurs ou sur des décisions à prendre. L'approche critique peut être considérée comme un juste milieu entre la rigueur de la logique et la flexibilité de la rhétorique.

6.1.2 Les développements pratiques de la pragma-dialectique

Autant à l'Académie de Platon qu'au Lycée d'Aristote, la pratique de l'argumentation avait préséance sur son étude théorique (Ryle, 1965). On peut dire que les travaux d'Aristote portant sur la dialectique, la logique et les réfutations sophistiques s'arrimaient à la pratique effective de l'argumentation. Bref, la méthode aristotélicienne était empirique *avant la lettre*. Les *Réfutations sophistiques* furent adoptées par la tradition philosophique comme un petit guide pratique exposant des erreurs typiques à ne pas commettre. Les logiciens français du XVII^e siècle Arnauld et Nicole expliquent la raison pour laquelle l'étude des sophismes est essentielle en écrivant que «les exemples à fuir frappent souvent davantage que les exemples à imiter, il [n'est] pas inutile de représenter les principales sources de mauvais raisonnements que l'on appelle *sophismes* ou *paralogismes*, parce que cela donnera encore plus de

facilité de les éviter» (Arnauld, 1992, p.227). De façon pragmatique, Aristote préparait ses étudiants à se prémunir contre les sophistes qui mettaient de l'avant des pseudo-arguments pour paraître sage et gagner de l'argent. Il est indéniable que la théorie de l'argumentation rationnelle est née pour servir et enrichir la pratique de l'argumentation. D'une part, la théorie se nourrit de la pratique par des études empiriques et de l'autre, elle contribue à son développement par le développement de normes encadrant la pratique.

Il est incontestable que nous devons inclure des considérations pratiques dans l'évaluation de la thèse avancée par la pragma-dialectique. En effet, la critique de Hamblin dépassait largement le cadre théorique. Son principal intérêt était la pratique de l'argumentation et de la pensée critique. L'étude des sophismes était destinée aux étudiants de niveau collégial et universitaire. On les initiait à la logique pour parfaire leur faculté de raisonnement, leur sens logique et leurs aptitudes à la critique. Le système normatif soutenant cet enseignement était celui de la logique et il véhiculait une conception géométrique de la rationalité. Bien sûr, la critique de Hamblin s'adressait au plan théorique : le cadre théorique de la logique formelle n'était pas adapté à l'étude des sophismes. Toutefois, les conséquences les plus graves étaient au niveau pratique : l'enseignement et la pratique de l'argumentation. En adoptant l'approche géométrique, on handicapait l'étudiant dans sa pratique quotidienne de la critique et de l'argumentation. Il est donc attendu que la solution théorique au problème des sophismes ait pour effet l'amélioration de la pratique.

On évalue ainsi les avancées de la pragma-dialectique en tenant compte de son impact sur la pratique effective de l'argumentation. On examine d'abord son modèle idéal en quatre étapes. Est-ce que ce modèle éclaire notre compréhension du processus de l'argumentation ? On examinera ensuite les normes édictées afin de déterminer dans quelle mesure elles permettent d'assurer l'idéal de rationalité défendu par le modèle. On étudiera aussi les notions fondamentales qui étaient auparavant négligées par l'analyse logique. On parle ici des notions de fardeau de la preuve, d'obligation de défendre, de concession, de prémisse implicite et de point de départ commun. On n'oubliera pas les innovations apportées par la pragmatique linguistique, par exemple, le rôle des questions, des déclaratifs d'usage et des mises au défi dans la discussion critique.

La principale différence entre le paradigme logique et l'approche pragma-dialectique est l'intégration de l'argument dans son cadre naturel : le dialogue critique. On cherchera à déterminer les mérites ou les désavantages de cesser de concevoir l'argument comme une

démonstration logique. Dans ce nouveau cadre, en plus d'exiger une argumentation logiquement concluante, on souhaite aussi que l'autre partie l'accepte. L'argumentation est ainsi décrite comme un double processus : celui de la production d'arguments concluants et celui de conduire la discussion afin de convaincre l'autre partie de l'acceptabilité de notre position. Ainsi on juge que la pragma-dialectique est une théorie plus appropriée à la pratique car elle tient compte d'une fonction importante : celle de convaincre autrui. À ce titre, les plus récents travaux de Frans H. van Eemeren et Peter Houtlosser (Eemeren et Houtlosser, 2003, 2006, 2007, 2009) sur les manœuvres stratégiques développent cet aspect essentiel en intégrant des idées provenant de la rhétorique.

Notre guide soulève tous les critères et toutes questions pertinentes pour l'évaluation critique de la théorie pragma-dialectique de l'argumentation. Nous n'avons pas ici l'ambition d'y répondre de façon exhaustive. À première vue, il semble que la jeune théorie réponde de façon satisfaisante à tous ces critères et toutes ces questions. La question de la validité de la théorie demeure ouverte et devra faire l'objet d'une étude approfondie dans un autre temps. Comme l'objectif du mémoire est d'évaluer sa solution au problème des sophismes, nous poursuivons notre évaluation critique en revenant sur les études de cas. En nous appuyant sur les critères et les questions posées dans cette section, nous mettrons l'accent sur les découvertes et sur les problèmes rencontrés lors de l'analyse des trois dialogues critiques étudiés dans la deuxième partie du mémoire.

6.2 Retour sur les études de cas

Les études de cas nous ont permis d'approfondir notre connaissance de la pragma-dialectique en appliquant sa méthode et ses normes à de réelles discussions. Ces trois études nous ont fait réaliser à quel point le *traitement standard* des sophismes (Hamblin, 1970) est inadéquat pour l'évaluation et l'identification des arguments fallacieux. En effet, nous concluons que l'identification des sophismes en fonction de leur ressemblance à un pattern sophistique connu est inadéquate. Au contraire, l'effort de reconstruction et l'analyse méthodique de l'entièreté de la discussion permettent une évaluation plus nuancée, justifiée et justifiable grâce aux normes du modèle théorique. Nous profitons de la présente section pour revenir sur les études de cas. Nous discuterons particulièrement des découvertes et des difficultés rencontrées dans notre analyse des sophismes.

6.2.1 Le cas Jeanson et le problème du mensonge

Le cas Jeanson soulève un problème important en argumentation : le problème du mensonge. Le mensonge a pour fonction de dissimuler, déformer ou masquer la vérité : ce qui est effectivement le cas. Dans le cas de la cycliste, le mensonge vise à se détourner d'un problème éthique : l'injustice causée aux sportifs honnêtes. Le mensonge étouffe la réflexion à propos de questions éthiques : dans quelle mesure peut-on sacrifier la santé physique et psychologique d'un humain pour améliorer ses performances et remporter les honneurs réservés aux plus grands athlètes ? est-ce que le dopage sportif représente une forme d'injustice envers les athlètes non-dopés ?

La question explorée par l'émission *Enquête* est moins ambitieuse. Le journaliste Alain Gravel recherche des aveux. Il les obtient. Or, le problème du mensonge brouille les cartes. Pour nous, en tant qu'analyste de l'argumentation, une question demeure : dans quelle mesure les aveux de Geneviève Jeanson découlent-ils des arguments du protagoniste ? dans quelle mesure est-ce une décision personnelle destinée à se libérer du fardeau du mensonge ? La réponse est incertaine et on peut douter qu'une théorie de l'argumentation puisse y répondre ...

La pragma-dialectique conceptualise l'argumentation comme un acte de langage complexe. Le processus de l'argumentation est constitué d'une constellation d'actes de langage simples visant à créer un effet perlocutoire : provoquer la conviction chez l'autre partie (Eemeren, 1984, p.18). Malgré quelques actes de langage déplorables (attaque injurieuse et *ad hominem* circonstanciel), la discussion s'est terminée en accord avec le modèle théorique : une des parties a retiré son doute. Toutefois, la dernière rencontre montre bien que la décision de Jeanson fut aussi motivée par des soucis psychologiques : se libérer du fardeau du mensonge. Ainsi, des facteurs psychologiques sont directement liés au problème du mensonge. Une des parties avait un accès privilégié à la preuve. Jeanson savait qu'elle avait utilisé des produits dopants. Elle mentait en le niant. L'antagoniste s'est inscrit dans la discussion en avançant une vaine mise en doute de la validité des tests antidopage. Son objectif était de blanchir sa réputation en mentant derechef.

Le mensonge est un problème de taille pour la pratique de l'argumentation. Que faut-il en conclure quant à la légitimité de la discussion présentée à l'émission du 20 septembre 2007 ? est-il factice ou bien est-il un succès puisque le problème fut résolu à la satisfaction

des deux parties ? La réponse de la pragma-dialectique est ambivalente. D'une part, une des parties a violé une des conditions préparatoires de la discussion critique. Jeanson n'a pas respecté cette maxime de la conversation : « Ne dis pas ce que tu sais être faux » (Grice, 1975, p.46). D'autre part, en vertu du principe d'externalisation, il nous est impossible de tenir compte d'états psychologiques dans l'analyse. Si une des parties ment ou argumente de mauvaise foi, il est impossible de l'épingler directement. Il n'en demeure pas moins qu'un argumentateur compétent peut venir à bout du mensonge en confrontant son adversaire avec des faits irréfutables ou en exposant des contradictions dans son témoignage. Lors de l'entrevue avec Geneviève Jeanson, le journaliste a utilisé une stratégie dialectique. Il n'a pas directement attaqué la véracité des propositions avancées par Jeanson. Il a plutôt insisté sur le retrait du témoignage d'expert de Dr Ivan Simoneau. Jeanson et son entourage avaient élaboré sa défense en s'appuyant sur les conclusions de ce spécialiste du sang. Quand l'expert s'est désisté et a affirmé que seul le dopage peut expliquer un taux d'hématocrite de 56%, Jeanson fut « dialectiquement » obligée d'accepter sa conclusion.

Pourquoi la question du mensonge n'est-elle pas prise en charge par la théorie ? Cela s'explique peut-être par les distances qu'elle a choisi de prendre envers le psychologisme. Aussi, le fait d'adresser directement le problème du mensonge serait contre-productif pour la pratique quotidienne du dialogue critique. Désirons-nous un monde où notre langage non-verbal est scruté à la loupe ou, pire, un monde où nous sommes reliés à des détecteurs de mensonge ? Certainement pas ! Nous croyons toutefois que, grâce à l'intégration des manœuvres argumentatives stratégiques, le modèle pragma-dialectique offre un cadre propice à l'identification des mensonges à partir des normes de la discussion (fardeau de la preuve, respect des obligations contractées, règle de non-contradiction, etc.). Après tout, l'objectif principal des participants est de provoquer la conviction chez l'autre. Pour convaincre autrui, il n'est pas avantageux de l'attaquer de front ou de questionner la véracité de ses propos. Il faut plutôt faire comme Alain Gravel et dialectiquement amener l'autre partie dans une position si intenable qu'elle doive cesser de mentir.

6.2.2 Le cas Jeanson et l'*ad hominem*

La pragma-dialectique permet une distinction précise entre la forme acceptable de l'argument *ad hominem* et sa forme fallacieuse. La thèse de la pragma-dialectique est que l'on peut réduire toutes les instances du sophisme à une tentative d'empêcher la discussion

en empêchant l'autre personne d'avancer un point de vue ou d'en critiquer un autre. Les formes fallacieuses de l'*ad hominem* représentent une infraction à la première règle : «Les partenaires ne doivent pas faire obstacle à l'expression ou à la mise en doute des points de vue.» (Eemeren, 1996, p.229). Les insultes et les attaques personnelles sont interdites car leur principale fonction est de faire obstacle au processus de la discussion. Plus précisément, elles représentent une tentative d'étouffer le débat au stade de la confrontation. Le stade où les participants expriment leur différence d'opinion. On identifie le sophisme à sa fonction dans la discussion. Ici la fonction fallacieuse est d'entraver la liberté d'expression de l'autre personne en l'attaquant personnellement.

L'étude du cas Jeanson nous permet d'apprécier l'*ad hominem* sous un nouvel éclairage. Le modèle permet de dépasser l'interprétation standard. L'interprétation standard s'en tient à l'étymologie de la locution latine : «contre la personne». Elle souligne à juste titre l'importance de discuter du problème et non pas des personnes qui défendent des idées contraire aux nôtres. Il y a sophisme quand on délaisse l'objet du litige pour mettre l'emphase sur un défaut ou un côté négatif de l'autre partie. Néanmoins, s'adresser à la personne n'est pas nécessairement répréhensible. Il y a des situations qui justifient ce genre d'argument. Serions-nous des citoyens avisés si nous laissons un chef d'État se vanter de la création de centaines d'emplois alors que son dernier budget en a provoqué la perte de milliers ? Il est risqué de prendre l'*ad hominem* au pied de la lettre. Ce risque est de juger fallacieux tout argument porté contre la personne ; celle de l'autre partie ou celle d'une autorité supportant le point de vue de l'autre partie. Ainsi, toute «attaque personnelle» n'est pas inéluctablement fallacieuse. Par exemple, un avocat qui interroge un témoin a le droit de vérifier sa crédibilité. Si un témoin oculaire est myope ou s'il fait partie de la famille de l'accusé, cela concerne directement l'objet du débat.

6.2.3 Le dialogue Mélien et le sophisme *ad baculum*

Le dialogue Mélien soulève un autre problème en argumentation : le problème de l'inégalité entre les personnes. La pragma-dialectique soutient que l'égalité des participants à la discussion critique est une condition nécessaire à la résolution d'un conflit de façon rationnelle. Cet idéal est toutefois affaibli par les observations empiriques. La société est un lieu où interagissent des agents rationnels malgré leurs inégalités. Beaucoup de discussions argumentées se concluent à la satisfaction des deux parties malgré l'inégalité des forces.

Ce n'est pas l'égalité entre les participants qui assure l'acceptabilité des arguments et la résolution du problème. On doit préciser que l'idéal d'égalité ne vise pas tant l'égalité de fait mais plutôt l'égalité de droit entre les deux parties. En ouvrant une discussion critique, les parties s'engagent tacitement à ne pas utiliser leur supériorité pour imposer leur point de vue (*ad baculum*) et à ne pas miser sur leur infériorité pour défendre le leur (*ad misericordiam*). Ce n'est qu'à la condition que les deux parties s'engagent à discuter sur le même niveau que la discussion respecte l'idéal d'égalité. On quitte la rationalité et on entre dans l'arbitraire si une des parties mise sur sa supériorité physique, morale, sociale ou économique pour imposer son point de vue.

Le dialogue Mélien expose une situation où les forces sont radicalement inégales. Malgré tout, les représentants des deux cités se rencontrent pour arriver à un accord. Il semble que le rapport de force n'ait pas influencé la discussion et n'ait pas contribué à son déraillement. Notre analyse du dialogue a plutôt révélé que les deux parties argumentaient à contresens. Dans le stade de l'ouverture, les dirigeants de Mélos demandent un entretien à huis clos. Les Athéniens acceptent et précisent leurs exigences pour la discussion. Ils préconisent l'usage du dialogue et demandent aux Méliens de critiquer immédiatement chacun des points sur lesquels ils sont en désaccord. Ils précisent surtout que seuls les arguments fondés sur des faits et des circonstances actuelles seront acceptés. Les autres considérations basées sur des conjectures et des idéaux abstraits seront rejetés. Les Méliens acceptent ces conditions mais ne cessent de les enfreindre au stade de l'argumentation. Ils précipitent la fin de la discussion en ordonnant aux Athéniens d'accepter leur neutralité ou de quitter l'île.

L'historien Thucydide présente les émissaires athéniens comme des êtres rationnels et pragmatiques. Ils cherchent à convaincre les Méliens de s'allier à eux par des arguments pragmatiques et des explications transparentes. En face d'eux, les Méliens semblent irrationnels et tout droit sortis d'une époque révolue. Le lecteur du dialogue assiste à l'affrontement de deux discours qui ne se rejoignent pas : d'une part les considérations pragmatiques des Athéniens, de l'autre des appels à la justice de la part des Méliens.

Notre analyse a relativisé le diagnostic de sophisme de l'appel au bâton. Le *traitement standard* identifie immédiatement la situation comme potentiellement fallacieuse. L'armée athénienne encercle l'île. La discussion n'est qu'un simulacre de négociation. Peu importe les arguments de l'autre partie, les Athéniens vont envahir l'île. C'est effectivement ce qui s'est passé. Pourtant, l'analyse a révélé que l'antagoniste a manœuvré de façon maladroite.

En réitérant sa position et en invoquant la « justice » et une éventuelle alliance avec Sparte, les Méliens rompirent l'entente passée au stade de l'ouverture. De plus, les Méliens n'ont ni critiqué ni tenté de réfuter les arguments du protagoniste. Ils ont plutôt choisi de répéter de différentes façons que la demande d'Athènes n'était pas « juste » ...

On relativise l'inégalité des forces parce que la reconstruction analytique montre que ce n'est pas la menace pesant sur les insulaires qui a fait dérailler la discussion. Si le texte de Thucydide est véridique, Athènes a fait preuve d'une rare ouverture en s'associant avec les chefs de la petite cité. Elle a fait preuve d'une rare transparence en expliquant comment elle prend ses décisions politiques. Elle a donné des armes à Mélos en lui expliquant quels types d'arguments étaient acceptables et quels autres ne l'étaient pas. Athènes prend ses décisions à partir de faits et de raisonnements pratiques. Pour la convaincre, Mélos aurait dû faire intervenir ce genre d'arguments mais ne le fit pas. Après avoir accepté les conditions d'Athènes au stade de l'ouverture, elle ne les respecta pas au stade de l'argumentation. Malgré l'épée de Damoclès au-dessus de leurs têtes, les Méliens n'ont ni débattu ni délibéré de façon rationnelle. Ils ne se sont pas attaqués aux faits, aux circonstances, aux arguments et aux principes avancés. Ils ont quitté la table de négociation avec un ultimatum : accordez-nous le droit d'être neutre ou quittez. Bref, les Méliens ont mal manœuvré. L'analyse l'a démontré. L'analyse a surtout démontré que la menace d'usage de la force n'a pas intimidé l'autre partie. Le sophisme de l'appel au bâton consiste à menacer et intimider l'adversaire pour avoir gain de cause sans ouvrir une discussion critique. Le *traitement standard* met l'emphase sur la menace et la violence. La pragma-dialectique ajoute une autre condition : la menace doit effectivement influencer l'adversaire. C'est ce qui fait toute la différence entre elle et le *traitement standard*. En proposant des critères précis, la pragma-dialectique nous permet une évaluation plus juste et plus tolérante envers les impondérables qui influencent la résolution de conflit au moyen de la discussion rationnelle.

6.2.4 Dr House et l'accusation d'argument circulaire

L'extrait de l'émission de télévision populaire *House MD* présente un cas où une partie défend un point de vue de façon non-argumentative de façon concluante. Au lieu d'obtenir l'autorisation souhaitée en produisant des arguments et des explications pertinentes, Dr House obtint plutôt cette autorisation en faisant valoir, de façon implicite, son statut et ses compétences professionnelles. Ces conclusions tirées de l'étude de cas exposent la su-

priorité de l'analyse pragma-dialectique sur l'analyse logique. En effet, l'analyse logique base son évaluation sur l'identification de structures argumentatives fautives. La pétition de principe, ou argument circulaire, fait partie de ces patterns fallacieux. Au départ, nous avons sélectionné la discussion entre le Dr House et le Dr Cameron parce que celui-ci accusait celle-là d'argumenter de façon circulaire. Si nous nous étions cantonné au *traitement standard*, nous aurions nous-même condamné Dr Cameron d'avoir fait usage d'un argument circulaire. Toutefois, une reconstruction minutieuse ainsi que la référence aux règles du dialogue critique ont permis une analyse plus juste. Cette analyse a montré que le «sophiste» était plutôt Dr House. Ce dernier a multiplié les manœuvres non-argumentatives et les sophismes pour obtenir gain de cause. La discussion s'est soldée par sa victoire car l'antagoniste a abandonné ses exigences rationnelles pour lui accorder une autorisation en se basant sur son statut professionnel.

La dernière étude de cas évoque le risque de se référer à des patterns typiques pour identifier les sophismes. Les études de cas ont exposé les limites de la méthode traditionnelle d'identification. Cette méthode d'identification est une conséquence tenace de l'héritage du *traitement standard*. Le *traitement standard* des sophismes est encore le paradigme dominant dans l'enseignement des sophismes. Comme ils ne sont pas étudiés pour eux-mêmes mais dans le cadre plus vaste d'un cours d'introduction à la logique, leur présentation est sommaire. On les identifie selon leur structure ou certaines caractéristiques typiques et on en donne finalement quelques exemples. Il s'ensuit malheureusement que l'on identifie ensuite, dans le domaine pratique, les sophismes de façon mécanique en se fiant sur la structure ou sur certaines caractéristiques particulières. Habituellement ce genre d'évaluation est trop sévère. On est porté à discriminer trop d'arguments en se basant sur certaines caractéristiques typiques : opinion d'expert, appel à l'émotivité, etc. Comme l'expliquent van Eemeren et Grootendorst, ces aspects ne sont pas nécessairement fallacieux. L'identification des sophismes ne peut se faire qu'en repérant certains traits typiques. Bien sûr l'identification débute par la détection de ces traits mais elle doit être complétée par une reconstruction analytique. Cette exigence est corroborée par nos trois études de cas. Les trois cas furent sélectionnés en raison de la présence de certains traits typiquement fallacieux. Geneviève Jeanson a insulté et mis en doute la compétence et la neutralité de certaines personnes impliquées dans son procès pour dopage. Le dialogue Mélien se déroule sur un arrière-plan de menace de représailles militaires. L'extrait de l'émission *House MD* expose une accusation de sophisme : le sophisme de l'argument circulaire. Or, dans les trois cas, la reconstruction

et l'analyse ont remis notre première impression en question. En particulier, le dernier cas a montré que l'accusation de sophisme était bel et bien une manœuvre sophistique pour gagner la discussion.

Dans quelle mesure la méthodologie pragma-dialectique améliore notre traitement des sophismes ? Dans le cas qui nous intéresse, l'analyse pragma-dialectique a démasqué le stratagème de Dr House alors qu'une analyse superficielle aurait probablement condamné l'intervention de l'antagoniste. Est-ce que la requête de l'antagoniste est fallacieuse ? Telle qu'interprétée par Dr House, la requête de l'antagoniste est contradictoire. En ne tenant pas compte du contexte de la discussion, des objectifs de chacune des parties et de la fonction des actes de langage posés, le *traitement standard* condamne rapidement le pseudo-argument circulaire de l'antagoniste. La reconstruction détaillée de la discussion montre que le protagoniste a exagéré la requête de l'antagoniste. Dr Cameron demande seulement des raisons justifiantes une intervention délicate au cerveau. Elle comprend la position du protagoniste : seule cette intervention permettra l'établissement d'un diagnostic. Or, le protagoniste radicalise la requête en l'exprimant comme ceci : «Tu me demandes une preuve pour me permettre de chercher la preuve». Ce faisant, il tente d'impressionner et discréditer son adversaire en lui reprochant de faire une demande absurde. Déformer la position de son adversaire pour mieux le réfuter constitue un sophisme : le sophisme de l'homme de paille. Comme ce sophisme était voilé par l'accusation de House on peut douter que la stratégie d'identification héritée du *traitement standard* aurait pu le détecter. Seule une analyse prenant en considération le contexte de la discussion et les objectifs de chacune des parties permet une évaluation adéquate des arguments échangés.

6.2.5 Une approche constructive des sophismes

Certains penseurs, dont le fameux De Morgan, critiquèrent l'emphase mise sur l'étude des sophismes (De Morgan, 1847). Ils insistèrent sur le fait que les sophismes étaient des erreurs et qu'il y avait des centaines de façon d'arriver à des erreurs. À ce titre, ils doutaient qu'une théorie des sophismes fût même possible. Par analogie, on n'apprend pas à jouer au tennis en étudiant les erreurs les plus couramment commises. On devient un bon joueur en apprenant les bonnes techniques et en les pratiquant régulièrement. Il en est de même pour la logique, l'argumentation et la pensée critique. Il est nécessaire de s'atteler à l'étude de théories constructives plutôt que d'éplucher un bréviaire des patterns fallacieux. Notre

étude du cas de Dr House expose les limites de l'approche standard et éclaire les mérites de la théorie pragma-dialectique de l'argumentation.

Les manuels de logique comportent habituellement un chapitre consacré aux sophismes. On les présente comme des cas typiques d'infractions aux règles de la logique. Or, comme la démontré Hamblin (1970) et d'autres auteurs (Ryle, 1965 ; Robinson, 1971 ; Hintikka, 1987 ; Blair et Johnson, 1987), la logique n'est pas en mesure de rendre compte de tous les sophismes. Ce constat n'enlève rien à la logique mais s'attaque plutôt à notre conception des sophismes. Ils ne sont plus supportés par une théorie constructive explicitant les règles et les critères du bon argument. Les sophismes deviennent alors des absolus : des types d'arguments absolument incorrects. En considérant le sophisme comme un concept autonome, on court le risque d'analyser incorrectement les arguments. On risque d'élargir le champ des sophismes à tous les arguments qui présentent des caractéristiques semblables aux sophismes. On risque aussi de ne pas détecter certaines manœuvres sophistiques si elles ne présentent pas d'emblée une apparence sophistique. Bref, la faiblesse théorique qui sous-tend le catalogue des sophismes véhiculé dans les manuels scolaires met en péril une pratique argumentative saine, juste et rationnelle.

La théorie pragma-dialectique de l'argumentation remplace la logique déductive comme cadre de référence pour les sophismes. Les sophismes ne sont pas des erreurs absolues. Les sophismes sont plutôt des erreurs relatives aux normes d'un cadre théorique précis. Si Aristote n'avait pas explicité les règles du débat dialectique dans les *Topiques*, il n'aurait pas pu écrire les *Réfutations sophistiques*. Même à travers l'évolution des paradigmes épistémologiques au cours de l'histoire, les sophismes furent toujours conçus comme des erreurs ou des infractions relatives aux normes du cadre théorique accepté. La décadence du *traitement standard* vient de ce que le nouveau cadre de référence, la logique formelle déductive, n'est pas en mesure de rendre compte des sophismes hérités de différentes traditions philosophiques. La pragma-dialectique se substitue à la logique pour rendre compte de tous les sophismes connus. Alors que la logique s'appuyait sur trois normes générales, vérité, validité, et pertinence, la pragma-dialectique compte dix normes à respecter pour assurer la résolution de conflit d'opinion de façon rationnelle. Au lieu de se fier à certains patterns, on peut vérifier nos soupçons en établissant si l'argument suspect contrevient à une des règles du modèle normatif. Cet exercice permet une analyse plus rigoureuse et plus charitable des discussions argumentées.

L'approche de la pragma-dialectique est constructive. Le modèle pragma-dialectique fut développé sur des fondements philosophiques : ceux du rationalisme critique. Cette conception de la rationalité juge que la critique est la fonction privilégiée de la raison. Il se démarque du rationalisme dogmatique et de l'empirisme puisqu'il ne conçoit pas l'activité philosophique et scientifique comme une entreprise de justification. En ce qui touche l'argumentation, il ne privilégie pas une forme d'argumentation visant à justifier, prouver ou réfuter une thèse. Comme son nom l'indique, il met plutôt l'emphase sur la fonction critique de la rationalité. Il prend acte de la finitude de l'esprit humain et valorise le dialogue critique entre plusieurs personnes. Le rationalisme critique tente de s'approcher de la vérité par l'exclusion progressive d'erreurs (Popper, 2007). L'objectif est d'améliorer nos connaissances en les mettant constamment à l'épreuve. La théorie de Popper prend acte de la finitude de l'esprit humain. C'est-à-dire que la théorie reconnaît que nous puissions nous tromper. Pour limiter les risques de nous tromper et d'ériger nos savoirs au rang des dogmes, Popper a développé une méthode d'évaluation critique de nos savoirs. Cette méthode s'appelle le falsificationnisme. Elle consiste, grosso modo, à prévoir certaines conditions et certains faits qui, s'ils étaient le cas, viendraient contredire notre hypothèse. Popper utilise cette méthode pour distinguer le domaine de la connaissance scientifique du domaine des croyances et des opinions. Selon lui, toute hypothèse scientifique doit être en mesure d'établir une série de faits et de conditions particulières pouvant la réfuter. Ainsi, Popper abandonne la tentative traditionnelle de consolider la science en cherchant ses fondements. Il juge plus réaliste d'accepter la faillibilité de nos facultés cognitives en faisant preuve de prudence et d'esprit critique.

La pragma-dialectique s'inspire de cette attitude philosophique et met l'emphase sur le processus de résolution de conflit d'opinion par la discussion critique. Elle établit un nombre restreint de normes absolument nécessaires. Elle découpe le processus de résolution de conflit en quatre étapes. Elle fait la promotion de certaines attitudes et de certaines techniques favorisant la résolution de problème. Ce n'est qu'*a contrario* qu'elle élucide le concept de sophisme et le définit comme une manœuvre verbale incorrecte dans une discussion critique. Le principal projet de la pragma-dialectique est de rendre compte des conditions nécessaires et suffisantes de la discussion rationnelle.

La pragma-dialectique permet une approche constructive des sophismes alors que l'approche standard est une approche négative. En ce qui concerne la dernière étude de

cas, l'analyse pragma-dialectique dépasse l'analyse ordinaire. En plus de démasquer les manœuvres fallacieuses de Dr House, la pragma-dialectique permet aussi de proposer un scénario alternatif où le problème aurait été résolu de façon rationnelle ; sans recours à l'argument d'autorité. L'approche pragma-dialectique est constructive car elle permet l'amélioration des compétences argumentatives des participants. Si nous avions pu entrer en contact avec Dr House et Dr Cameron nous aurions pu les aider à résoudre ce conflit. Nous aurions d'abord demandé à House de retirer son accusation. Nous aurions référé au stade de l'ouverture où l'antagoniste précise son critère d'acceptabilité des arguments : «Je ne jouerai pas de jeux. Si vous venez me voir avec une requête médicalement justifiée, je dirai oui». Nous aurions aussi souligné que la réitération de la demande de l'antagoniste au stade de l'argumentation est consistante avec ce critère : « Vous devez me donner quelque chose ». Nous aurions critiqué Dr House pour ne pas avoir avancé d'arguments pertinents relatifs à cette requête. Pourquoi, par exemple, House n'a-t-il pas expliqué pourquoi il croyait qu'il y avait une inflammation au cerveau ? Finalement, nous aurions réprouvé la décision de l'antagoniste d'accorder, malgré l'absence d'arguments pertinents et acceptables, son autorisation. Nous aurions aussi critiqué le sophisme *ad verecundiam* auquel l'antagoniste a ouvert la porte : «Que voulez-vous que je fasse ? que je dise oui simplement parce que vous êtes House ?».

6.3 Critiques adressées à la pragma-dialectique

6.3.1 L'argumentation dans les discours écrits

Le renouveau de l'étude de l'argumentation s'est développé autour d'un changement de paradigme. Le modèle de la rationalité argumentative était alors emprunté à la logique formelle déductive. Suite à de sérieuses critiques de la part de logiciens du XX^e siècle, ce modèle fut abandonné au profit du modèle dialectique. Ce dernier est jugé plus approprié à l'étude des arguments car il permet une analyse du processus global de l'argumentation. Ce changement de paradigme nous a ainsi conduit à une nouvelle conception de l'argument : le modèle de l'argumentation comme dialogue critique. La pragma-dialectique a non seulement adopté ce modèle, mais elle l'a élevé au titre de modèle idéal. Cela signifie qu'elle considère que l'on puisse rendre compte de toutes les formes d'argumentations et d'arguments par la forme du dialogue critique.

Cette prétention fut remise en question. Il est indéniable que la pratique de l'argu-

mentation était, à l'origine, une pratique orale prenant la forme de joutes dialectiques. Or, avec la progression de l'écriture et l'invention de l'imprimerie, la philosophie et les autres disciplines scientifiques ont développé et publié leurs idées sous forme écrite : livres, articles scientifiques, etc. Le processus de l'argumentation et le développement des arguments dans le format écrit diffèrent sensiblement du dialogue. À l'écrit, l'auteur n'a pas à se soucier d'être interrompu. Ses adversaires ne peuvent pas détourner la discussion. Il planifie et organise ses idées à sa discrétion. Il anticipe les contre-arguments et les critiques. Son texte devient en quelque sorte la version «solide» et définitive de sa pensée. Évidemment, les savants, les professeurs et les étudiants se rencontrent dans les colloques et les salles de cours pour discuter et critiquer des thèses et des arguments. Il n'en demeure pas moins que, depuis la Modernité, le texte écrit est devenu le médium par excellence pour argumenter, exprimer et critiquer des idées.

Cet état de fait, la prééminence du discours écrit sur le dialogue, est d'autant plus important dans les milieux académiques. Les chercheurs ont pour objectif de faire progresser leur champ d'étude tant au niveau théorique qu'au niveau pratique. En dehors des recherches expérimentales, ces savants partagent leur temps entre la lecture de la littérature pertinente à leur champ de spécialisation et la rédaction d'articles spécialisés. C'est ainsi que les scientifiques et les intellectuels travaillent. Ils collaborent principalement par le biais du médium écrit. Le dialogue critique, entre les membres de la même communauté de recherche, joue un certain rôle, mais un rôle de second plan.

Cette critique porte sur les limites du modèle dialectique de l'argument en prenant les mondes académiques et scientifiques en exemple. Ces milieux favorisent et valorisent les mêmes attitudes que celles préconisées par les auteurs de la pragma-dialectique. Les meilleurs scientifiques sont dotés, intuitivement ou par formation, d'un haut sens critique. Ils défendent de hauts standards de rationalité. Ils défendent généralement des idéaux humanistes : la tolérance, le respect de la dignité humaine et le progrès social grâce aux avancées scientifiques et techniques. Or ces attitudes et ces vertus ne sont ni des conditions nécessaires ni des conditions suffisantes pour la validité de leurs travaux. Les travaux scientifiques sont évalués par les pairs selon les normes du domaine. Les données, les expériences, les sources bibliographiques, les arguments et les raisonnements sont minutieusement examinés. Dans la majorité des cas, le lecteur ne peut interroger directement l'auteur du texte. Il n'y a pas de dialogue entre l'auteur et le lecteur car on considère que le texte se suffit à lui-même. L'ar-

gumentation est interne au texte. L'auteur développe et organise ses arguments et anticipe les critiques afin de rendre le texte autonome.

Il n'est pas adéquat de concevoir l'argumentation scientifique et académique comme un dialogue critique. D'abord parce que le texte écrit n'est généralement pas conçu sous une forme de dialogue. Il est plutôt destiné à exprimer, développer et défendre des idées par le biais d'explications, de données, de raisonnements et d'arguments. Ensuite, parce que le texte écrit se développe dans un contexte différent de celui d'un dialogue critique. De plus, il est indéniable que l'application du cadre dialogique aux travaux scientifiques et académiques résulterait en un appauvrissement de leur signification et de leur portée. Il est donc important de tracer des limites au paradigme dialectique de l'argumentation car, bien que ne s'inscrivant pas dans un dialogue, les arguments développés dans les textes spécialisés font, somme toute, partie du domaine de l'argumentation.

6.3.2 Les limites du modèle dialectique de l'argumentation

Dans l'article intitulé *The Limits of the Dialogue Model of Argument*, le professeur canadien J. Anthony Blair avance la thèse selon laquelle le dialogue n'est pas une condition nécessaire de l'argument. C'est-à-dire qu'il est erroné de prétendre que les arguments se développent toujours dans le contexte du dialogue (Blair, 1998, p.326). La conséquence qu'il tire de cette thèse est que les normes édictées pour la discussion critique ne sont pas adéquates pour les argumentations complexes que l'on retrouve dans les livres et les articles académiques et scientifiques.

Blair développe sa thèse par une clarification du concept d'argument (Blair, 1998, p.325-326). Il souligne qu'il y a deux significations au terme «argument». Le premier désigne l'argumentation comme une série d'énoncés ou de raisons reliés ensemble dans le but de justifier une position (*arg. 1*). Le second désigne l'argumentation comme un type de dispute causée par un désaccord. C'est un type d'échange verbal pendant lequel les participants se répondent à tour de rôle à propos de ce qui a été dit précédemment (*arg. 2*). À ce titre, la théorie pragma-dialectique a développé un modèle idéal en référence à la deuxième acception du terme argumentation. Il existe, en effet, une relation étroite entre l'argumentation et le dialogue. La définition du dialogue rejoint celle de *arg. 2* : un dialogue est un échange verbal entre deux personnes pendant lequel les deux parties répondent à tour de rôle à ce que l'autre a dit au tour précédent. C'est justement de ce type d'argumentation que rendent

compte Frans H. van Eemeren et Rob Grootendorst avec le modèle pragma-dialectique.

La thèse défendue par le Professeur Blair soutient l'existence d'un changement qualitatif dans la nature du dialogue selon son niveau de complexité (Blair, 1998, p.327). Il dénombre pas moins de douze niveaux de complexité. Le niveau le plus simple est celui du dialogue interrogatif où le répondant ne répond que par «oui» et «non». Au deuxième niveau, le dialogue permet des réponses simples mais directes. Il s'agit de ce type de dialogue que traite Aristote dans ses *Topiques*. À l'autre extrémité du spectre, au douzième niveau de complexité, les parties sont autorisées à développer plusieurs séries d'arguments pour soutenir une proposition. Ils ne sont plus obligés de répondre directement aux questions et aux défis de l'autre partie. De plus, il est permis de développer des réfutations à propos de propositions alternatives à la thèse principale et des réfutations destinées à invalider des arguments soutenant la thèse principale. Blair souligne qu'il s'agit là du développement le plus complexe auquel on peut s'attendre dans un tour au sein d'un dialogue critique (Blair, 1998, p.331).

Blair soutient que «les dialogues approchant le [dernier] niveau de complexité sont d'une espèce différente des dialogues des premiers niveaux» (Blair, 1998, p.332). En effet, un tour de dialogue de niveau 12 est tellement long qu'il peut se développer au sein d'un article académique et même d'un livre. On peut même se demander s'il s'agit réellement d'un tour dans un dialogue. Bien sûr, les chercheurs se répondent mutuellement par des publications interposées. Mais concevoir cet échange comme des tours dans un dialogue, si ce n'est pas par métaphore, relève de l'exagération. Même si les auteurs soulèvent des objections, des doutes et avancent des contre-arguments contre la position de l'autre partie, il existe une différence de nature entre ces deux significations du concept de dialogue. Les dialogues de premiers niveaux engagent les deux parties l'une envers l'autre. À tour de rôle, les interlocuteurs répondent directement aux questions, aux arguments et aux doutes exprimés par l'autre partie. Le niveau d'engagement des parties est donc inversement proportionnel au niveau de complexité du dialogue. Au dernier niveau de complexité du dialogue, les interlocuteurs ont le loisir de choisir à quels arguments, quelles questions et quelles objections ils répondront et lesquels ils ignoreront. L'auteur d'un texte est libre de choisir dans quelle direction il souhaite mener son argumentation (Blair, 1998, p.333).

D'un point de vue normatif, Blair doute de la pertinence des dix règles de la pragma-dialectique pour les dialogues non-engagés. C'est-à-dire les argumentations où il n'y a pas

d'interaction directe entre les parties. Les argumentations complexes développées dans un texte suivi sont des produits autonomes. Certains textes, les publications académiques par exemple, sont destinées à une audience bien déterminée : d'autres spécialistes du même domaine. Toutefois, beaucoup de textes argumentatifs ont une audience beaucoup plus vaste. Pensons aux lettres ouvertes, au pamphlets et aux essais. Contrairement aux dialogues simples où les participants sont soumis aux normes imposées par la présence de l'autre partie, l'«argumentateur solo» est le premier juge de l'acceptabilité, de la pertinence et de la rationalité de ses arguments. Il se réfère d'abord aux normes et à la pratique courante pertinente à son contexte (Blair, 1998, p.334). Malgré tout, selon Blair, «les règles pertinentes à l'idéal d'un dialogue argumentatif engagé ne peuvent s'appliquer aux argumentations autonomes des dialogues non-engagés» (Blair, 1998, p.334-335). En effet, plusieurs règles du modèle pragma-dialectique impliquent une relation directe et engagée avec l'autre partie (règles 1, 2, 5, 6, 9). La raison principale est que l'«argumentateur solo» ne sait pas précisément à qui il s'adresse.

Finalelement, la critique de Blair n'invalide pas la pragma-dialectique comme modèle idéal de l'argumentation. Le professeur canadien reconnaît la force du modèle pour les dialogues simples où les interlocuteurs sont engagés l'un envers l'autre. Il cherche plutôt à établir une démarcation entre l'argumentation comme dialogue réel et l'argumentation autonome que l'on retrouve dans différents contextes : discours politiques, essais, publications académiques et autres discours. À juste titre, la critique de J. Anthony Blair nous éclaire sur un aspect pouvant potentiellement limiter l'extension de la théorie pragma-dialectique de l'argumentation au-delà des discussions effectives entre deux personnes se répondant à tour de rôle.

6.3.3 Les limites du modèle normatif en théorie de l'argumentation

La pragma-dialectique est un modèle normatif de l'argumentation. Elle propose un système de normes destinées à assurer la rationalité du processus argumentatif. Elle conçoit le processus argumentatif comme une tentative de résolution de conflit d'opinion entre deux parties par la discussion critique. Elle juge que la discussion est rationnelle si elle se conclut de façon satisfaisante pour les deux parties. La pragma-dialectique souligne que toute infraction aux règles du modèle peut faire dérailler la discussion et compromettre sa résolution.

Dans l'article intitulé *The Dilemma of Normativity : How to Interpret a Rational*

Reconstruction (Hoven, 1997), le professeur Paul van den Hoven de l'université d'Utrecht aux Pays-Bas soulève une objection relative à la question de la normativité en théorie de l'argumentation. Il part du constat que la plupart des théories contemporaines de l'argumentation adoptent un modèle normatif idéalisé. Un modèle grâce auquel les chercheurs peuvent analyser et évaluer des arguments et la pratique argumentative. La pragma-dialectique fait partie de ces théories et, par le fait même, elle est concernée par la critique du professeur néerlandais.

Le modèle normatif se porte garant de la rationalité argumentative en autant que l'argumentation respecte toutes ses règles. Le modèle est l'expression de l'idéal de rationalité. La rationalité découle directement de la correspondance des argumentations singulières au modèle. Ainsi, d'un point de vue positif, on attribue une fonction heuristique et pédagogique au modèle. Le modèle favorise la bonne pratique de l'argumentation : la valorisation de l'esprit critique, de l'ouverture d'esprit, le respect des normes de la discussion critique, etc. D'un point de vue négatif, le modèle normatif interprète toute déviation comme des infractions plus ou moins graves à l'idéal de rationalité. Les arguments contrevenants aux normes sont appelés à être rejetés par l'autre partie ou identifiés comme arguments fallacieux dans une analyse. Somme toute, le modèle normatif véhiculé par la théorie de l'argumentation remplace avantageusement la logique formelle déductive comme critère de démarcation entre un bon et un mauvais argument. Il assure la rigueur théorique de l'analyse et de l'évaluation des arguments. L'analyste, disposant de plusieurs normes explicites, est en mesure d'expliquer plus précisément les raisons qui l'amènent à rejeter un argument.

La critique de van den Hoven relativise les prétentions de rigueur des modèles normatifs en argumentation. En s'appuyant sur une analogie avec le système judiciaire, il soutient que les analystes ont une plus grande influence dans l'évaluation que le modèle théorique ne le prévoit. Ils dénombrent trois moments où l'analyste doit sortir du cadre théorique et s'en remettre à son interprétation pour prendre une décision. Premièrement, il interprète les normes du modèle idéal. Tout comme le juge qui interprète la loi, le pragma-dialecticien interprète les règles et les notions du modèle. Cela est inévitable car les normes sont naturellement abstraites. Prenons par exemple le stade de l'ouverture en pragma-dialectique : où débute-t-il ? où se termine-t-il ? C'est à l'analyste de le déterminer en s'appuyant sur le contexte particulier des discussions individuelles. Deuxièmement, il interprète les différentes manœuvres argumentatives ayant lieu dans les discussions singulières. La pratique de

l'argumentation est une activité pleine de nuances et susceptible de recevoir diverses interprétations. Il est, par exemple, difficile de décider catégoriquement si le roulement des yeux ou le haussement de ton d'une des parties est destiné à empêcher l'autre partie d'avancer un point de vue ou de soulever une critique. Troisièmement, il doit se fier à son jugement pour décider si la norme *N* s'applique à l'acte *x* dans une discussion *D*. Rappelons que nous avons nous-même posé ce type de décision lors des études de cas présentées dans la deuxième partie de ce mémoire. Nous nous étions alors fondés sur des considérations extérieures au modèle théorique : le contexte de la discussion, les objectifs et les intentions présumées des parties. Ainsi, selon van den Hoven, l'évaluateur bénéficie d'une certaine latitude pour déterminer l'acceptabilité des arguments et du processus argumentatif (Hoven, 1997, p.414-415).

Ces trois moments où l'analyste est appelé à interpréter les normes, les actes de langage et l'applicabilité des normes aux actes de langage viennent affaiblir l'idéal de rigueur défendu par les modèles normatifs. Cette critique a des répercussions sur la solution pragma-dialectique au problème du concept de sophisme. La pragma-dialectique résout le problème et explique le concept de façon plus éclairante et plus rigoureuse. En effet, chaque sophisme est caractérisé comme une infraction d'une des dix règles de la discussion critique. L'analyse devient ainsi tellement précise que l'on peut établir des sous-espèces de sophisme selon que le même pattern fallacieux enfreint une règle plutôt qu'une autre. Par exemple, la pragma-dialectique permet la distinction deux types d'*argumentum ad ignorantiam* selon qu'il y a infraction à la règle 2 ou à la règle 9. L'infraction à la règle 2 génère l'*ad ignorantiam* parce qu'il y a transfert illicite de la charge de la preuve vers l'autre partie. On exige que l'antagoniste démontre que le point de vue du protagoniste est faux. Quant à elle, l'infraction à la règle 9 génère le même sophisme en «radicalisant l'échec de la défense en concluant qu'un point de vue est vrai simplement parce que l'opposé n'a pas été défendu de façon concluante» (Eemeren, 1996, p.234).

Malgré tout, selon le débat soulevé au sujet des limites du modèle normatif, l'identification et l'accusation de sophisme n'est ni absolue ni définitive. Le modèle théorique trace des lignes directrices éclairant et encadrant l'analyse. Dans le cas de la pragma-dialectique, les normes se comparent avantageusement à celles de la logique formelle. Elles sont particulièrement bien adaptées pour rendre compte de la discussion critique ayant pour objectif la résolution de conflit de façon rationnelle. Il n'en demeure pas moins qu'elles s'appliquent

à la pratique effective par le biais d'un analyste : un être humain interprétant les normes, les manœuvres argumentatives et l'applicabilité des normes aux manœuvres. Comme il y a interprétation, il n'y a pas de relation immédiate entre les normes et les arguments.

6.3.4 Sophistique, ruse et manipulation

La théorie pragma-dialectique privilégie une interprétation spécifique du terme «sophisme» et cette interprétation ne rend pas immédiatement compte de l'acception courante des termes «sophisme», «fallacieux» et «sophistique». La signification courante de ces termes comporte davantage d'implications que celles d'être un frein à la discussion et d'avoir une connotation négative. La compréhension ordinaire de la sophistique inclut les idées de manipulation, de ruse et de stratégies mesquines pour tromper volontairement quelqu'un afin de le dominer. Alors que la pragma-dialectique conçoit le sophisme comme un frein ou un déraillement, la conception courante le conçoit comme un détournement. On détourne subtilement son adversaire de sa position, de ses croyances et de ses valeurs. On reconnaît un aspect « positif » au sophisme en ce qu'il ne sert pas seulement à empêcher la discussion rationnelle mais, en plus, rend possible une discussion irrationnelle grâce aux divers subterfuges de la sophistique.

Ces subterfuges convergent vers l'idée d'*apparence* dont la pragma-dialectique ne rend pas compte en vertu du principe d'externalisation. La sophistique est l'art de donner au langage une apparence de rationalité. En écartant l'aspect psychologique de l'acte perlocutoire de convaincre, la pragma-dialectique a délaissé cette caractéristique propre aux manœuvres sophistiques. Il n'en demeure pas moins que les nouveaux travaux intégrant la rhétorique permettront de mieux rendre compte de la question de l'apparence. L'aspect factice des arguments fallacieux doit être élucidé à la fois pour mieux rendre compte de la conception courante ainsi que pour améliorer la pratique argumentative ; plus spécifiquement pour identifier les arguments et les manœuvres sophistiques dans le feu de l'action.

6.3.5 La question de l'identification

La question de l'identification se pose à la théorie pragma-dialectique. Les études de cas le démontrèrent : il est délicat de se fier à des patterns typiques pour identifier les sophismes. Attaquer la crédibilité de quelqu'un (*ad hominem*), exposer les conséquences

néfastes d'une décision (pente savonneuse) ou intégrer un présupposé à une question (question complexe) ne sont pas des actes intrinsèquement fallacieux. Tout est une question de contexte et de la fonction que ces actes assurent dans la discussion. Ainsi, étant donné la complexité de ces facteurs, l'identification nécessite presque toujours une reconstruction et une analyse postérieure à la discussion.

En abandonnant la référence aux structures d'arguments fallacieux et en adoptant la référence aux normes de la discussion critique, la pragma-dialectique assure la précision de l'évaluation des arguments. Malgré tout, ce changement méthodologique est problématique pour la pratique de l'argumentation. On peut légitimement penser que les attitudes d'ouverture d'esprit, de tolérance et de prudence intellectuelle puissent être défavorables si les participants discutent avec des gens moins bien intentionnés. Y a-t-il un moyen pour ces participants d'identifier les manœuvres fallacieuses dans le feu de l'action ? Existe-il des procédures stratégiques rationnellement acceptables pour parer les tentatives de manipulation et les stratégies irrationnelles ?

Jusqu'au développement des manœuvres stratégiques par Peter Houtlosser et Frans H. van Eemeren depuis les années 2 000, le pragma-dialecticien était vulnérable dans sa pratique de l'argumentation. L'intégration d'idées et de techniques issues de la rhétorique au modèle offre une piste de solution intéressante au problème. Ainsi, pour être complète, l'étude de la pragma-dialectique doit répondre à la question de l'identification et l'évaluation des arguments dans le feu de l'action. Bien sûr, la reconstruction des discussions est nécessaire pour une analyse détaillée des arguments. Toutefois, le développement de techniques et de stratégies rationnellement acceptables est nécessaire à la saine pratique de l'argumentation dans un monde où le mensonge, la ruse et la mauvaise foi n'est pas une exception. . .

CONCLUSION

Notre projet de recherche a suivi le cours naturel du processus de résolution de problème. Nous avons d'abord confronté un problème : le problème de la conception des sophismes comme raisonnements erronés mais persuasifs. Nous avons expliqué la nature du problème en nous appuyant sur le livre *Fallacies* de Charles L. Hamblin (1970). Nous avons ensuite étudié une théorie proposant une solution à ce problème. Afin d'établir la pertinence et la validité de cette théorie, nous avons effectué trois études de cas. Nous avons conclu le mémoire par une évaluation critique de la solution apportée par la théorie pragma-dialectique de l'argumentation.

Notre projet de recherche fut principalement motivé par des considérations philosophiques et pédagogiques. Nous cherchions à mettre de l'avant la fonction critique de la raison en philosophie. Comme nous considérons la philosophie comme une activité critique s'appliquant à toutes les sphères de la vie humaine, nous nous sommes intéressés au domaine de l'enseignement de la pensée critique au collège. Par expérience personnelle, nous savions que l'étude des sophismes est très attrayante pour les étudiants. Nous cherchions donc une méthode constructive directement dédiée à l'amélioration du sens critique et au développement de stratégies rationnelles pour l'évaluation des arguments. Ayant constaté les limites de l'étude de la logique formelle déductive pour le développement de la pensée critique, nous nous sommes intéressés à la pragma-dialectique. Cette théorie adopte une approche plus large et moins formelle du domaine de l'argumentation. Nous avons ainsi profité de l'opportunité du mémoire de maîtrise pour évaluer les mérites de cette jeune théorie de l'argumentation.

Au lieu de nous attaquer de front à la pragma-dialectique, nous avons précisé notre recherche sur la question des sophismes. Nous cherchions à établir dans quelle mesure la théorie améliorerait notre compréhension des sophismes. D'un point de vue théorique, nous cherchions à évaluer l'acceptabilité de la nouvelle définition des sophismes. D'un point de vue pratique, nous cherchions à établir dans quelle mesure l'adoption du modèle pragma-dialectique améliore la pratique de l'argumentation. Pour ce faire, nous nous sommes à la

fois référé à des articles et des livres relatifs à la question ainsi qu'à trois analyses de discours argumentatifs effectuées selon la méthode proposée par la théorie étudiée.

Dans l'ensemble, les résultats obtenus furent positifs. Les analyses permises par la méthode pragma-dialectique révélèrent certaines faiblesses de la méthode traditionnelle d'évaluation des sophismes. Plus particulièrement, l'évaluation des arguments devint plus précise, plus éclairante et plus charitable. En effet, nous avons été en mesure de nuancer les accusations de sophismes en nous référant au contexte de la discussion ainsi qu'aux normes du modèle théorique. Nous avons aussi été en mesure de détecter des mouvements fallacieux qui seraient autrement passé inaperçus.

Notre évaluation critique a toutefois souligné les limites du modèle pragma-dialectique. Premièrement, en concevant l'argumentation comme une discussion critique, la théorie ignore une large part du domaine de l'argumentation : les textes écrits. Deuxièmement, toujours en limitant sa conception de l'argumentation au cadre de la discussion critique, le modèle peine à rendre compte des débats d'opinion complexes où les participants ne sont pas directement engagés les uns envers les autres. On peut penser aux éditoriaux, aux lettres ouvertes et aux essais où les participants discutent d'un problème par le biais de textes interposés. Finalement, à l'aide de l'analogie judiciaire, nous avons tempéré l'idéal de rigueur véhiculé par la théorie. En effet, il serait illusoire de croire qu'il existe un lien immédiat entre les normes de la discussion et les mouvements argumentatifs particuliers dans des discussions effectives. L'analogie montre que l'analyste peut et doit s'en remettre à son interprétation des normes, des arguments et de l'applicabilité des normes aux arguments. Cela relativise l'idéal de rigueur préconisé par la théorie.

Malgré ces critiques, la pragma-dialectique mérite d'être étudiée et intégrée à l'enseignement de la pensée critique et de l'argumentation. Sa conception des sophismes est fidèle à la conception originale des *Réfutations sophistiques*. On ne diabolise plus les sophismes. C'est-à-dire que l'on ne considère plus ces types d'arguments comme des arguments intrinsèquement et absolument mauvais. L'identification des sophismes demande analyse et réflexion. On doit déterminer si l'argument suspect est bel et bien en infraction d'une règle du modèle idéal. Grâce à la pragma-dialectique on évite un des écueils du *traitement standard* : condamner sans réfléchir un argument en vertu d'une ressemblance avec un des sophismes du catalogue traditionnel. De plus, la pragma-dialectique permet une approche constructive de l'argumentation et de la pensée critique. Elle est fondée sur une conception philosophique

de la rationalité : la rationalité critique. Elle milite en faveur de l'usage de la raison dans la gestion et le règlement de conflit. Par le fait même, elle recommande une attitude pacifique, ouverte et tolérante envers ceux qui défendent des positions contraires aux nôtres. Finalement, elle assure ces valeurs et ces idéaux par l'élaboration d'un modèle normatif nous guidant dans le processus de résolution de problème.

Notre étude du traitement des sophismes par la théorie pragma-dialectique de l'argumentation n'a pas épuisé le sujet. Nous entrevoyons quelques pistes de réflexion à poursuivre. Il serait intéressant de déterminer l'applicabilité du modèle idéal aux arguments véhiculés par le biais de textes écrits. Aussi, afin d'intégrer la pragma-dialectique à l'enseignement de la philosophie au collégial, il serait approprié de rendre la théorie accessible aux étudiants par l'élaboration d'un manuel académique.

BIBLIOGRAPHIE

- Allen, Woody. 2011. *Midnight in Paris*, Film 35 mm, coul., 94 min, USA : Sony Pictures Classics
- Aristote. 1995. *Les réfutations sophistiques*. Trad. du grec par Louis-André Dorion. Paris: Vrin, 488 p.
- Arnaud, Antoine et Pierre Nicole. 1992. *La logique ou l'art de penser*. Paris: Gallimard, 404 p.
- Austin, John L. 1962. *Doing things with words : The William James Lectures delivered at Harvard University in 1955*. Oxford: Clarendon.
- Baillargeon, Normand. 2008. « Le dialogue Mélien ». <http://nbaillargeon.blogspot.ca/2008/09/le-dialogue-mlien.html>. (Dernière consultation: le 29 octobre 2011).
- Barth, Else M., et Erik C. W. Krabbe. 1982. *From Axiom to Dialogue*. Berlin: Walter de Gruyter, 337 p.
- Blair, J. Anthony. 1998. « The Limits of the Dialogue Model of Argument ». *Argumentation*, vol. 12, p. 325-339.
- Blair, J. Anthony, et Ralph H. Johnson. 1987. « Argumentation as Dialectical ». *Argumentation*, vol. 1, p. 41-56.
- Copi, Irving Marmer. 1961. *Introduction to Logic*. New York: Macmillan.
- Coyle, Daniel. 2004. *Lance Armstrong's War*. Toronto: Harpers Collins, 327 p.
- Curtis, Gary N. 2012. *Logical Fallacies : The Fallacies Files*. Site web : www.fallacyfiles.org, (Dernière consultation : 15 février 2012).
- De Morgan, Augustus. 1847. *Formal logic, or, the Calculus of Inference, Necessary and Probable*. Londres: Open Court.
- Eemeren, Frans H. van, et Rob Grootendorst. 1984. *Speech Acts in Argumentative Discussions : A Theoretical Model for the Analysis of Discussions Directed towards Solving Conflicts of Opinion*. Dordrecht: Foris publications, 215 p.

- . 1987. « Fallacies in Pragma-Dialectical Perspective ». *Argumentation*, vol. 1, p. 283-301.
- . 1988a. « Rationale for a Pragma-Dialectical Perspective ». *Argumentation*, vol. 2, p. 271-291.
- . 1988b. « Rules for Argumentation in Dialogues ». *Argumentation*, vol. 2, p. 499-510.
- . 1992. « Relevance reviewed : The Case of Argumentum ad hominem ». *Argumentation*, vol. 6, p. 141-159.
- . 1995. « The Pragma-Dialectical Approach to Fallacies ». In *Fallacies : Classical and Contemporary Readings*, sous la dir. de Hans V. Hansen et Robert C. Pinto. Pennsylvanie: Pennsylvania University Press.
- . 1996. *La nouvelle dialectique*. Trad. de l'anglais par S. Bruxelles, M. Doury, V. Traverso et C. Plantin, Paris: Éditions Kimé, 251 p.
- . 2003. « A Pragma-Dialectical Procedure for a Critical Discussion ». *Argumentation*, vol. 17, p. 365-386.
- . 2004. *A Systematic Theory of Argumentation : The Pragma-Dialectical Approach*. Cambridge: Cambridge University Press, 216 p.
- Eemeren, Frans H. van, et Peter Houtlosser. 2003. « The Development of the Pragma-Dialectical Approach to Argumentation ». *Argumentation*, vol. 17, p. 387-403.
- . 2006. « Strategic Maneuvering : A Synthetic Recapitulation. ». *Argumentation*, vol. 20, p. 381-392.
- . 2007. « The Study of Argumentation as Normative Pragmatics ». *Pragmatics & Cognition*, vol. 15, no 1, p. 387-403.
- . 2009. « How Should one Respond to Fallacious Moves ? ». *Argumentation and Advocacy*, vol. 45, p. 198-206
- Enquête*. 20 septembre 2007. Émission d'affaires publiques. Présenté par Alain Gravel. Réalisation de Lucie Gagnon. Montréal: Société Radio-Canada.
- Govier, Trudy. 1981. « Worries about *Tu Quoque* as a fallacy ». *Informal Logic Newsletter*. p. 2-4.
- Grice, Henri Paul. 1975. « Logic and Conversation ». *Syntax & Semantics*, vol. 3, p. 41-58.
- Grootendorst, Rob. 1987. « Some Fallacies about Fallacies ». In *Argumentation : Across the lines of the discipline*, sous la dir. de Frans H. van Eemeren, p. 331-342. Dordrecht: Foris publication.
- Habermas, Jürgen. 1987. *Théorie de l'agir communicationnel*. Paris: Fayard, 480 p.
- Hamblin, Charles L. 1970. *Fallacies*. Londres: Methuen, 326 p.
- Hintikka, Jaako et Esa Saarinen. 1979. « Information-seeking Dialogues : Some of their Logical

- Properties ». *Studia Logica*, vol. 38, no 4, p. 355-363.
- Hintikka, Jaakko. 1987. « The Fallacy of Fallacies ». *Argumentation*, vol. 1, p. 211-238.
- Hoaglund, John. 1993. « Critical Thinking : A Socratic Model ». *Argumentation*, vol. 7, p. 291-311.
- House MD*. 26 janvier 2009. Saison 5, épisode 13. Télé-série. Texte de David Shore. Réalisation de Deran Sarafian. Los Angeles: 20th Century Fox Studios.
- Hoven, Paul van den. 1997. « The Dilemma of Normativity : How to Interpret a Rational Reconstruction ? ». *Argumentation*, vol. 11, p. 411-417.
- Hughes, William. 2000. *Critical Thinking : An Introduction to the basic skills*. Peterborough: Broadview Press, 377 p.
- Jacquette, Dale. 1993. « Logical dimensions of question-begging argument ». *American philosophical quarterly*, vol. 30, no 4, p.317-327.
- Johnson, Ralph H. 1987. « Logic Naturalized : Recovering a Tradition ». In *Argumentation : Across the lines of the discipline*, sous la dir. de Frans H. van Eemeren, p. 47-56. Dordrecht: Foris publication.
- . 1990a. « Hamblin on the Standard Treatment ». *Philosophy and Rhetoric*, vol. 23, p. 153-167.
- . 1990b. « Acceptance is Not Enough : A Critique of Hamblin ». *Philosophy and Rhetoric*, vol. 23, p. 271-287.
- Johnstone, Henry W. Jr. 1989. « Argumentation and Formal Logic in Philosophy ». *Argumentation*, vol. 3, p. 5-15.
- Lumer, Christoph. 2008. « Pragma-Dialectics and the Function of Argumentation ». *Argumentation*, vol. 24, no 1 (mars 2010), p. 41-69.
- O'Keefe, D. J. 1982. « The Concepts of Argument and Arguing ». *Advances in Argumentation Theory and Research*, Carbondale: Cox & Willard, p. 3-23.
- Perelman, Chaïm, et Lucie Olbrechts-Tyteca. 1958. *La nouvelle rhétorique : Traité de l'argumentation*, Paris: Presses Universitaires de France, 734 p.
- Prakken, Henry. 2010. « On the Nature of Argument Schemes ». non-publié. p. 1-21.
- Popper, Karl R. 1945. *The Open Society and its Enemies*. Londres: Routledge.
- . 1972. *Objective Knowledge : An Evolutionary Approach*. Oxford: Clarendon Press.
- . 1974. *Conjectures and Refutations : The Growth of Scientific Knowledge*. Londres: Routledge et Kegan Paul.
- . 2007. *La logique de la découverte scientifique*. Trad. de l'allemand par N. Thyssen-Rutten et P. Devaux. Paris: Payot, 480 p.

- Ramus, Petrus (Pierre de la Ramée). 1543. *Aristotelicae Animadversiones, avec Dialectica Institutiones*. Paris: (éditeur inconnu).
- Rescher, Nicolas. 1977. *Methodological Pragmatism: A Systems-Theoretic Approach to the Theory of Knowledge*. New York: Blackwell, 330 p.
- Robinson, Richard. 1971. « Begging the Question ». *Analysis*, vol. 31, no 4, p. 113-117.
- Ruggiero, Vincent Ryan. 1998. *The Art of Thinking : A Guide to Critical and Creative Thought*. New York: Longman, 281 p.
- Ryle, Gilbert. 1965. « Dialectics in the Academy ». In *New Essays on Plato and Aristotle*, sous la dir. de Renford Bambrough et G E M Anscombe, p. 39-68. Londres: Routledge & Keagan Paul.
- Schopenhauer, Arthur. 1998. *L'Art d'avoir toujours raison*. Paris: Mille et une nuits.
- Searle, John R. 1969. *Speech Acts : An Essay in the Philosophy of Language*. Cambridge: Cambridge University Press.
- . 1979. *Expression and Meaning : Studies in the Theory of Speech Acts*. Cambridge: Cambridge University Press
- Suber, Peter. 1994. « Question-Begging Under a Non-Foundational Model of Argument ». *Argumentation*, vol. 8, p. 241-250.
- Thucydide. 1966. *Histoire de la guerre du Péloponnèse : tome II*. Trad. du grec par Jean Voilquin. Paris: GF-Flammarion, 310 p.
- Toulmin, Stephen E. 1958-2003. *The Uses of Argument*. Cambridge: Cambridge University Press, 247 p.
- Walton, Douglas. 1987. « What is a Fallacy ? ». In *Argumentation : Across the lines of the discipline*, sous la dir. de Frans H. van Eemeren, p. 323-330. Dordrecht: Foris publication.
- . 1989. « Dialogue Theory for Critical Thinking ». *Argumentation*, vol. 3, p. 169-184.
- . 1991. « Hamblin on the Standard Treatment of Fallacies ». *Philosophy and Rhetoric*, vol. 24, no 4, p. 353-361.
- . 1994. « Begging the Question as a Pragmatic Fallacy ». *Synthese*, vol. 100, p. 95-131.
- Walton, Douglas, et T. Gordon. 2005. « Critical Questions in Computational Models of Legal Argument ». In *IAAIL Workshop Series*, sous la dir. de Paul E. Dunne et Trevor Bench-Capon, p. 103-111. Nijmegen: Wolf legal publishing.
- Woods, John. 1988. « Ideals of Rationality in Dialogics ». *Argumentation*. vol. 2, no 4, p. 395-408.
- Woods, John, et Douglas Walton. 1975. « Petitio Principii ». *Synthese*. vol. 31. p. 107-127.
- . 1992. *Critique de l'argumentation : Logiques des sophismes ordinaires*.

Trad. de l'anglais par M.-F. Antona, M. Doury, M. Marcoccia, V. Traverso et C. Plantin. Paris: Éditions Kimé, 233 p.

———. 2007. *Fallacies : selected papers 1972-1982*. Londres: King's College, 322 p.